

No. 124

Conjonction

REVUE FRANCO-HAÏTIENNE

Femmes

Haïtiennes

AOUT 1974

No. 124

Conjonction

REVUE FRANCO-HAITIENNE

Femmes

Haitiennes

AOUT 1974

COMITE DE REDACTION

Directeur :

Louis Jarno

Rédacteur en chef :

Michèle Montas

Membres :

Michel Cozanet

Hubert de Ronceray

Gérard Dougé

Roger Gaillard

Jean Yves Mouteaud

Fritz Pierre Louis

Jean Pierre Pirovano

Pradel Pompilus

Guy Robart

Femmes Haïtiennes

Les préoccupations des participantes : poursuivre dans l'immédiat le travail de la Ligue Féminine d'Action Sociale commencé en 1934, en forçant les législateurs haïtiens à accorder statut d'adulte à la femme mariée.

Changer à long terme non seulement l'optique d'hommes mais la mentalité de milliers de femmes insatisfaites qui ne s'estiment qu'à travers un homme, ou se croient incapables de modifier le statu quo.

Sous le modeste titre «Femmes Haïtiennes», trois femmes deux haïtiennes, et une française ayant longtemps vécu en Haïti, ouvrent ici, sur un thème complexe une fenêtre, entrebâillée déjà par Roger Gaillard, dans notre dernier numéro sur Hibbert Innocent et Lhérisson. Les articles de Me Ertha Pascal Trouillot et du Dr. Jeanne Sylvain sur la loi et la famille sont nés de communications faites au Séminaire pour Femmes Responsables. Comme portrait de femme, nous avons voulu avec Madame Yvette Tardieu Feldman réhabiliter une inconnue Annie Desroy. C'est l'hommage que nous désirons rendre à celles qui n'ont jamais été entendues, parce qu'elles n'étaient ni les épouses, ni les soeurs, ni les maîtresses, ni les filles d'un homme d'état ou d'un homme-écrivain.

Nous tenons aussi à signaler à nos lecteurs le document présenté à la fin du numéro par Gabriel Debien, intéressant coup d'oeil sur la vie à Saint-Domingue en 1784.

Michèle Montas

CONJONCTION

Revue Franco-Haitienne

Editée par l'Institut Français d'Haiti

COMITE D'HONNEUR

- Président : M. Bernard Chenot, Vice-Président du Conseil d'Etat.
- Vice-Président : M. Jacques de Bourbon-Busset, écrivain, ancien Directeur Général des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères.
- Membres : M. Jacques Barros, Professeur à l'Ecole Internationale de Bordeaux.
- : M. Marc Blancpain, Secrétaire Général de l'Alliance Française.
- : M. Lucien Bochet, président de la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger.
- M. Bourde, Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.
- : M. Bruguière, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes.
- : M. Jean-Jacques Burgard, Inspecteur des Finances Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse.
- : M. le Pharmacien général Bussan, Directeur des Laboratoires de Recherche de l'ESSTM.
- : M. Robert Cornevin, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- : M. Gabriel Debien, Historien.
- : M. Michel Forgit, Rédacteur en chef adjoint à l'ORTF.
- M. Jacques Janvier, Conseiller Culturel et de Coopération Technique près l'Ambassade de France en Haiti.
- : M. Guy Lasserre, Directeur de l'Institut de Géographie Tropicale de Bordeaux.

- : M. Jean Kahn, Doyen des Commissaires du Gouvernement au Conseil d'Etat.
- : M. Jean Lamarque, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
- : M. Meyer, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
- : M. Pappy, Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux.
- : M. Quemada, Professeur à la Sorbonne.
- : M. Gérard Timsit, Professeur des Facultés de Droit Directeur de la Documentation et des Publications à l'Institut International d'Administration Publique
- : M. le Professeur Auguste Viatte, Président de l'Association, France-Haiti.

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE

Éditée par l'Institut Français d'Haiti

No. 124

SOMMAIRE

FEMMES HAITIENNES

- Droit et Privilèges de la Femme dans la législation civile et sociale d'Haiti**
par Ertha Pascal Trouillot..... 9
- Notes sur la Famille**
par Jeanne G. Sylvain..... 23
- Une Romancière Haitienne méconnue : Annie Desroy 1893-1948.**
par Yvette Tardieu Feldman..... 35

ARTS ET LETTRES

- Un Second Souffle pour le Théâtre Haitien**
par Robert Bauduy..... 55
- Peinture :**
A ceux qui parlent enfin
par Jean-Marie Drot..... 73

SCIENCES ET DEVELOPPEMENT

- De la Nécessité d'orienter vers la Médecine Communautaire l'enseignement Médical en Haiti**
par Victor Laroche..... 81
- Approche de la Médecine Communautaire**
Enquêtes Epidémiologiques et besoins en santé de la Communauté.
par P. Pene et A. Rougemont..... 91
- Dossier Ile à Vache - Suite**
Végétation et Ecologie Végétale de l'Ile
par Guy Robart..... 99

DOCUMENT

Un Officier du Régiment de Forez à Saint-Domingue
en 1764.

par Gabriel Debien..... 115

CHRONIQUES 143

- Ephémérides de la francophonie
- A l'Institut Français...

DROITS ET PRIVILEGES DE LA FEMME DANS LA LEGISLATION CIVILE ET SOCIALE D'HAÏTI

par Ertha Pascal-Trouillot

Point n'est besoin de remuer les cendres encore chaudes de l'histoire juridico-sociale d'Haïti pour dégager le sort fait à la femme. Nous étendre là-dessus ne serait guère le demi-remède qui apaise et soulage, mais la vision réparatrice de l'avenir.

Produit de tous les temps, la femme reste un sujet original, inédit. Quoi qu'on fasse, elle se complaît dans son mystère. Happée par la sociologie, la psychologie, la médecine, la littérature et le droit, elle demeure complexe dans son ensemble et diversifiée dans son unité.

Femme ? notion évocatrice de pensées toujours curieuses, souvent divergentes, parfois même contradictoires. Tantôt c'est l'être fragile qu'il faut éviter de toucher même avec une fleur ; tantôt c'est une esclave avec qui il ne faut jamais plaisanter... Il existe en Droit Civil un principe fondamental qui veut « qu'en matière de meuble possession vaut titre » ; en gardant par devers vous l'objet d'autrui — ce que d'ailleurs je ne souhaite pas — ce meuble est censé vous appartenir jusqu'à preuve du contraire ; fort de cette réalité juridique, Balzac juge la femme : « Elle fut une propriété que l'on acquérait par contrat, elle est mobilière car possession vaut titre, sa destinée et sa seule gloire sont de faire battre le cœur des hommes ».

Bousculée, depuis 1825, par le Code Civil, vieux monument juridique dû au génie de Napoléon Bonaparte et passablement adapté à la réalité haïtienne, elle devrait attendre longtemps pour essayer de se débarrasser du carcan légal qui étouffe sa personnalité ; toutes les assemblées qui ont élaboré des lois, sont toujours composées d'hommes engoncés dans leur orgueil natif ; on n'a jamais vu de femmes réunies en assemblée pour voter des lois régissant des hommes. C'est là un vœu, n'en déplaise aux hommes. Le monde serait-il pour autant fou ?

DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

L'article 8 de la Constitution en vigueur prescrit : «Tous les Haïtiens de l'un et l'autre sexe âgés de 18 ans accomplis exercent leurs droits civils et politiques s'ils réunissent les conditions prévues par la Constitution et la Loi».

C'est à tort que le profane confond «Droits Civils» et «Droits Politiques.»

Les Droits Politiques ? Ceux qui assurent la participation des «citoyens des deux sexes âgés de 18 ans accomplis» au fonctionnement des Grands Pouvoirs de l'Etat, autant dire à la fonction publique, à la vie politique. Or aucune clause de la constitution, aucune loi n'enlèvent à la femme haïtienne âgée de 18 ans accomplis le droit de jouer sa partition aux Affaires publiques puisqu'il est dit clairement à l'article 9 de la Constitution de janvier 1971 «S'ils (les citoyens des deux sexes) réunissent les conditions prévues par la Constitution et la Loi». De ce côté, mariée ou célibataire, fille-mère ou concubine, elle est citoyenne à part entière

Les Droits Civils ? Ceux des droits privés dont la jouissance est réservée aux Haïtiens. Ainsi, tous les nationaux jouissent des droits civils, néanmoins certaines personnes ont la jouissance de ces droits, mais sont privées de la faculté de les exercer en raison de leur état d'incapacité légale : mineur, interdit, femme mariée,

L'exercice des droits civils est indépendant de l'exercice des droits politiques, lesquels s'acquièrent et se conservent conformément aux prescriptions constitutionnelles, ce qui revient à dire que la jouissance des droits civils appartient à tout Haïtien tandis que celle des droits politiques est subordonnée à la qualité de citoyen. Par exemple, sous l'empire de la loi du 23 octobre 1942, la femme haïtienne mariée à un étranger est autorisée à conserver sa nationalité. Et l'étrangère mariée à un haïtien adopte la nationalité haïtienne ; disposition retrouvée à l'article 9 de la Constitution de 1971.

L'EVENTAIL DES RESTRICTIONS EN DROIT CIVIL

Célibataire, elle a l'exercice de ses droits civils à 18 ans accomplis, avec une ou deux restrictions : Défense d'être juré, d'être tutrice sauf de ses enfants, ni subrogé-tuteur.

Aussitôt mariée — est-ce un péché de se marier ? — elle est frappée d'un large éventail d'interdits par le Code Civil de 1825 :

- Le mari doit protection à sa femme ; la femme, obéissance à son mari (art. 197 C.C.)
- La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider (art. 198 C.C.) ;
- La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation maritale, quand même elle serait «non commune» ou «marchande publique» (art. 199 C.C.) ;
- La femme non commune, ne peut donner ou accepter, aliéner ou disposer entre vifs, ni autrement contracter, ni s'obliger, sans le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit (art. 200 C. C.) ;
- Le mari administre seul les biens de la communauté ; il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme ; etc...

- Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme, mais il ne peut aliéner ses immeubles sans son consentement (art. 1206 C.C.) ;
- La femme ne peut être marchande publique sans l'autorisation de son mari ;
- En Haiti, l'on parle encore de puissance paternelle, tandis que dans nombre de pays on est à l'autorité parentale (art. 314 C. C.)
- Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme (215 C. C.) ;
- La femme ne pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, que lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune (art. 216 C. C.) ;
- Si le mari est interdit ou absent, condamné à une peine afflictive ou infamante, la femme même majeure, doit recourir à l'autorisation judiciaire pour ester en jugement ou pour contracter (art. 206 et 207 C.C.) ;
- Toute autorisation générale, même stipulée par le contrat de mariage, n'est valable que quant à l'administration des biens de la femme (art. 208 C.C.) ;
- Le père est, durant le mariage, administrateur des biens personnels de ses enfants mineurs ; (art. 330 C. C.)
- La femme mariée ne pourra accepter une donation sans le consentement de son mari (art. 753, C. C.) ;
- La femme ne peut obliger, ni engager les biens de la communauté, même pour tirer son mari de prison ou pour l'établissement de ses enfants en cas d'absence du mari qu'après y avoir été autorisée par justice (art. 1212 C. C.) ;
- La femme mariée ne peut transiger sur des objets dont elle n'a pas la capacité de disposer. (art. 1811 C. C.) ;
- En cas de dissentiment quant à l'autorisation à accorder au fils âgé de moins de 25 ans et à la fille de moins de 18 ans pour se marier, le consentement du père suffit.

DES PRIVILEGES DE LA FEMME QUI TRAVAILLE

Par suite de pressions exercées dans un courant d'émancipation féminine, des réformes ont été opérées dans le sens de ses intérêts.

Il est à retenir, en effet, que c'est plus de cent ans après le Code Civil que la loi du 11 janvier 1944 consacra un nouveau statut à la femme mariée qui travaille. A partir de ce moment, elle était en droit, soit dans l'administration publique, soit dans l'exercice d'une profession ou d'un commerce, soit dans les liens d'un contrat de travail, elle était en droit, dis-je de se constituer ce que le législateur appelle «ses biens réservés» dont elle avait la libre et entière disposition. Après le prélèvement du 1/3 de ses salaires pour les dépenses du ménage, la femme peut disposer des 2/3 pour ses besoins personnels. Les revenus de son travail lui permettent donc d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers, quelque soit son régime matrimonial. Le mari a perdu tout pouvoir sur les revenus et prestations salariales personnelles de sa femme ainsi que sur les économies, sur les biens de même sur les intérêts provenant de leur placement.

Elle peut sans l'autorisation de son mari aliéner, à titre onéreux, les biens ainsi acquis. (1). Privilège certes provisoire, car une fois l'association conjugale dissoute, la femme perd tout pouvoir sur ses biens réservés ; ils tomberont dans la masse commune et viendront rejoindre les biens provenant des économies du mari. C'est sur cet ensemble de biens que s'opèrera le partage de la communauté.

LE CONCUBINAGE, FAIT SOCIAL

Le concubinage ou l'union libre se pratique sous plusieurs formes en Haiti depuis notre Indépendance. Le Président Jean-Pierre Boyer, qui a hérité d'Alexandre Pétion et le Rouvoir Politique, et sa concubine, Joutte Lachenais, n'a pas pensé à faire réglementer le concubinage dans le Code Civil promulgué en 1826.

(1) Article 1er alinéa 3, Décret-loi du 11 janvier 1944.

Il faut noter que l'union libre est un fait social. On connaît bien l'adage : «*Quid lege sine moribus*» ? ; l'élaboration et la connaissance des règles juridiques nécessitent l'étude des mœurs, l'observation des faits sociaux. Il revient à la jurisprudence et au législateur social dans leur souci d'équité, de considérer l'union libre comme une société de fait.

DE LA PATERNITE

Si le décret-loi du 23 décembre 1944 a été pris dans le but d'assurer aux enfants naturels (la majorité) une protection plus efficace et plus large, il n'est pas moins vrai que cette législation modificative d'une dizaine d'articles du Code Civil, par son esprit et sa portée pratique, accorde de nombreuses prérogatives et responsabilités à la mère de l'enfant naturel. C'est ainsi que la paternité hors-mariage peut-être judiciairement déclarée dans le cas d'enlèvement et de viol se rapportant à la période légale de la conception, dans le cas de concubinage notoire. Pour un acte accompli à deux, il arrive souvent que la fille-mère supporte seule la charge de l'entretien et de l'éducation de sa progéniture ; elle peut donc, au nom de l'enfant, recourir à la recherche de la paternité.

Ce décret est un compromis entre, d'une part, les lois d'inspiration haïtienne de mai 1805 et 10 novembre 1813 et, d'autre part, l'oeuvre du législateur de 1825 et celle des réformateurs du 16 juin 1840.

DANS LA LEGISLATION SOCIALE

C'est le «Code du Travail François Duvalier», promulgué en 1961, qui redéfinit la situation de la femme, la revêt de sa personnalité en tant que citoyenne à part entière, ce document législatif a bousculé les vieilles traditions et les coutumes en marquant un progrès considérable sur le Droit Civil, quant à l'émancipation de la femme.

Si, dans la législation sociale, s'effritent les incapacités tenant au sexe, appert l'article 376 du Code du Travail, sauf l'autorisation maritale pour conclure un contrat de travail ; s'il est accordé à la

femme le même salaire que l'homme pour un travail de durée égale et de même nature ; si une large ceinture protectrice garantit les intérêts de la travailleuse contre les écarts, les négligences ou la mauvaise foi de patrons retors (telles l'obligation d'aménager des crèches pour les enfants des travailleuses, âgés de 2 ans au plus ; l'installation des sièges à dossier pour les ouvrières dans les entreprises spécialisées ; outre les prescriptions touchant à la maternité, aux maladies professionnelles, etc)... **Si ces lois visent avant tout à la promotion sociale et économique de la salariée haïtienne, elles ne sont pas toujours concrétisées dans la pratique, d'où une émancipation fauchée en pleine course enlevant ainsi à la femme cette quiétude, cette sérénité, ce sentiment de bien-être retrouvés dans le travail réussi.**

EST-ELLE AUTORISÉE A FAIRE UNE TRANSACTION ?

En matière judiciaire, la transaction est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes mettent fin à un procès en cours ou préviennent une contestation à naître en se faisant des concessions réciproques. En matière civile l'autorisation d'ester en justice ne donne pas à la femme la capacité suffisante pour passer un tel contrat, même si elle est séparée de biens, «sauf si la transaction pouvait être considérée comme un acte d'administration, car transiger c'est renoncer à un droit, au moins en partie, or il est impossible de prétendre que l'autorisation de soutenir un droit devant les juridictions de jugement implique dans la pensée de celui qui la donne l'autorisation d'y renoncer. Il faut donc que le mari intervienne pour fournir à sa femme son consentement en **Droit Civil**. En **Droit Social** pourvu qu'elle soit partie à un contrat de travail, cette autorisation n'est pas requise ; elle peut valablement remplir les formalités préliminaires devant la Direction Générale du Département des Affaires Sociales et faire n'importe quelle transaction, dans l'exercice de sa profession ou de son métier sous l'égide des dispositions du Code du Travail.

Elle peut compromettre sans autorisation pour tout ce qui touche à son salaire, au lieu de son travail, à son horaire, en respectant les clauses du Code du Travail. Tandis que pour ce compro-

mis, acte qui a pour effet de soumettre à des arbitres le soin de trancher un litige, le Code Civil lui aliène ce droit.

Notons aussi que l'épouse salariée détient le pouvoir de s'obliger sans l'autorisation maritale dans la mesure où elle n'aliène pas les biens de la communauté conjugale. Tandis que en Droit Civil «est nulle et de nul effet l'obligation souscrite par la femme, sans la preuve du consentement de son conjoint, sauf pour les stricts besoins du ménage.»

Il est heureux de constater que la femme mariée, engagée dans un contrat de travail, peut sans autorisation du mari, adhérer aux syndicats, participer à l'administration ou à la direction de ces groupements professionnels. D'ailleurs, nombreuses, les associations syndicales dirigées par des femmes.

QUELS SERAIENT LES PRIVILEGES DE LA FEMME TRAVAILLANT CONJOINTEMENT AVEC SON EPOUX OU SOUS SA DEPENDANCE JURIDIQUE ?

Si la nature, agrémentée de dons divins, de sentiments réciproques, de conditions physiologiques adéquates a su parfaitement réaliser l'union de deux êtres, union tissée de confiance et d'amour, les lois malheureusement ne se révèlent pas toujours efficaces dans ce domaine. Ces considérations conduisent à cette question : **Peut-il exister un contrat de travail entre époux ?** Question qui vaut son pesant d'or puisque l'association conjugale elle-même semble se dresser contre ces rapports de travail entre conjoints.

A l'époque de tâtonnement du Droit du Travail, la question était controversée. De nos jours, le Droit social, grâce à son dynamisme, à sa technique propre, à cette autonomie qui tend à bousculer les principes séculaires du droit commun, trop étroits, pour son extension vertigineuse vers le plein épanouissement moral et matériel de tous ceux-là, hommes ou femmes, qui réclament leur droit au travail, autant dire leur droit au bonheur, dans la dignité, le Droit social, dis-je, admet dans nombre de pays, notamment en France, l'existence d'un contrat de travail entre époux malgré

le principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales retrouvé à l'article 1181 de notre Code Civil. Certes, chez nous, aucune règle jurisprudentielle n'est venue consacrer un tel contrat entre époux, faute de cas d'espèce. En France, doctrine et jurisprudence jumelées plaident éloquemment pour l'affirmative. Il est dit que la femme mariée, devenue employée de son mari, engage la responsabilité civile de ce dernier par ses fautes en raison de l'égalité qui existerait dans la communauté conjugale entre deux époux mariés sous le régime de la communauté légale.

Par contre, que faut-il penser quand c'est le contraire qui se produit ?

Oui, Mesdames, épouses et chefs d'ateliers, votre mari peut être votre employé... Il est à se demander si une telle situation ne rendrait pas le «Maître et Seigneur» du foyer conjugal jaloux de ses droits d'époux ?

Consolez-vous, Messieurs, à la pensée que le salarié ou la salariée n'est attaché qu'à l'entreprise... et non à l'employeur.

QU'ARRIVE-T-IL LORSQUE L'OUVRIERE OU L'EMPLOYEE S'AVISE DE SE PRESENTER DEVANT LA JURIDICTION DE TRAVAIL ?

Bien souvent, le problème de compétence de la juridiction de travail est agité. En quoi ses attributions se caractérisent-elles ?

Le Tribunal de travail, juridiction dite d'exception dans la terminologie juridique, est appelé à connaître des litiges qui lui sont expressement déferés par le «Code du Travail François Duvalier» (art. 232). Ceux qui s'élèvent entre un employeur et son employé, à l'occasion d'un contrat de travail.

Quelle est donc la situation de la femme devant cette juridiction ? En Droit Civil, en Droit Commercial, et même en matière pénale quand elle est poursuivante, l'autorisation maritale est nécessaire à la femme mariée. Cette restriction ne souffre même pas d'atténuation quand elle est défenderesse, c'est-à-dire appelée

est de six semaines dont trois semaines avant et trois semaines après les couches sans diminution de salaire.

La situation faite à la femme dans la famille et dans la société influe sur les moeurs et sur les progrès de la nation. Tout traitement différentiel ne peut que paralyser l'effort national. Les réformes législatives sont lentes. Je me suis fortifiée dans la pensée que toute oeuvre de réforme doit consister non seulement dans l'abrogation des textes sur l'incapacité légale de la femme mariée, mais dans un climat de détente, de compréhension et de responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

LATORTUE, François

«Le Droit du Travail en Haiti», Les Presses Libres, Port-au-Prince, 1961

LINSTANT, S.

«Recueil Général des Lois et Actes du Gouvernement d'Haiti»,
tomes I et II

TROUILLOT, Ertha Pascal,

«Statut Juridique de l'Haitienne dans la législation Sociale»,
Imprimerie des Antilles, Port-au-Prince, 1973, 387 pages.

ACTES DU PREMIER CONGRES NATIONAL DU TRAVAIL

Dpt. du travail et du Bien-Etre Social 1949

ACTES DU DEUXIEME CONGRES NATIONAL DU TRAVAIL

tomes I et II, Imp. Deschamps, 1959.

CODE DU TRAVAIL FRANCOIS DUVALIER

Dept. du Travail et du Bien-Etre Social, Imprimerie de l'Etat,
1961.

CODE DE COMMERCE

Mars 1924, modifié en Décembre 1944, Port-au-Prince, 1945.

CODE RURAL FRANCOIS DUVALIER

Dpt. de la Justice, Imprimerie de l'Etat, 1963.

CODE CIVIL

Annoté par Abel Léger, Imprimerie La Presse, Port-au-Prince,
1931.

LE MONTEUR

- 13 janvier 1944 (Loi créant un nouveau statut à la femme mariée qui travaille)
- Lois des 18, 21, 28 Sept. 1967, Nos. 80, 81, 84 - A, 84-B et 88-C (loi du 28 août 1967)

**GALERIE
HERVÉ MEHU
PEINTURES - SCULPTURES**

**RUE PAN AMERICAINE No. 35
PETION-VILLE**

expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands peintres primitifs haitiens.

Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ces tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

**Hervé MEHU
Directeur**

**PHARMACIE
SEJOURNE**

Fondé en 1864

**ETIENNE SEJOURNE
(1889-1964)**

**FREMY SEJOURNE
(1889-1937)**

**RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)**

**LABORATOIRE
D'ANALYSES**

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées

Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

57, Rue des Césars, 57

Tel. 2-0710

Port-au-Prince

**GLISSEZ-VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR
WESTINGHOUSE**

Téléphone 2-2092

BOUCARD & Co. — Distributeur

NOTES SUR LA FAMILLE HAITIENNE

par Jeanne G. Sylvain

Quand nous parlons de famille en Haïti, nous nous référons souvent à tous ceux qui nous sont attachés par les liens du sang ou des alliances matrimoniales. Cette grande famille garde une signification importante à la ville comme à la campagne. Elle a ses caractères propres, elle est traditionnellement solidaire, ses membres se reconnaissent des obligations réciproques et se soutiennent mutuellement. Elle peut en compter une centaine et plus qui se réunissent à l'occasion des fêtes rituelles : funérailles, mariages, baptêmes, premières communions, d'une cérémonie en l'honneur des loas et même du Nouvel An ou d'un anniversaire. On peut lire dans les journaux la longue liste des parents et alliés officiellement énumérés à la suite d'un décès. A ceux-là s'ajoute éventuellement la parenté spirituelle—parrains et marraines—et, à un degré moindre, leurs enfants qui, à la campagne, sont désignés sous le vocable de frère et de soeur.

Quoi qu'il en soit, la famille restreinte, réunie sous un même toit, occupe le premier plan, tendant à devenir la cellule sociale essentielle. La moyenne de ses membres semble varier selon les localités. Le recensement de 1971 a trouvé 942.040 ménages formant un total de 4.314.628 personnes, (1) ce qui nous amène à un chiffre de 4 à 5 par foyer, si nous ne tenons pas compte des célibataires vivant seuls, qui sont assez nombreux parmi les citadins dans les quartiers populaires.

(1) Résultats Préliminaires du Recensement Général de la Population, du Logement et de l'Agriculture (Septembre 1971). Institut Haïtien de Statistique, Département des Finances et des Affaires Economiques.

Les foyers familiaux présentent des variations importantes dans leur composition, par suite de la mobilité de leurs membres, enfants ou adultes. Les adultes peuvent être les père et mère avec un membre de la famille de l'un ou de l'autre, mais trop souvent le père ou la mère avec un autre conjoint, avec des parents ou domestiques, la mère seule, plus rarement le père, des oncles, tantes ou encore des étrangers auxquels les enfants sont confiés.

Les enfants ne sont pas toujours frères et soeurs, certains peuvent provenir d'une précédente union de l'un des conjoints, d'autres ont été confiés par des membres de la famille ou par des étrangers.

UNION CONJUGALE

L'union conjugale affecte différentes formes, le mariage légal, le « plaçage » et les unions libres. Leur fréquence relative semble varier en rapport avec l'influence religieuse, la situation socio-économique, la modernisation et l'urbanisation.

Le « plaçage » demeure sans doute le mode d'union généralisé dans le milieu rural. Il réclame comme préalable l'entente formelle des familles et aussi un certain cérémonial et admet la polygamie. Les mariages légaux semblent cependant avoir augmenté considérablement au cours des dernières décades dans certains milieux paysans touchés par l'action des églises chrétiennes. Des chiffres allant jusqu'à 70 et même 80% de mariages sont rapportés pour quelques-unes de ces localités (2). Pour Port-au-Prince, une étude publiée en 1970 par le Dr. Franck Ricot ne parvient qu'à une évaluation de 50.8% de femmes mariées légalement au moment de la naissance de leur premier enfant avec environ 25% de placées. Notons que la presque totalité des femmes appartenant à la classe aisée étaient mariées, de même que la grande majorité de celles de classe moyenne, contre seulement 30% des femmes de la classe socio-économique inférieure.

(2) Hubert de Ronceray. Une Micro-Collectivité Rurale Haïtienne : Furcy, Revue de la Faculté d'Ethnologie, No. 7. Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince, 1969.

Ajoutons que dans certains cas le mariage suivra la naissance des premiers enfants (3). Le mariage légal et religieux n'implique pas forcément la monogamie, mais il semble beaucoup plus stable que le « plaçage » même dans les campagnes et les bourgs. L'union libre, par définition, a un caractère temporaire.

Certaines qualités sont idéalement attachées au rôle des divers membres de la famille :

Force physique, intelligence, autorité, réussite sociale et économique chez le père. Dévouement, fidélité au mari, amour sans limites pour ses enfants, responsabilité pour la conduite de la maison et des enfants chez la mère ; Respect, obéissance, attachement à sa famille, diligence dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées chez l'enfant.

Le mari est supposé plus fort que sa femme pour pouvoir travailler plus dur, la contrôler et la protéger. Il doit être le chef ; dans les foyers populaires il garde souvent sa distance avec tout le monde dans la maison. A la campagne, la tradition veut que la femme lui doive respect et obéissance. Cependant, si elle est fière de le servir en priorité, elle n'accepte pas volontiers les mauvais traitements et sait se défendre à l'occasion. L'adultère n'est pas approuvé en principe. L'homme déjà pourvu d'une femme devrait être régulièrement « placé » avant de vivre avec une autre. Si la femme commet l'adultère l'homme peut l'abandonner, en général cependant les choses finiront par s'arranger et la séparation ne sera pas définitive.

Le rural est un cultivateur convaincu, mais le travail de la terre ne suffit plus aujourd'hui à rendre une famille prospère. Il y ajoute le plus souvent quelque autre métier : maçon ébéniste, tailleur, commerçant etc.

(3) Dr. Franck Ricot, *Etude Anthropo-Sociologique de l'Age et du Statut Matrimonial de la Femme Haïtienne à la naissance de son premier enfant*. Revue de la Faculté d'Ethnologie, No. 15, Port-au-Prince, 1970.

La diversification des occupations augmente naturellement avec la concentration urbaine. Pour l'homme de la ville, ni mariage, ni plaçage ne suppriment le droit masculin de profiter de toutes les occasions d'aventure sexuelle. L'épouse trompée préfère souvent feindre l'ignorance pour préserver la paix du ménage.

ROLES ET RESPONSABILITES

En milieu rural traditionnel, dans la région de Kenscoff, il y a une vingtaine d'année, Dr. Suzanne Comhaire-Sylvain a constaté que la mère était la première responsable de ses dépenses personnelles, de la nourriture de ses enfants et de leurs vêtements. Elle notait que, même en dehors du mariage légal, il y a toujours eu des pères à assumer la responsabilité pour l'entretien de leurs enfants, mais ce n'était pas la règle et ils étaient loués pour leur générosité. (1) Ne faudrait-il pas voir dans cette situation un corollaire de la polygamie ?

Là où les enfants vont à l'école, le père contribue pour les achats de livres, de vêtements et autres dépenses extraordinaires. C'est aussi lui qui a construit et meublé la maison. Mari et femme s'entraident dans les travaux agricoles, certaines tâches revenant à l'un ou l'autre sexe. La femme garde le produit de son travail dans les jardins qu'elle exploite, qu'ils lui appartiennent en propre ou que son mari lui en laisse l'usage. Il lui confie aussi la vente des autres récoltes à écouler localement, car le commerce de détail est surtout affaire de femmes, l'homme s'intéressant plutôt aux denrées d'exportation et au bétail. Elle garde une partie du bénéfice réalisé sans toujours le mettre au courant. L'épouse courtoise ne posera jamais de questions à son mari en ce qui concerne ses biens ou ses revenus, elle considère qu'agir ainsi serait un manque absolu de discrétion.

En plus de ses activités extérieures et du soin de ses enfants, c'est la mère qui nettoie la maison, fait la lessive et la cuisine.

(1) S. Comhaire-Sylvain, *the Household at Kenscoff, Haiti* Social and Economic Studies Vol. 10, No. 2 June 1961, Institute of Social and Economic Research, University College of the West Indies, Jamaica, W. I.

En ville, quand le mariage est légal, la responsabilité du père pour l'entretien de la famille est reconnue. Même dans le «plaçage», il apporte sa contribution. Mais la mère n'en est pas moins celle qui fournit la nourriture quotidienne et habille les enfants, souvent c'est aussi elle qui veille à ce qu'ils soient équipés pour l'école, qu'elle reçoive ou non les subsides pour couvrir toutes ces dépenses. Le plus souvent, il lui faut avoir une occupation lucrative qui s'ajoute aux gains insuffisants du mari. Elle sera donc commerçante au marché ou dans une boutique de quartier, domestique, couturière, ouvrière salariée, vendeuse de magasin, institutrice, ou même exercera une profession. Un nombre important de ces citadines qui atteignent une certaine indépendance sont chefs de famille.

Ainsi une grande majorité des femmes et des jeunes filles fait partie de la population active et la coutume veut que la femme dispose des fruits de son travail pour le bien-être de la famille.

Des problèmes tels que la malnutrition et le haut niveau de la mortalité infantile sont étroitement liés à l'ignorance des mères et à leur attachement à certaines coutumes erronées. Les femmes pourtant se rendent compte que la vie familiale peut être facilitée quand celle qui a charge de la maison et des enfants possède la compétence et l'expérience nécessaires. Elles sont assez ouvertes aux idées nouvelles. Les conseils des infirmières visiteuses, les centres d'enseignement ménager, les centres de nutrition, la planification familiale sont bien accueillis quand ils sont organisés méthodiquement.

DE LA MARCHÉ A LA DANSE

Dr. Rhoda METRAUX, décrivant quelques aspects de la structure hiérarchique en Haïti, observe que le petit Haïtien n'est pas encouragé à faire ses expériences tout seul en apprenant à se déplacer à son gré à quatre pattes et à marcher. En fait, il se déplace peu à quatre pattes. Il est couché, souvent porté, assis, puis se met debout. On s'attend à ce qu'il reste dans un coin, tranquille quand sa mère est occupée. Quand fatigué, il protes-

te par ses cris, quelqu'un le prendra dans ses bras. De ce stade, il passera à celui de la marche et de la danse. (5)

Dès les premiers mois, porté dans les bras, les attitudes de respect et de courtoisie lui sont inculquées. Le visiteur le salue, lui parle avec condescendance, le parent qui le porte, en plaisantant répond à sa place affectant les formes convenables.

De bonne heure, l'enfant apprendra à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités qui impliquent le maniement d'argent. Le petit garçon peut avoir un animal dont il prendra soin et qu'il vendra pour son compte personnel. La fillette peut promener sa «barque» ou son panier au marché ou chez des clients. Mais il n'y a pas de coopération réelle entre les frères, pas de travail en commun en vue de partage, le fils travaille pour son père plutôt qu'avec lui. Chacun est indépendant.

Dans le plaçage et même dans le mariage paysan, la coutume laisse à l'homme et à la femme leur indépendance économique, chacun travaillant ses champs ou exerçant son métier et disposant librement des produits. Là encore, il peut y avoir collaboration, rarement coopération. La communauté de biens imposée par la loi ne rencontre pas ici une tradition que nous retrouvons vivace en Afrique.

Les auteurs qui ont discuté de la vie familiale ont présenté des opinions différentes sur la sévérité générale de l'éducation et la rudesse des corrections dans les traditions haïtiennes. Ils sont tous d'accord cependant sur la douceur et la tendresse qui entourent les premières années. Mais aussi sur la brusquerie du sevrage et l'emploi fréquent de procédés désagréables pour détourner l'enfant du sein de sa mère.

Pour certains, à partir de cinq ans ou six ans, ou dès que l'enfant est censé comprendre ce qu'il fait, l'autorité parentale s'exprime

(5) Rhoda Métraux, *Some Aspects of Hierarchical Structure in Haiti*, Vol. II, *Proceedings of the 20th International Congress of Americanists*, The University of Chicago Press, 1952.

brutalement et il est cruellement battu pour le moindre manquement aux ordres reçus, la moindre déviation aux normes traditionnellement fixées : respect des aînés (parents, grands-parents et personnes de leur génération), obéissance. Il lui est ainsi inculqué une attitude de soumission et d'acceptance de l'autorité illimitée des parents, en particulier du père et, plus tard, de ceux qui dans la société occuperont une situation de dominance par rapport à lui et, en contre-partie, une attitude de despotisme vis-à-vis de ses dépendants. D'où une certaine résignation, une passivité qui pousse à attendre des appuis extérieurs la solution de nos conflits ou difficultés. Mais, par ailleurs, peut-être aussi une réceptivité relative aux idées nouvelles quand elles sont proposées par une figure d'autorité.

Pour les autres, alors que l'autorité du père reste évidente, l'emploi par lui des sévères punitions corporelles est sélectif, les parents estiment qu'il faut d'abord blâmer l'enfant et ne recourir à la punition corporelle qu'en dernier ressort et pour des motifs graves.

D'autres enfin voient dans la mère la figure la plus importante au foyer, celle qui incontestablement transmet les valeurs traditionnelles et dirige véritablement la maison tout en permettant au mari des démonstrations parfois bruyantes d'autorité et partageant avec lui les décisions graves concernant l'avenir de l'enfant.

Les enfants sont punis pour désobéissance aux ordres qui leur sont donnés, pour impertinence, quand ils sont trop turbulents, se battent, crient, brisent quelque objet, etc. L'enfant qui vole est sévèrement fouetté, le mensonge est rarement sanctionné en tant que mensonge, il n'est puni que s'il entraîne des résultats désagréables.

La petite fille ne reçoit aucune éducation sexuelle raisonnée. Cependant la promiscuité des logements étroits lui permet d'observer le comportement des adultes. On lui défend d'accorder aux garçons des faveurs sexuelles et si elle est surprise elle sera durement punie. Les expériences sexuelles des garçons sont

traitées avec une indulgence amusée et plutôt encouragées. Autrefois, les fillettes étaient protégées et surveillées. Dans les bourgs et les villes elles avaient des écoles qui leur étaient spécialement destinées avec des programmes d'enseignement primaire et l'apprentissage des travaux à l'aiguille. La fillette ou la jeune fille était accompagnée quand elle sortait le soir. Les observations et les conseils sur son comportement lui étaient prodigués en ces occasions. Aujourd'hui, les écoles mixtes sont fort nombreuses. Il existe encore cependant des écoles de filles, mais il n'y a qu'un programme d'études et des examens officiels communs aux deux sexes.

L'influence des moeurs et coutumes américaines diffusées par les voyages, la radio, le cinéma et les étrangers de passage a amené les jeunes à refuser la surveillance des parents dans leurs distractions. Les jeunes gens des deux sexes vont en groupes d'amis et les parents, s'ils aiment la danse ou la promenade sortent de leur côté pour retrouver des amis de leur âge. (6)

La discipline familiale, bien qu'elle existe encore, est beaucoup moins stricte. Les marques extérieures de respect envers les personnes âgées de la famille surtout dans les classes supérieures et moyennes supérieures sont moins souvent observées. Les adolescents et les jeunes ont été touchés par la « crise de la jeunesse » qui secoue le monde occidental. Ils sont volontiers contestataires dans leur attitude au sein de la famille. Le sont-ils vis-à-vis des structures sociales ? Il est difficile d'évaluer leurs sentiments réels ; jusqu'à présent leur rébellion affecte rarement un caractère de délinquance, mais il est certain que dans leur vie journalière ils ont acquis certaines libertés.

Les plus jeunes sont stimulés par l'exemple de leurs aînés. Les parents sont d'ailleurs amenés à étendre jusqu'à eux la tolérance qu'ils ont concédée aux grands parce qu'ils ne savaient comment faire autrement.

(6) Madeleine Sylvain-Bouchereau, *Haiti et ses Femmes, Une Etude d'Evolution Culturelle*, Imprimerie Les Presses Libres, Port-au-Prince, 1957.

AFFAIBLISSEMENT DE L'UNITÉ FAMILIALE

Peut-être faut-il chercher une des causes principales d'affaiblissement de l'unité familiale dans l'absence périodique ou prolongée d'un ou de plusieurs de ses membres. L'augmentation de la population, l'amenuisement des parcelles de terre cultivable, l'appauvrissement des masses ont rendu nécessaires les déplacements en Haïti et hors Haïti. Les campagnards travaillent parfois en ville ne faisant que des visites occasionnelles chez eux. Les femmes augmentent leurs activités commerciales passant d'un marché à un autre. L'absence des mères à la campagne est un des facteurs de la malnutrition qui fait des victimes chez les enfants de un à cinq ans. La ville manque de facilités pour recevoir le monde des marchandes ambulantes qui compte une quantité de fillettes et de jeunes filles. Elles sont victimes de la promiscuité des asiles fortuits, d'où grossesses, avortements, ou mise au monde d'enfants non désirés. La jeune célibataire hésite à retourner faire face à ses parents et à la communauté. Celles qui restent en ville sont condamnées à la mendicité ou à la prostitution si elles n'ont pas la chance d'un placement heureux.

L'émigration, en Haïti n'est pas un fait nouveau. Nous avons connu jadis l'exode de milliers de travailleurs agricoles pour des travaux saisonniers et leur fixation pour de longues années en République dominicaine. Ce qui nous frappe aujourd'hui c'est l'extension de l'émigration, la participation des classes urbaines supérieures et moyennes à l'exode et l'importance de la participation des femmes mariées ou non.

Nous le mentionnons à cause de ses répercussions sur la famille. Si des preuves tangibles, comme les visites aux parents restés au pays, les dons en nature et en argent envoyés par les voyageurs, permettent d'affirmer que des liens affectifs et matériels persistent entre les membres de la famille en dépit de l'éloignement, la perte des contacts journaliers supprime les occasions de transmission de la tradition culturelle, les conseils et directives des aînés dans la conduite ordinaire de la vie. Les rapports entre cousins et autres parents moins proches tendent à disparaître avec la séparation.

Il arrive que l'un des époux parte d'abord. L'attente parfois prolongée avant que le conjoint puisse suivre, éventuellement avec quelques enfants, est une épreuve difficile. Les plus jeunes peuvent être confiés à la garde de leurs grands-parents, d'un oncle ou d'une tante, pour permettre à la mère de travailler librement ou pour diminuer les dépenses.

On peut se demander comment les enfants s'adapteront à cette dislocation du foyer familial. Il est vrai qu'il y a chez nous une tradition de placement des enfants hors du foyer par leur remise à des membres plus âgés de la famille «pour leur tenir compagnie», leur envoi de la campagne à la ville chez des parents ou des amis, ou leur mise en service domestique dans des familles d'un statut économique supposé meilleur dans la même localité ou même dans une localité éloignée.

Beaucoup de parents semblent ignorer l'effet traumatisant des séparations, synonyme d'abandon pour certains enfants. Ils sous-estiment l'importance du sentiment d'appartenance à son milieu et de l'atmosphère d'affection familiale pour le développement normal de l'enfant.

L'enfant dont les parents sont à l'étranger sait qu'il a été laissé en arrière, il se croit empêché de participer à une aventure heureuse, mais après une période plus ou moins prolongée il sera appelé à rejoindre les voyageurs.

Le petit domestique, quand il vit loin des siens, est soumis à des hasards dangereux et des frustrations plus profondes. A Port-au-Prince, parmi les enfants placés trop tôt en domesticité se recrutent nombre d'inadaptés que la police ramasse pour vagabondage ou pour larcin.

Si l'on en croit le recensement de 1950 et les résultats préliminaires de celui de 1971, la population de Port-au-Prince aurait plus que doublé au cours de la période intermédiaire. L'afflux trop rapide des campagnards à la ville est considéré comme l'une des causes principales de cette augmentation. Malheureusement les travaux d'urbanisme, les logements, le nombre des emplois nou-

veaux se trouvent bien au-dessous de ce surplus de population et une grande quantité de familles peut être classée dans les groupes qui n'ont pas de revenus réguliers, sous-prolétariat ou chômeurs déguisés.

Nous n'aborderons ici ni les problèmes de limitation de naissances, ni le problème de la faim. Remarquons seulement que l'augmentation rapide du coût de la vie au cours des dernières années éprouve cruellement les familles de faibles revenus, surtout dans la populations des villes qui ne produit pas ses aliments.

L'égoïsme familial semble être commun en Haiti et la femme, centrée sur l'intérêt de ses enfants, a trop souvent poussé son mari à sacrifier le bien public pour satisfaire ses ambitions. Une enquête du Centre Haitien d'Investigations en Sciences Sociales à Port-au-Prince indique que, pour près de la moitié des familles interrogées le sentiment familial passait avant le dévouement civique. (7) La tendance actuelle accorde plus de liberté à la femme, surtout quand son travail lui assure l'indépendance économique, et, l'obligeant à des contacts réguliers avec le monde extérieur, élargit sa vue des choses. Des femmes aujourd'hui, occupent des postes-clés dans l'action sociale et l'administration municipale ou participent activement au développement des communautés rurales. Il faut espérer que cette vision plus éclairée amènera la famille à considérer avec un intérêt croissant le progrès commun de sa collectivité et de son pays.

(7) Hubert de Ronceray, *Le Changement Social dans les Familles Haïtiennes : Familles urbaines* (10. partie). Les Cahiers du CHISS, Revue Haïtienne de Sciences Sociales, Mai 1969, 3e Année, No. 4.

Claude Duval

RUE DES CASERNES

«Active member

of Automotive Engine Rebuilders Association»

Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel

Cônes d'embrayage et de débrayage — Freins

et tous les travaux de mécanique automobile

Vente de pièces détachées

pour voitures et camions européens et américains.

VERSAILLES BIGIO FRERES

Montres Suisses : Oris, Movado, Girard Perregaux

Consul.

Parfums Français

Bijoux en or 18 carats.

LES PATES ALIMENTAIRES

« C O Q »

JEAN BARTHE

AVENUE DESSALINES

Coquilles — Coudes — Spaghetti — Coudes Côtelés

Nouilles — Lettres Rondelles — Chiffres — Fidelini est

en sachet de 1/2 et 1#

**UNE ROMANCIERE HAITIENNE MECONNUE
ANNIE DESROY (1893-1948)**

Par Yvette Tardieu Feldman

Faut-il crier au scandale devant le sort réservé par la critique au roman d'Annie Desroy, *Le Joug* (1934), dont le singulier mérite paraît éluder depuis quarante ans les spécialistes les mieux avertis ? Opportunisme politique et chauvinisme masculin, en doses inégales, suffisent sans doute à expliquer la véritable conspiration de silence qui accueillit ce livre insolite lors de sa parution — un seul compte-rendu, favorable mais en porte-à-faux, dans la presse quotidienne, pas trace de commentaire dans les revues spécialisées. Mais avec le présent renouveau d'intérêt historique pour la période de l'Occupation américaine, une tentative de réhabilitation a peut-être quelque chance de réussir. Et dans le cadre du révisionisme critique réclamé à bon escient par le deuxième sexe, il importe de réexaminer les verdicts — négatifs ou chaleureux — portés sur toute femme auteur, car discrimination ou paternalisme masculin y jouent un rôle d'autant plus insidieux qu'il est souvent inconscient. Or il y a eu maladresse dans le cas du *Joug* et ce n'est pas pur hasard qu'un tel témoignage demeure encore ignoré, mésinterprété ou au mieux sous-estimé.

Quels que soient les motifs profonds de cette mauvaise foi collective, les conséquences en sont regrettables à plusieurs égards. Dans le contexte général de l'histoire littéraire, **Le Joug** appartient d'emblée par sa thématique à l'ensemble d'ouvrages qui utilisent comme toile de fond la période 1915-1935, longue série à laquelle vient s'ajouter le tout récent **Drapeau en Berne** (1794) d'Alix Mathon. Contemporain de la floraison romanesque qui marque la fin de l'Occupation, **Le Joug** doit être mis en parallèle avec des titres aussi réputés que **Les Fantoques** (1931) de Jacques Roumain, **Le Choc** (1932) de Léon Laleau, **Le Nègre Masqué** (1933) de Stéphen Alexis, **La Blanche Nègresse** (1934) de Cléanthe Valcin, **Viejo** (1935) de Maurice Casséus. Par ailleurs ce document projette un éclairage très particulier sur l'acculturation haitiano-américaine, question brûlante abordée sous des angles divers par la plupart des auteurs de l'époque : en cette qualité, il ne saurait être absent d'un dossier auquel il apporte de nouveaux éléments. Seul des quatre romans de l'auteur à être publié, il revêt une signification spéciale pour l'étude du roman féminin en Haiti, car au stade actuel des recherches, tout semble indiquer qu'il occupe la seconde place en date dans ce mince répertoire bibliographique, où il se trouve curieusement encadré par **Cruelle Destinée** (1929) et **La Blanche Nègresse** (1934) de Cléanthe Valcin, ouvrages englués dans un sentimentalisme larmoyant. Négliger la contribution de Desroy, c'est fausser radicalement la perspective : on se rabat sur le pathos régressif de Valcin comme représentant l'esthétique féminine typique pour la période, alors que par sa modernité **Le Joug** marque une étape de l'évolution encore mal réperée qui va de Virginie Sampeur à Marie Chauvet, trop tôt disparue, dont **Amour, Colère et Folie** (1968) constitue l'oeuvre maîtresse du roman féminin.

SUJET SCABREUX

L'originalité indéniable d'Annie Desroy s'affirme dans son traitement narquois d'un sujet scabreux. **Le Joug** étudie en effet une collectivité peu inventoriée à l'époque, le milieu de la colonie américaine à Port-au-Prince, avec au premier plan un militaire yankee montré sous un jour favorable. Malgré les révélations

croustillantes que le lecteur du temps était en droit d'escouter, ce choix inhabituel du protagoniste lui interdisait les plaisirs de l'identification automatique avec le héros et le forçait à mettre en veilleuse ses propres préventions. La qualité détachée du ton pouvait paraître alors irritante et suspecte et indiquait chez l'auteur une curiosité psychologique doublée d'une volonté de distanciation envers l'Occupant qui n'étaient guère de mise en 1934, alors qu'Haiti célébrait la Seconde Indépendance en pleine euphorie nationaliste. Avec le recul, ces innovations ont perdu une partie de leur caractère provocant et il ne s'agit plus aujourd'hui de perpétuer le malentendu initial en statuant d'office sur le bien-fondé politique du roman à l'exclusion de ses autres dimensions. Malgré l'élaboration hâtive, le degré de compétence formelle n'est pas davantage en cause : développement chronologique et linéaire, style dépouillé ont le mérite de la simplicité. Seules laissent à désirer les caractérisations intellectuelles et la mise en oeuvre du dialogue souvent flottant. Mais le cachet unique du **Joug** provient de ce qu'il se veut un carrefour d'échanges culturels, au sens large du terme. Le propos implicite de l'auteur consistant à servir d'interprète entre Occupants et Occupés, la situation haïtienne est analysée selon l'optique d'un étranger, et la mentalité américaine est montrée en direct ainsi qu'à travers les réactions des observateurs haïtiens. Or ce point de vue de négociateur diplomatique place Annie Desroy en position minoritaire par rapport à ses confrères chez qui la haine de l'Occupant va de pair avec l'idéalisation de l'Occupé.

Les Américains mis en scène par les autres écrivains ne tiennent que des rôles secondaires et s'inscrivent le plus souvent dans la catégorie «Affreux Yankee» dont l'archétype demeure le Smedley Seaton d'Alexis, monstre raciste et traître de bas étage. Procédant à contre-courant, Annie Desroy non seulement choisit comme personnage principal un colonel américain, Harry Murray, mais elle en fait un homme de bonne volonté, exempt de préjugé, sympathique jusque dans ses faiblesses. Le titre original du roman, **Murray l'Indigénophile**, outre sa valeur de choc-sinon

d'euphonie — avait l'avantage d'orienter aussitôt le lecteur et de souligner l'intention majeure du roman, celle de présenter un protagoniste américain comme héros positif. En assignant un tel rôle à l'officier yankee, cette hérétique paie d'audace : il faudra attendre onze années avant de voir paraître dans *l'Héritage Sacré* (1945) de J.B. Cinéas une contrepartie civile de l'«indigénophile» Murray sous les traits du Docteur Philip Benfield, sociologue américain qui étudie avec passion la paysannerie haïtienne et le vaudou.

SENSUALITE EXOTIQUE

Annie Desroy se distingue également de la majorité de ses collègues par sa façon moqueuse d'aborder les ébats de la libido américaine. Tout en restant dans les normes discrètes du bon ton allusif, elle montre des aventures interraciales où l'attraction physique intervient comme facteur déterminant et où l'initiative appartient aussi bien à la femme (américaine) qu'à l'homme (américain). Parmi ses confrères romanciers, la tendance est alors à la sublimation de l'érotisme, cérébralisé chez le Roumain des *Fantoches*, lyrique chez Laleau, Alexis et Casséus, théâtralisé chez Valcin. Régie par un code rigoureux affectant les partenaires de même classe, la sensibilité amoureuse s'explique selon une stylisation anoblissante : héros raffinés et fragiles héroïnes se comportent en purs esprits à peine incarnés, princesses lointaines et admirateurs respectueux communiquent en un langage hérité du symbolisme fin-de-siècle. Ainsi le délicat Maurice et l'infidèle Josette vivent d'exquises souffrances épistolaires (*Le Choc*), et le Roger-Pelléas d'Alexis tient avec Gaude-Mélisande des duos alanguis à la Maeterlink. Même un roman «prolétarien» comme *Viejo* trouve à s'accommoder d'une déesse sur piédestal adorée à distance, la «petite fée Madeleine», étoile inaccessible d'avance au poète maudit, Claude Servin. Valcin avait adopté une fois pour toutes les impératifs du mélo flamboyant embourgeoisé, elle n'épargne à Guy Vanel et à Laurence Desvallons (*La Blanche Nègresse*) aucune des épreuves traditionnelles, mise en demeure, aveu, rupture, tentation de la chair. Ces attitudes chevaleresques de convention recouvrent une réalité bien différente et camou-

flent la subordination économique, légale et sexuelle de la femme bourgeoise : il est curieux qu'à ce stade les écrivains prennent au sérieux ce qu'un Hibbert avait adroitement démontré comme simulacre sentimental.

Vu la réticence pudique avec laquelle ces auteurs abordent la conquête amoureuse en général — elle ne se conçoit que légalisée — on imagine le décorum précautionneux dont s'entoure dans leurs livres tout rapprochement interracial, mettant en jeu à la fois les tabous sexuels et la question de couleur. D'où l'apparition multipliée d'une situation à valeur exemplaire, celle des fiançailles rompues, promesse de satisfaction dans la régularité à laquelle l'autorité refuse d'accorder sanction. Ce contrat auquel il n'est pas donné suite tient compte du désir individuel et de l'impossibilité de l'intégrer au milieu ambiant : ainsi les accordailles annulées de l'Haïtienne Josette et de l'Américain Martin (**Le Choc**), l'alliance problématique et différée de la Française Gaude et du « Prince Noir », Roger Sinclair (**Le Nègre Masqué**). Valcin maintient de bonne grâce le jusqu'au boutisme du mélodrame en liant les partenaires incompatibles par un mariage forcé, sacrement religieux que ne saurait dissoudre un vulgaire divorce : l'union imposée à la pseudo-blanche Laurence ne s'anéantira qu'avec le suicide du tyrannique Watson, traumatisé d'apprendre qu'il a épousé une sang-mêlée.

Séparations, sacrifices, renoncements, jeunes victimes déchirées ; ces personnages exaltés vivent à hautes altitudes. Les américains relativement libérés décrits par Annie Desroy ignorent de tels sommets et leurs abîmes correspondants. Ils se délectent à explorer la sensualité exotique et ne se lancent que dans des entreprises à capital affectif limité — délicieuse liaison provisoire ou rapides aventures. Pour eux la différence ethnique, loin d'être obstacle ou scandale, s'affirme comme stimulation, attrait de l'inconnu, promesse de découverte. Bien sûr, il ne s'agit que d'une émancipation partielle, les interdits raciaux et sexuels ne sont pas combattus ouvertement, le double standard de moralité se pratique en toute innocence et le statut quo matrimonial n'est aucunement menacé. Pourtant cette mentalité importée, malgré

l'hypocrisie dont elle est entachée, constitue un relâchement des tabous antérieurs. Le désir physique n'est plus réduit à l'étreinte furtive dans un décor de bal, mais partagé ou rejeté en connaissance de cause par des adultes consentants. Interracial ou non, l'adultère n'est plus source de drame ou de remords, pas même un sérieux accident de parcours. Réussi lorsque secret, il assure au corps un bel équilibre thérapeutique ; raté s'il est découvert, il entraîne alors certains réajustements mutuels. Qu'elle évoque avec Murray l'exemple du mâle étranger grand amateur de «brunes filles» qui multiplie les rencontres faciles, ou avec Kitty le cas moins recevable de la rieuse Américaine qui s'en tient à un seul amant discret, Desroy s'abstient de commentaire, approbation ou censure. Mais elle indique assez que la nouvelle manière d'être n'exclut pas un sens de l'humain — chez Murray — et qu'elle est aisément compatible avec une joie de vivre radieuse et dépourvue de méchanceté — chez Kitty.

Un trio américain fort différencié — Murray, sa femme Arabella, leur amie Kitty —, un couple de mulâtres haitiens, Frédéric et Fernande Vernon, le décor à peine esquissé d'un Turgeau poussiéreux, d'une réception à la Résidence, d'une soirée à Rivière-Froide, tels sont les éléments d'un roman presque dénué d'action, situé en 1929-1930 d'après l'évidence interne, qui débute par l'arrivée en Haiti du Colonel Murray et se termine sur son départ. Lorsqu'il débarque à Port-au-Prince, Murray vient de terminer deux années aux Philippines. Pendant cette autre Occupation, en l'espèce tutelle de Jaunes par des Blancs, il s'est rendu fort populaire auprès de ses soldats et s'est fait très mal voir par ses supérieurs hiérarchiques à cause de sa familiarité bienveillante envers les indigènes. Son attitude démocratique et égalitaire a été jugée condamnable parce qu'elle contribue insidieusement à saper l'autorité militaire en pays colonisé. Aussi n'est-il transféré à un nouveau poste en territoire occupé que pour une raison spécifique, afin de contrebalancer un certain temps l'impression désastreuse laissée par son devancier, le colonel Kick — nom prédestiné —, grossier raciste qui s'est attiré la haine générale des Haitiens.

— UN CLICHE CULTUREL RENVERSE

Viveur sympathique, cordial, affable, Murray considère le préjugé de couleur comme une aberration : il préfère de loin la compagnie des Haitiens cultivés à la fréquentation banale de compatriotes sans intérêt. Taquin et disert, il ne manque pas une occasion d'agacer ses collègues blancs en les accusant de jalouser au fond le sex-appeal des hommes Haitiens et de camoufler en hostilité ou en dédain une réaction d'envieuse rivalité masculine. Loin d'invoquer le vaudou comme preuve d'infériorité raciale, il y voit un passionnant phénomène de syncrétisme et condamne l'analyse qu'en donne Seabrook dans *L'Île Magique* (1929), surtout en ce qui a trait aux prétendues survivances de sacrifices humains. Il distingue du sentiment religieux profond les mascarades orchestrées par des imposteurs en vue de soutirer un peu d'argent aux blancs crédules, amateurs naïfs de sensations fortes. Pendant une cérémonie organisée en son honneur, il s'amuse à dépister la supercherie finale du houngan qui décapite une poupée emmaillottée avec grands effets de sang habilement ménagés.

Après ce profil psychologique, non seulement Desroy renverse le cliché culturel où le Yankee incarne l'ennemi irréductible, dénigrateur, incompréhensif, mais elle lui accorde une extension exceptionnelle de privilèges en confiant à Murray le soin d'esquisser une analyse critique de la situation haitienne et de suggérer un programme de reconstruction. Chargé de cette mission inattendue, le militaire américain devient le porte-parole de l'auteur, cas unique en littérature haitienne où jusque là cette distinction avait été réservée à deux professeurs français, le laïque Hodelin choisi comme alter ego par Frédéric Marcelin dans *Thémistocle Epaminondas Labasterre*, et le père Le Canet, modèle intellectuel et conseiller attitré de Maurice, héros du *Choc* de Léon Laleau. C'est ainsi qu'au centre du roman se place un chapitre crucial intitulé «Chassé Croisé», consacré à une longue discussion entre Murray et son secrétaire Vernon : l'Américain y assume la position qui échoirait normalement au vrai patriote haitien, concerné par le devenir national, tandis que le mulâtre Vernon, indif-

férent à tout ce qui n'est pas son impératif de classe, écoute sans broncher les injonctions de son chef.

Malgré le côté piquant de cet affrontement dialectique où les rôles sont renversés, malgré certaines formules percutantes (Murray objectant à Vernon «Vous importez tout, même le dévouement à votre pays»), la scène reste à l'état de faible ébauche, car Desroy néglige entièrement l'appareil idéologique, renonce à diriger la progression du débat, s'abstient de nouer un semblant de dialogue entre deux monologues qui s'articulent mal. Par son décousu, son éparpillement essoufflé, l'argumentation qui ne s'élève jamais au-dessus du médiocre révèle un décalage pénible entre l'intention et la réalisation. Alors que Munay est censé posséder une forte culture générale, il ne fait que récapituler les principaux énoncés de l'auto-critique haïtienne, et l'on retrouve dans son discours maints échos de Price-Mars, depuis *La Vocation de l'Elite* (1919) jusqu'à la préface d'*Ainsi parla L'Oncle* (1929). Pour la crédibilité intellectuelle du personnage, le manque absolu de références américaines s'avère choquant : dans ce tour d'horizon, supposé magistral, ne figure aucun rappel des deux études fondamentales qui élargissent la base de discussion (le fameux mémoire sur l'Occupation publié par Raymond L. Buell et l'équipe de la Foreign Policy Association — chercheurs neutres et désintéressés — et la mise au point qualifiée de Arthur C. Millspaugh — ex-conseiller financier démissionnaire). Or d'importants extraits de ces deux textes avaient paru en traduction dans *La Presse* au cours de 1929, et point n'est besoin de souligner avec quelle alacrité les journaux haïtiens rapportaient toute opinion anti-Occupationniste. La documentation était facile à réunir et Desroy se montre ici très au-dessous de sa tâche de romancière. Au lieu d'étoffer son diagnostic avec de pertinentes analyses, Murray se contente de reprendre les chefs d'auto-accusation maintes fois évoqués du côté haïtien : démission de l'oligarchie au pouvoir, bovarysme fallacieux, honte des origines, absence de solidarité, système de gouvernement mal adapté aux réalités d'une jeune nation désavantagée, division en castes, préjugé de couleur sévissant parmi les Haïtiens eux-mêmes — car le nègre n'est toléré que symboliquement par l'élite à la-

qu'elle il n'appartient pas — «with them but not one of them» en anglais dans le texte.

Sur le plan des réformes à entreprendre, Murray ne se montre guère original, malgré l'intérêt qu'il porte à l'avenir d'un pays qu'il aime et dont il est censé connaître l'histoire. Comme tant d'autres avant lui, il propose une vigoureuse campagne d'instruction publique et suggère d'utiliser à cette fin les ressources catholiques et protestantes locales : prêtre et pasteur rivaliseront de zèle et leur émulation sera profitable aux populations. A cette astucieuse combine se résume le degré d'invention du tacticien ! Ici — comme ailleurs — c'est le même recours naïf à l'éducation comme à une panacée capable isolément de combler l'écart entre l'élite et les masses, le même optatif verbeux non intégré dans un plan d'ensemble. Le soi-disant «programme» de Murray ne s'accompagne d'aucune précision sur le type d'enseignement prôné, curieux oubli lorsqu'on se rappelle l'opposition menée par des haïtiens humanistes, type Dantès Bellegarde, qui défendent la formation secondaire classique contre la main-mise des technocrates américains, partisans de l'orientation agricole au niveau du primaire. Tout se passe dans ce livre écrit en 1930-1931 comme si la grève de Damien n'avait jamais eu lieu, comme si le problème économique haïtien n'avait jamais été abordé par des spécialistes sérieux.

Pas une suggestion n'est avancée quant à la manière de structurer cette vaste entreprise ni en ce qui a trait au mode de financement du projet. Chez un colonel réputé pour ses talents d'administrateur, cette carence d'idées organisatrices est gênante. Lorsque Murray se contente de déclarer qu'«un peuple noir gagnerait à être gouverné par un chef noir... despote instruit ou satrape éclairé... représentant la masse» : on est déçu par une formulation aussi vague, censée émaner d'un analyste très renseigné sur les manœuvres de la politique de doublure.

Les effets de l'Occupation américaine sont évalués de façon contradictoire et superficielle. Dans certains domaines — paix, santé, agriculture — Murray les juge bénéfiques. Il affirme qu'un

pays inculte et affamé ne peut évoluer sous tutelle ou aide financière et va jusqu'à soutenir qu'une colonisation bien planifiée devrait réussir à éliminer l'odieux système des deux castes et à préparer l'avènement d'une méritocratie réelle. Mais il condamne la contrainte brutale que pratiquent certains de ses collègues et récuse la validité d'un régime basé sur la force. Selon cette vision généreuse et utopique, la bonté doit être l'arme du progrès, et son activité personnelle de «philanthrope» en témoigne, tant par l'aide effective qu'il apporte aux paysans de son district que par le respect dont il fait preuve à leur égard.

CONTRADICTIONS

A défaut de rigueur intellectuelle, de vision politique, de culture générale, la richesse psychologique de Murray se mesure à ses contradictions et à son aliénation mal définie mais attachante. Il est heureux que Desroy ne l'ait pas érigé en modèle de vertu — ce qu'inversement on peut reprocher à Stéphen Alexis et Cléanthe Valcin dont les monstres Seaton et Watson débouchent sur la caricature. Malgré toute la sympathie qu'il manifeste en paroles et en actes envers le noir, il conserve des attitudes qui trahissent un reste de préjugé : un vieux fond de racisme subsiste doublé d'un puritanisme larvé. Ainsi il lui est difficile de comprendre le mariage mixte franco-haitien, il s'étonne de la hardiesse de l'indigène à dévisager toute jolie femme et à lui manifester ouvertement son désir ou sa joie. Alors qu'il éprouve une extraordinaire attirance physique pour la noire, il ne peut imaginer un instant qu'une de ses compatriotes puisse ressentir un désir analogue. Mais s'il réussit à satisfaire son «vice caché» dans de faciles rencontres monnayées, ses avances élémentaires se heurtent au refus plein de tact de sa voisine, la belle Fernande, épouse fidèle de son propre secrétaire.

Dans cette scène de séduction burlesque, intitulée «Rapace malgré tout». Desroy a beau excuser de son mieux l'agresseur intempestif en multipliant les circonstances atténuantes, il n'en reste pas moins que l'érotisme maladroit du gaffeur à demi saoul révèle une sérieuse erreur de jugement de sa part et réduit la statu-

re de l'«indigénophile» à celle d'un faune vieillissant et ridiculisé. Cette défaite s'ajoute au double échec, personnel et professionnel, qui clôt la phase haïtienne du philanthrope libertin, au séjour riche en expériences. Car si la trahison de sa femme, surprise en flagrant délit, suscite d'abord chez lui la réaction brutale — mais rapide — du propriétaire spolié, elle le conduit ensuite à une réflexion sur son comportement antérieur d'hédoniste suivie par l'admission honnête de ses propres torts. Toutefois cet apprentissage affectif coïncide avec le tranquille refus du compromis politique. Bien que sa carrière menace de tourner court, Murray ne doute pas un seul instant de la valeur de ses principes et compte bien les maintenir dans l'ordre de ses fonctions. Jugé à nouveau indésirable par son supérieur hiérarchique — ainsi que par les dirigeants haïtiens — il sera réexpédié «at home» dans le plus bref délai et sommé de justifier ses mesures radicales. On devine que les motifs inavoués de ce rappel précipité sont ironiquement ceux qui auraient dû lui assurer, dans une société moins corrompue, gratitude et avancement. Pour avoir, comme aux Philippines, encouragé l'indépendance de ses administrés et reconnu les droits individuels des paysans, le démocrate impénitent s'est remis en fausse position vis-à-vis du système dont il relève, système qui ne tolère jamais longtemps les précédents au potentiel subversif. Ce désaccord spontané avec l'autorité anticipe dans le récent contexte américain le dilemme plus réfléchi du réformiste, déterminé à changer de l'intérieur la structure qu'il incrimine, et rejeté par les commanditaires de l'«Establishment» ainsi que par les bénéficiaires éventuels de son libéralisme. Bien que maladroitement projetée, la personnalité de Murray rejoint celle du contestataire contemporain dans la mesure où il récuse sa propre culture et veut y effectuer des changements aux fins d'un mieux-être général.

Ce souci persistant de l'autre, forme un contraste marqué avec l'égoïsme complaisant qui émane de Frédéric Vernon, jeune mulâtre intelligent et souple, au réalisme accommodant, dont la préoccupation exclusive est d'assurer sa réussite matérielle. Ancien courtier au Bord de Mer, affecté par le ralentissement des

affaires, il a cherché un emploi plus rentable auprès des Occupants et justifie pour la forme cette coopération typique en déclarant qu'il faut connaître l'ennemi de près pour mieux le combattre. Pourtant il n'éprouve envers les Américains aucune hostilité foncière. Partisan moqueur de brassage à grande échelle, il regrette avec humour que quinze années d'Occupation n'aient pas abouti à un métissage accéléré qui aurait fourni la solution idéale au problème de couleur. Apprécié à titre personnel par Murray qui l'entreprend sur l'épineuse question du vaudou — alors prétexte à dramatisations vulgaires plutôt qu'objet d'investigations scientifiques —, Vernon se montre un guide équilibré, au rationalisme compétent. De même il démystifie avec aisance le phénomène du zombi à l'intention de son épouse encore perplexe et quelque peu crédule. En tant que membre désargenté d'une bourgeoisie privilégié par l'épiderme, il camoufle ses intérêts de classe sous l'habituelle rationalisation humanitaire. Au progressiste Murray qui voudrait instruire au plus vite les masses misérables laissées à l'abandon, Vernon réplique :

«La civilisation crée des désirs et les désirs sont des douleurs. Laissez donc ces malheureux à leur ignorance heureuse.» Il peut affirmer de sang-froid, mais sans offrir de preuves, que l'élite haïtienne est fort consciente de sa mission, de ses droits et de ses devoirs. Finalement acculé par Murray qui rejette sur le groupe des mulâtres la responsabilité de l'incurie générale, il passe à une offensive discrète tout en exceptant l'«indigénophile» de ses remarques à caractère général. Soulignant que les missions dites civilisatrices ont souvent retardé à dessein l'évolution des faibles, il demande sur quelle base légale un peuple s'arroge le droit d'effectuer une telle intervention. Par analogie, il évoque l'exemple d'un grand propriétaire qui mettrait la main sur les terres en jachère appartenant à son voisin sous prétexte de les faire fructifier et qui disposerait à son profit de la majeure partie des revenus ainsi acquis. Les conséquences de cette procédure illégale sont jugées désastreuses : faillite, régression, nivellement par le bas allant de pair avec un élargissement du fossé entre le peuple et la bourgeoisie, tels sont

les griefs de Vernon pour qui le départ des américains constituera la Revanche haïtienne. Mais le nationaliste à foudres sera aussi à brève échéance un chômeur chez qui pointe le souci du prochain job, inquiétude pragmatique vite adoucie par le fatalisme coutumier à son espèce parasitaire.

En qualité d'époux adoré, ce mari haïtien incline vers un machismo caractéristique, ratifié par le double standard de moralité sexuelle. Dans une scène d'une transparente simplicité, il informe allègrement sa jeune femme qu'il trouve la Colonelle fort à son goût et souhaite que cette dernière s'oublie un jour sur sa route à lui. Gentiment rabroué par Fernande, qui le gronde «sur un ton de fierté», il s'excuse d'avoir rêvé tout haut — le cri du cœur ! — et promet de garder le silence au cas où l'heureuse occasion se produirait. Sous le ton du badinage complice se dessine le tableau révélateur d'une suprématie masculine qu'on ne songe pas à défier mais bien à déifier selon les rites appropriés. Dépourvu d'ironie et dessiné sans malice, ce portrait du mulâtre moyen n'a pas le relief acerbe des propagateurs de *Simulacres*, vus par Hibbert, ni des *Fantoches* démagogues, mercenaires ou résignés dans la version de Roumain. Pourtant il transmet à sa manière le sentiment d'une pénible vacuité, tant par la médiocrité du travail non-productif, que par l'absence d'intérêts et la dérisoire pauvreté de rêves où miroite le mirage d'une voiture bien à soi pour monter à Kenscoff, ultime symbole de la réussite douillette.

AU RAYON DES JUPES

On ne saurait accuser la romancière de partialité envers ses quatre personnages féminins — deux Américaines de même classe, amies de collège aux évolutions divergentes, deux Haïtiennes, l'une bourgeoise, l'autre petite domestique. Bien qu'elle soit la première à projeter sur les étrangères une attention spéciale en les intégrant au développement narratif, Desroy ne réserve pas de traitement préférentiel au rayon des jupes. L'univers collectif de ses bourgeoises, sévèrement borné, se révèle dépourvu de toute préoccupation autre que la poursuite de la jouissance, processus d'une relative simplicité chez l'Américaine, plus ardu pour l'Haïtienne. Par rapport au monde de Murray où se font jour, à

côté de l'hédonisme enthousiaste, une curiosité morale et une exigence de justice sociale, comparé même au microscome de Vernon qu'effleurent parfois des préoccupations générales, le milieu mental des femmes se caractérise ici par le creux absolu (Fernande), l'agitation frivole (Kitty), la routine déprimante (Arabella). Aucune n'a d'enfants ou de famille — anomalie surprenante pour l'Haitienne — et seule l'une d'elles fera un apprentissage tardif.

Le bénéficiaire de cette concession sera paradoralement la plus odieuse, Arabella, épouse de Murray, petite blonde nerveuse et raciste paranoïaque qui a choisi d'ignorer, pour la survie du ménage, les lubies fraternisantes de son mari. Dès son arrivée en Haiti elle est mise au courant de ses obligations mondaines par la fringante Kitty, bien intégrée à la routine des fréquentations haitiano-américaines. La négrophobe s'offusque de ce qu'il y ait prétexte à des prises de contact, même officielles, avec les Haïtiens — faudra-t-il donc leur serrer la main lors des réceptions ? Habitée aux domestiques philippins, elle accepte à regret une femme de chambre haitienne, engagée d'office par Kitty, et persiste à déceler sur la coquette petite bonne la fameuse odeur sui generis. Pendant la première phase de son séjour elle existe à peine, paralysée par ses craintes, emmurée dans ses préjugés. Sous l'influence de son amie libérée qui ne partage en rien ses convictions racistes, elle finit par se laisser entraîner au Palais ; présentée au président, elle lui reconnaît beaucoup de classe et trouve les créoles d'une élégance raffinée. Quelque peu rassurée, elle se lance dans un tourbillon d'activités à composante strictement américaine - tennis, bains de mer, parties de cartes, danses au Club — et commence à apprécier ce luxe quotidien en vase clos. Par surcroît son libéralisme fait de tels progrès qu'elle sera flattée de ce que Vernon lui témoigne une sollicitude particulière. Cependant elle ne couchera qu'avec un partenaire plus classique, le mari de sa meilleure amie, personnage singulièrement falot, et ce premier adultère né du désœuvrement sera dénoncé par la petite bonne qui se venge ainsi d'avoir été giflée. Mais l'expérience haitienne portera fruit car Arabella prend alors

la décision de changer, «avec son éducation diriger sa sensibilité, créer une grande oeuvre bienfaisante», bref sublimer son énergie par le biais du volontariat charitable. Elle finit par obéir à un précepte clef de l'éthique bourgeoise, réservé à l'usage des femmes dites responsables, chargées d'incarner la conscience morale du groupe, et dont les activités salutaires mais épidermiques n'altèrent en rien la structure sociale profonde. La conversion d'Arabella rejoint en quelque sorte la «philanthropie» de Murray, adhésions inefficaces parce qu'exercées à titre personnel et ne mettant pas en cause les raisons fondamentales de l'injustice socio-économique, traitant les symptômes sans remonter à l'origine. Mais c'est un début de prise de conscience, et il est significatif que l'année de la parution du *Joug* marque aussi la création à Port-au-Prince de la Ligue Féminine d'Action Sociale, dont Annie Desroy fut un membre actif.

Relativement émancipée des tabous de sa propre culture — racisme, puritanisme — Kitty représente l'Américaine moderne des années vingt. C'est une jeune femme moqueuse, élégante et coquette, qui conduit sa propre voiture, boit, fume et se bronze, en somme une hédoniste sans problèmes dont l'allure évaporée, les goûts sportifs, le vocabulaire osé étonnent sa compatriote et amie de collège, la conservatrice Arabella. Cette jouisseuse allègre adore Haiti sans rien connaître d'Haiti simplement parce qu'elle s'y amuse en petit groupe fermé et mène une vie de luxe. Mais elle s'ouvre vers l'extérieur, elle est capable d'admirer la beauté non caucasienne de la petite bonne, la splendeur du paysage tropical, et elle se choisit éventuellement un discret amant haïtien qui lui assure un radieux équilibre. Elle n'a pas la franchise de Murray et ne réplique aux déclarations racistes de ses compatriotes que par l'ironie verbale ou le silence diplomatique, mais elle ne se laisse pas entamer par les pressions extérieures et maintient son indépendance frivole sans ostentation. Cette silhouette s'apparente au type «flapper» des «Gay Twenties», souvent décrit en littérature américaine (Fitzgerald, Anita Loos), et justement observé par Desroy.

Les commentaires acides que porte Fernande Vernon sur ses consoeurs américaines soulignent l'antagonisme culturel de l'Haitienne « bien » envers ses rivales, enviées ouvertement pour leur aisance financière, secrètement pour leur liberté de mouvements, et condamnées pour leur comportement « mauvais genre. » Leur débraillé vestimentaire — « toujours en costume de plage avec à peine du linge au dessous » — dénote un « laisser aller absolument peuple » et un manque évident d'éducation. Elles ne possèdent ni l'allure française ni le charme créole, et quand elle se donnent des airs de grande dame elles révèlent ainsi qu'elles n'en sont pas. Mais le grief le plus sérieux qui leur est reproché, c'est qu'elles entretiennent, plus que leurs hommes, le préjugé de couleur et qu'elles méprisent tous les Haitiens.

Dans la galerie des jeunes mulâtresses haitiennes, Fernande occupe une position spéciale : ni jeune fille à marier, ni mère de famille, ni partenaire ambitieuse d'un conjoint apathique ou complaisant, elle figure une variante de la femme-objet, passive, conformiste, oisive, tuant le temps par des ouvrages d'aiguille, « se morfondant » en l'absence de son époux-raison d'être, qu'elle adore et vouvoie. Toujours sédentaire elle paraît le plus souvent en position d'attente, au poste d'observation, cachée derrière des jalousies, épiant les voisins, ou comme stimulant du désir - galbe et aisselle-gouffre s'offrant à Murray avec une inconsciente provocation, symbolisée par le va-et-vient de la balançoire en phases alternées d'approche et de refus, ou élan sensuel qui la jette dans les bras du mari toujours espéré, étreinte qui résume ses aspirations et valorise son existence. A certains aspects on devine un personnage contraint, au développement freiné : elle parle anglais mais ne s'en sert pas, elle rêve toilettes somptueuses mais ne « sacrifie pas » à la mode, garde ses cheveux en boucles et ne se maquille guère. Ses qualités sont négatives : elle sait éviter le scandale, témoin la feinte cordialité avec laquelle elle repousse Murray, et son habile stratagème pour se débarrasser du malotru. Desroy ne s'intéresse pas beaucoup à Fernande et a bien du mal à lui faire tenir un discours cohérent. Elle ne lui assigne par moments quelques opinions que pour susciter l'explication de l'in-

terlocuteur, et ne lui confère aucune faveur spéciale en tant que seule Haitienne du roman — la petite bonne étant un instrument de l'intrigue, sans plus.

Qui est Annie Desroy ? La notice biographique rédigée par sa collègue en littérature, Cléanthe Valcin, révèle que le pseudonyme dissimule Mme Étienne Bourand — née Anne-Marie Lerebours — et signale que cinq pièces de théâtre ainsi que trois autres romans sont restés en carton (*Femmes Haitiennes*, pp. 237-239). Ces textes inédits sont aujourd'hui introuvables. Et la Bibliothèque Haitienne des Frères ne possède qu'un unique exemplaire du **Joug**.

Banque

Nationale

De la

République

D'Haïti

(**DEPARTEMENT COMMERCIAL**)

a inauguré le 26 novembre 1951 son service de :

LOCATION DE COFFRES - FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE
et votre PATRONAGE.**

Arts et Lettres

THEATRE

L'Institut Français d'Haiti organisait le 1er avril dernier une conférence-débat sur le théâtre haïtien, à l'occasion du passage à Port-au-Prince de M. Robert Cornevin, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, membre du Comité d'honneur de Conjonction et auteur du livre «Le Théâtre Haïtien des Origines à nos jours», ouvrage de compilation, unique en son genre récemment paru aux Editions Lemeac (Canada). Au nouvel auditorium de L'Institut Français, autour de Robert Cornevin, Gérard Résil et Robert Bauduy : une salle comble et très animée composée en majorité d'auteurs de metteurs en scène et d'acteurs de théâtre. Nous reproduisons en page 55 l'intervention de Robert Bauduy.

PEINTURE

Jean Marie Drot, réalisateur de l'ORTF et auteur de films sur les peintures naïves yougoslave et égyptienne, présentait au mois de juin à Paris deux émissions télévisées en couleur sur la peinture naïve haïtienne. Il organisait en même temps à l'Abbaye de Saint-Germain à Auxerre (du 4 mai au 8 juin) et à la Maison de la Radio à Paris (du 17 juin au 15 juillet) une exposition d'une centaine de toiles de collectionneurs haïtiens. «Peintres de la Fête et du Vaudou en Haïti», titre de l'exposition, est aussi le titre d'un livre illustré de Jean Marie Drot à paraître en Octobre chez l'éditeur Skira, en même temps qu'une troisième émission télévisée sur la peinture haïtienne. Du manuscrit et avec la permission de l'auteur, nous tirons ces quelques lignes (p. 73).

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible.

UN SECOND SOUFFLE POUR LE THEATRE HAITIEN

par Robert Bauduy

Le théâtre objective la relation d'être au monde de l'homme. Il est en quelque sorte le révélateur d'une société à elle-même.

De tous les arts, il est, par conséquent, le plus démystificateur, celui qui dénonce — comme dans la tragédie antique — un système de valeurs devenu inadéquat et aussi celui qui rend témoignage de la condition humaine en assignant à l'individu, à travers des modèles de héros positifs et négatifs, la tâche de réaliser son existence et d'objectiver l'expérience sociale qui y est contenue.

Voilà aussi pourquoi il est, de tous les arts, le plus fragile. Fragile parce qu'étroitement tributaire des structures à l'intérieur desquelles il naît et se développe. Fragile surtout, par le caractère éphémère de la représentation théâtrale et parce que fluctuant au gré des goûts du public et des tabous de l'époque.

Populaire le théâtre l'est par destination. Ne serait-ce que du fait que pour mobiliser les foules il faille rester près de leurs préoccupations, refléter correctement la situation de cet «homme sans qualités» qui vient, au théâtre contemporain, chercher un aliment et un remède aux problèmes de l'existence.

UN PUBLIC NOUVEAU

On ne saurait dresser un bilan du théâtre haïtien contemporain, un demi siècle après l'écllosion du mouvement indigéniste de 27 sans tenir compte de phénomènes comme la scolarisation de nouvelles couches sociales, et la conscience accrue que la culture dorénavant ne saurait constituer le privilège d'une minorité et que l'éducation des masses est un préalable à l'amélioration des conditions d'existence d'une collectivité dont les 4/5 des membres demeurent, par suite de l'analphabétisme, coupés des avantages de la civilisation moderne.

Tous ces éléments conditionnent l'ouverture potentielle des arts du spectacle vers un public nouveau, précisément celui des classes populaires resté en marge de toute élaboration esthétique consciente et à l'égard duquel conservent leur résonance les valeurs symboliques d'une culture traditionnelle à thème communautaire et d'une richesse exceptionnelle.

LA CULTURE POPULAIRE DANS LE THEATRE CONTEMPORAIN

On peut noter actuellement une certaine désaffection pour la formule déclamatoire qui caractérisait souvent le théâtre à thème historique, représenté au cours des deux décennies précédentes par des écrivains comme Jean F. Brière (auteur de «l'Adieu à la Marseillaise», de «Pétion et Bolivar» — 1955) Marcel Dauphin (auteur de «Boisrond Tonnerre», — 1954 — de «Pierre Sully» — 1960) au profit d'une inspiration sociale qui fait la part à l'exploitation des valeurs de notre culture populaire.

Dans cette lignée s'inscrivent nombre de dramaturges. Martial Day (auteur de «L'Arriviste», de «L'Héritage») Marcel Sylvain (auteur de «Lococia», «Le Mariage de Jésus») Pierre Blain (avec «Les Pantins» et «Les Bas-fonds») Marc Verne (auteur de «Yoyo») Charles Alexandre Abellard (avec «Mariage ou Duel à Mort») Claude Innocent (avec «Nan pays d'Haïti) sont de ceux-là

chez qui une peinture réaliste de nos moeurs s'allie à une utilisation plus ou moins marquée des traditions populaires, en vue d'accentuer l'authenticité du témoignage.

C'est ainsi que des jalons ont été posés pour un théâtre populaire dont les caractéristiques seraient les suivantes : un théâtre qui traite de problèmes essentiels concernant la promotion de notre collectivité, un théâtre qui oeuvre en faveur d'une quête d'identité haïtienne, un théâtre qui puisse démocratiser ses conditions d'accès en vue de se mettre à la portée du public le plus large des villes et des campagnes, un théâtre écrit dans la langue du peuple, le créole.

Le réalisme constitue le dénominateur commun du paysage dramatique contemporain avec une évolution marquée des préoccupations vers un renouvellement de l'inspiration aux sources des symboles de notre culture populaire, sans omettre l'ouverture aux nouvelles techniques d'écriture.

Ainsi **GREGOIRE EUGENE**, prolonge la tradition du drame mondain, cultivée par Léon Laleau, en majorant cette démarche d'une composante sociale. Laleau avait fait jouer en 1916 «Amitiés impossibles» au cours duquel la vertu triomphe du sentiment amoureux tandis que dans «Une cause sans effet» (jouée, la même année) le chemin de l'amour pour un avocat passe, au mépris des intérêts de son métier, par la réconciliation d'un ménage désuni.

Dans «Une ombre au tableau» Grégoire Eugène évoque «les droits imprescriptibles de l'amour» face aux préjugés sociaux qui entravent son épanouissement.

La crise des structures familiales de notre moyenne société a ses échos dans le théâtre de **MONA GUERIN**. Des mères impétueuses qui souhaitent redorer le blason de famille ou se prémunir contre les incertitudes de l'avenir, par la perspective d'un mariage reluisant pour leurs filles, un thème largement exploité dans des pièces comme «La Pieuvre» et «Chambre 26».

Des adolescentes qui récusent la tyrannie maternelle — avec ses relents de calcul — et qui se répugnent à devenir «une marchandise que l'on fait miroiter devant un riche acheteur «pour finalement emboîter le pas (La Pieuvre) ou se cabrer (Chambre 26), voici sur les «gens comme il faut» (dirait le poète) un témoignage qui ne manque pas de réalisme et de subtilité.

Ajouter à cela une langue de théâtre d'un style enjoué employant parfois le créole, par souci d'authenticité et qui accueille de son bon gré les tournures du français d'Haïti. Ce théâtre, qui s'inscrit dans la tradition du boulevard, ne décolle pourtant jamais de l'univers et des conventions de son milieu de référence. Il témoigne pourtant au fil des expériences, d'une évolution de préoccupations qui gagneraient à délaisser les voies du dilettantisme, pour s'ouvrir sinon à une écriture scénique renouvelée du moins aux tâches de notre quête d'identité nationale.

Un maître séduit par les attraits d'une jeune esclave dont il vient de faire l'acquisition voudrait en faire sa maîtresse. Celle-ci se refuse et l'univers se referme sur l'épave des solitudes. Voici le sujet du «Retour en Afrique» d'**HENOCK TROUILLOT**, (1965).

Une telle démarche qui évoque le moment tragique du refus de la condition servile, témoigne en faveur d'un renouvellement des thèmes du théâtre d'inspiration historique, théâtre qui s'était trop attaché à ressasser les mêmes épisodes des guerres d'indépendance, les yeux rivés sur les manuels, avec peu de souci pour l'invention dramatique et la texture psychologique des personnages.

La quête d'une écriture moderne ainsi que le recours aux éléments symboliques de la culture populaire, en vue de restituer dans leur authenticité les motivations propres des protagonistes sont seuls susceptibles de faire recouvrer à la création dramatique toute sa dimension humaine au niveau d'une vision du monde, où le passé récupéré à l'aune des luttes pour le progrès, sert de banc d'essai pour la conquête de l'avenir.

De son côté **RENE PHILOCTETE**, chez qui prime le souci de réconcilier la thématique indigène avec les exigences d'une médiation authentique où l'engagement n'exclut ni la pureté du goût ni le travail littéraire, a d'abord cherché sa voie dans un théâtre poétique.

Il faut également souligner avec «Monsieur de Vastey» encore inédit, la tentative audacieuse d'un renouvellement, d'inspiration moderne, de la problématique humaniste et de l'esthétique du théâtre à thème historique. Il faut souhaiter que l'auteur puisse intégrer avec le même bonheur, au théâtre, cette quête de la culture haïtienne qui caractérise les moments les plus significatifs de sa poésie.

Dans le théâtre à thème social de **PIERRE BLAIN**, («Les Bas-fonds», «Les pantins») l'expression de la culture populaire découle de façon directe du langage des personnages de condition populaire comme une exigence de réalisme. Dans le cadre de son théâtre à thème historique (Les Rebelles) l'utilisation du vodou fait pendant au renouvellement de la perspective des études historiques, qui, de Price-Mars à Denis - Duvalier et Emmanuel C. Paul, mettra l'accent sur le rôle des traditions ancestrales dans les luttes de libération des nègres de Saint-Domingue.

Il faut également se reporter au théâtre à thème social de **FRANCK FOUCHE** dans «Feux Verts dans la nuit» (1965 et — à un niveau plus symbolique—dans «Trou de Dieu» (1967) (1) pour voir passer l'auteur d'une apologie globale de la culture populaire, à une préoccupation plus sélective au cours de laquelle il en arrive à stigmatiser les fonctions d'évasion de certaines traditions populaires.

Avec «Feux Verts dans la nuit», Fouché accentue l'intensité du témoignage social dans la satire de moeurs. L'auteur ménage par le biais d'une technique chère au cinéma, la projection de la

(1) — Franck FOUCHE — Trou de Dieu — Editions HRW, Montréal 1970

campagne et des forces du travail dans l'orbite d'un personnage d'origine paysanne et qui continue, dans le milieu bourgeois où sa situation l'a conduit à louer ses services, de vivre avec la nostalgie des valeurs de son milieu d'origine et le rêve d'un prompt retour en vue de participer au relèvement de sa communauté. Par ce texte, l'auteur objective le clivage mental entre diverses couches de notre société, tout en expérimentant de nouvelles formes dramatiques tel le théâtre total où le chant et la danse s'intègrent à la trame de l'événement pour remplir une fonction d'illustration et d'incantation, la tradition en étant acquise à notre culture populaire.

Antonio Louis Jean, dans son livre «La Crise de Possession et la possession dramatique» (1) résume le thème de **Trou de Dieu**.

«A, E, I, O, U : voyelles — six personnages, six consciences déchirées qui se débattent désespérément dans un trou de dieu. Six frères, six symboles confondus dans une seule réalité qui est celle de leur père. **Faim... Misère ... Fin ... Peur de Dieu ... Faim des Hommes ... Fin de Dieu**. Ils vivent dans un tunnel où la nuit écrase ses mégots dans leurs prunelles... Ils décident d'en sortir... Il y a aussi une mère octogénaire qui rêve d'avoir éternellement vingt ans. A ses chimères, le dramaturge opposera une jeune femme qui incarnera la violence masquée ... un dernier personnage, tout à tour incestueux et pudique qui n'est pas un symbole. C'est la jeune soeur, plus réaliste que ses frères (qui) leur apprendra que le mal n'est pas l'existence du père, un homme étranger à lui-même, fort seulement de la faiblesse des autres. On a le tunnel à détruire pour retrouver le soleil. Malgré tout, les frères voyelles deviendront les meurtriers de leur père et d'eux-mêmes.»

Il y a là — comme le remarque Louis Jean — une stylisation très poussée des mythes de notre culture populaire, tels que le mythe de la zombification dans le vodou, ainsi que le complexe

(-) — Antonio LOUIS JEAN — La crise de Possession et la possession dramatique, Collection Caraïbes — Leméac — 1970.

du père omnipotent qui préside aux structures familiales. S'y ajoutent les fonctions de défoulement du carnaval, coule dans le moule esthétique du théâtre d'avant garde de Beckett et d'Adamov. La vigueur de la dérision chasse la poésie, au profit de la logique du calembour et de la dislocation du langage.

Il convient de replacer ces démarches dans le cadre d'un approfondissement de la problématique du théâtre à thème social, qui de Massillon Coicou à Antoine Salgado visait à porter à la scène quelques uns de nos problèmes sociaux les plus urgents. Il y a là le ferment d'un théâtre populaire, par le souci qu'ont eu les dramaturges en question, de formuler des problèmes essentiels concernant les rapports de l'homme avec la collectivité.

Ainsi, avec «Féfé Candidat» et «Féfé ministre», **COICOU** mettait en scène l'opportunisme qui préside aux amitiés, dans la mesure où celles-ci se trouvent subordonnées à la fortune politique du partenaire. «L'Alphabet» permettait à l'auteur, à travers une anecdote séduisante, de poser au début de ce siècle (1905) l'importance de l'éducation des masses.

«La Réclamation Hopton» de **FERNAND HIBBERT** (1916) était à son tour une mise en cause du gachis administratif de l'époque.

«Les cas qu'au en cas qui» d'**ALPHONSE HENRIQUEZ** est une satire de l'occupation américaine, à travers les pratiques administratives de l'époque. «Le Forçat» de **DOMINIQUE HIPPOLYTE** où s'affirme la vigueur du sentiment patriotique dans le climat d'une Haiti occupée, est un violent réquisitoire contre la corruption politique.

«Place Vacante» de **VENDENESSE DUCASSE** avec la collaboration de Georges Sylvain stigmatisera le népotisme dans l'administration et la course aux fonctions publiques.

Plus près de nous, «La Montée» de **DANIEL HEURTELOU** (1939) portera à la scène la fièvre de brûler les étapes d'une moyenne bourgeoisie d'épiciers, d'origine populaire, et qui veut par le biais des alliances, effacer toutes les traces de sa condition primitive.

«Barrières de **ROGER DORSINVILLE** (1946), plus d'un siècle après l'oeuvre de Pierre Faubert est une condamnation du préjugé de couleur à travers les tabous que rencontre l'amour de deux jeunes gens et qui pose la nécessité d'une remise en question des structures sociales prises comme cadre de référence.

«La Rivière Rouge» d'**ANTOINE SALGADO** (1953), inspiré de «Gouverneurs de la Rosée» de Roumain retrace l'action d'un jeune paysan qui ayant fait des études à Port-au-Prince se découvre une mission sociale auprès du peuple des campagnes, «producteur de la richesse nationale» et qui, se désolidarisant de «l'égoïsme» d'une mentalité de privilégiés auquel il se heurte dans sa propre famille, plaide pour une amélioration des conditions de vie et de travail des paysans.

Si une dramaturgie moderne se doit de rompre avec le réalisme primaire qui est souvent le fait d'un tel théâtre, où le réel est réduit à la conscience qu'en ont les personnages, de même serait accrue la portée de ce théâtre, de tirer ses symboles de la culture populaire.

Sur le chapitre de la faveur du public, Languichatte et Alcibiade demeurent au premier plan du théâtre contemporain.

Il y a chez **LANGUICHATTE** une peinture permanente de la psychologie des classes moyennes lorsqu'elles renoncent à assumer leur propre condition pour adopter cette vie de façade, du devoir être, en dépit de la dégradation des conditions d'existence. Languichatte instaure un théâtre de boulevard, attaché aux structures traditionnelles de la farce et de la comédie de moeurs.

Plus près de la culture populaire, le théâtre d'**ALCIBIADE** s'analyserait comme un théâtre de la dérision, insinuant volontiers qu'il n'y a pas de vérité dans les rapports humains et que tout est mensonge. Ce théâtre pourrait se comprendre comme le récit satirique des mésaventures des classes populaires lorsqu'elles définissent leur bonheur par les mythes de la richesse et de la considération sociale. Il y a aussi dans ce théâtre des éléments d'une démys-

tification de la pratique du vodou, lorsque celle-ci se trouve assortie d'une surexploitation de la crédulité populaire.

Chez l'un et l'autre, on retrouve cette vigueur de la verve satirique acquise au roman haïtien, et dont la tradition s'enrichirait de s'ouvrir à la dramaturgie contemporaine, autant qu'à démarquer le seuil des complaisances avec ces héros négatifs, qu'ils se plaisent le plus souvent à dépeindre, afin qu'un théâtre didactique sorte revigoré de ces expériences.

Il y a aussi des hirondelles d'un renouvellement de l'inspiration dans cette nouvelle génération de dramaturges représentée par St Arnault Numa et Max Vallès.

NUMA a recours à l'adaptation en créole des classiques français du XVII^e siècle là où ses prédécesseurs Morisseau-Leroy et Franck Fouché s'étaient tournés vers le théâtre antique par suite de l'existence d'éléments semblables dans la fête dyonisiaque grecque et la crise de possession vodou.

Si l'emploi du créole, condition du réalisme dans la peinture du milieu rural haïtien, constitue un véritable préalable à l'élargissement de la base sociale du théâtre, cet emploi ne se conçoit pas sans l'élaboration d'une langue de théâtre où le travail de style fait passer le créole du statut de langue parlée, avec les scories inévitables, au niveau du langage écrit qui implique le choix d'une imagerie soignée et diversifiée.

Il semble que les ressources du théâtre antique s'apparentent davantage à la situation de nos communautés rurales où la décomposition de certaines traditions ancestrales plaide pour un affranchissement de l'homme de l'emprise des divinités et fraie, plus volontiers, la voie à un théâtre didactique à fonction sociale positive.

Il convient de noter chez Numa, une intelligente transposition de certaines situations propres au théâtre de Corneille et de Racine, dans le milieu rural haïtien.

De son côté **MAX VALLES** s'écarte de cette approche prométhéenne ou démystificatrice du fait de culture populaire par laquelle s'étaient signalés les dramaturges de la génération précédente en particulier Morisseau Leroy et Franck Fouché.

Il faut se rappeler que dans le théâtre de Morisseau-Leroy, (1) pionnier d'une transposition intégrale de la culture populaire à la scène, les traditions communautaires du vodou servent de garde-fou aux outrances d'une raison d'Etat, dont l'omnipotence est elle-même un aveu de la défaite de l'ordre divin et un champ ouvert à l'initiative de l'homme dans la conduite de son destin.

Le héros de Vallès vit les conflits sociaux à travers l'affrontement des symboles culturels ou la façon qu'ont les personnages de les vivre.

Il utilise les aspirations déposées dans la tradition du vodou pour en tirer une problématique culturaliste immanente à la condition populaire. Il en conserve tout le poids de fatalité, quitte à retrouver les voies du dépassement par les ficelles d'une réflexion, certes, intéressante, sur le mythe auquel il se réfère, mais qui conditionne un théâtre à audience restreinte et dont la clientèle d'intellectuels serait accessible par d'autres voies.

Max Vallès est avec Franck Fouché un pionnier de la dramatisation des contes haitiens. Il faut noter l'intérêt exceptionnel de nos contes dans la perspective d'un théâtre populaire au cours duquel ces éléments passeraient du stade d'une théâtralisation spontanée — où l'auditoire joue déjà le rôle du chœur pour seconder le personnage principal — à une étape plus élaborée où l'oeuvre d'art se ressource aux nouvelles techniques d'écriture. «La mort de Bouqui» ou «Le nouveau Bouqui» sont deux versions d'une même démarche. Ici Vallès retient de l'antagonisme Bouqui-Malice l'interprétation historique suggérée par Price Mars dans son livre «Ainsi parla l'oncle» à savoir que le mythe en question est l'ex-

(1) — plus précisément dans son adaptation de l'Antigone de Sophocle.

pression d'un conflit entre le nègre bossale (1) (dont la sottise s'analyse comme un refus de la condition servile) et le nègre créole (2) (qui ne vise qu'à tirer son épingle du jeu en acceptant les règles). Le caractère irrémédiable de ce conflit en fait un cycle tragique au cours duquel les frères ennemis ne se réconcilieront que dans la mort (première version) ou dans le changement de leur commune condition (deuxième version).

Lorsque Vallès avance «Le Bouqui traditionnel est mort... il est mort parce qu'il est dépassé», il ne fait que donner une expression plus achevée à la notion d'évolution de la conscience collective que la malice populaire avait déjà consacrée par ce slogan savoureux «Bouqui nan Philosophie», en nous privant du mécanisme concret de cette mutation de la conscience qui intéresse précisément le théâtre. La théorie réifie l'expression dramatique. La démarche esthétique — plus particulièrement dans le théâtre se doit de nous fournir une illustration manifeste du processus par lequel le dépassement des données du mythe est rendu possible ou même impérieux.

Autant de réflexions — dont le relevé n'est pas limitatif — sur l'esthétique d'un théâtre qui utilise en connaissance de cause les éléments de notre culture populaire.

Il convient également de se reporter à la tentative d'ANTOINE LUBIN d'adapter les farces du moyen-âge français. («Condition cé condition» est une adaptation de la farce du Cuvier — «le tyran et l'amour» la transposition d'Aucassin et Nicolette)

Dans ses moments privilégiés, le théâtre médiéval, par l'exemple qu'il donne de la libre-pensée, distille selon l'expression de Guy Leclerc «une pensée de forme et de fond populaires (3)» susceptible d'être renouvelée dans la perspective du métissage avec la culture haïtienne. Il faudrait replacer ces tentatives dans le ca-

(1) — L'expression «nègre bossale» désigne l'esclave fraîchement arrivé dans la colonie.

(2) — L'expression «Nègre créole» s'entend de l'esclave né dans la colonie.

(3) — Guy Leclerc — Les Grandes Aventures du théâtre E.F.R. Paris 1964

populaire, perpétuel bouc émissaire de la roublardises de Malice, est acheminé à la négation de lui-même pour s'intégrer dans un processus de remise en question sociale par lequel seul il pourra se dépasser en reintégrant la trajectoire d'objectivation des aspirations communes.

LE CARNAVAL

«Qu'est-ce que le Carnaval s'écriait Jorge Amado sinon un théâtre où tout le peuple participe». La culture populaire a ici secrété les éléments d'un théâtre polycentriste, dont les rites, très originaux, s'ils ont tendance à se dégrader à la capitale, se sont conservés dans certaines villes de province.

Le Carnaval traditionnel de ces villes de province avec l'exhibition des «rôles» qui sont de véritables farces exécutées par des comédiens ambulants notamment l'opérette populaire du «juif errant» conservée dans le carnaval Jacmélien, donne une idée des ressources dramatiques de ces manifestations populaires.

«Jean Sotte» et «Jean l'esprit» qui sont les personnages de ces jeux dramatiques, ne traduiront pas autre chose que ce terrorisme exercé par l'intelligence comme instrument d'ascension individuelle.

Le statut amélioré promis à l'homme collectif dans le cadre d'une vision égalitaire qui est celle des traditions communautaires, inscrites dans notre culture populaire, se rend aux audaces de l'imagination et de l'intelligence individuelles.

LE VODOU DANS LE THEATRE HAITIEN

Le Vodou, que jadis nos congénères transplantés d'Afrique firent jaillir de la mosaïque des cultes ancestraux, recèle une grande théâtralité comme l'ont indiqué Michel Leiris dans son livre «La possession et ses aspects théâtraux» (1) et le Dr. Louis

(1) — Michel Leiris — La possession et ses aspects théâtraux chez les Ethiopiens de Gondar — Plon — Paris 1958.

Mars dans le premier tome de son recueil de «Témoignage» (1) consacré à la culture haïtienne.

Ses ressources symboliques en font un patrimoine d'une variété inépuisable qui embrasse : l'identification aux éléments du rite rada, au cours duquel l'homme reste en état de vibration avec l'ordre naturel, les ferments d'une attitude prométhéenne des loas Petros qui ont leur correspondant dans les rites destinés à assurer la maîtrise des éléments naturels tel que le feu, et enfin les dramatisations satiriques des loas guédés et de Zaka.

Roger Bastide dans son livre «Les Amériques Noires» fait observer «Les cérémonies comprennent, comme dans le théâtre antique deux parties : une partie tragique avec possession de loas (les vodous cosmiques et ancestraux) et une partie comique (avec possession par les Zaka et les guédés).» (2) Le fatum obsolu de la tragédie antique est ici tempéré par le métissage du déisme et de l'animisme.

Les divinités s'incarnent dans des êtres de chair qui peuvent être loués ou conspués selon qu'ils auront traduit avec plus ou moins d'à propos les aspirations collectives.

La tradition prométhéenne y est même quotidienne, et se trouve délivrée de toute idée de sanction de l'ordre divin puisque à un certain stade l'initié se reconnaît la possibilité «d'enchaîner» les «mistè» maléfiques, ce qui constitue un processus de désacralisation.

Les résonnances sociales de ces traditions populaires sont ici manifestes et il y aurait lieu de retrouver les éléments d'une pharmacologie haïtienne à partir de l'usage des plantes et des herbes médicinales car le rituel est associé à une connaissance approfondie de leurs propriétés.

La thématique communautaire qui caractérise les traditions du culte populaire, outre le fait qu'elle est appelée à jouer le rôle de

(1) — Louis Mars — Témoignages I (essai ethno-psychologique). Les presses de Talleres Graficos Cies de Madrid — Madrid 1966.

(2) — Roger Bastide : Les Amériques Noires — Payot, Paris 1967.

rempart à l'identité haïtienne, suggère un modèle de société où les valeurs de solidarité et de promotion humaine se trouvent au premier plan.

Que ce soit au niveau de la tragédie ou de la comédie, l'utilisation du vodou dans une conception dynamique du destin collectif, s'entend pour le dramaturge à privilégier la composante prométhéenne du rituel aux dépens de la composante stoïcienne — également présente dans le culte populaire — comme exemple du courage mental nécessaire à l'invention des libertés.

Ce théâtre doit également déboucher sur une démarche épique qui est appel à la technique et à la responsabilité de l'homme dans la conduite de son destin.

LA PANTOMINE DANS LA CULTURE POPULAIRE

Dans la perspective d'un théâtre populaire la pantomime est aussi présente, au carnaval traditionnel avec des masques comme le «Charles Oscar» (qui est une vision satirique du «temps des baionnettes»), ou encore la figuration de personnages légendaires et de masques animaux. La figuration de l'enfer par les diables ailés, ainsi que les lanceurs de corde du carnaval Jacmélien, sont une mine d'inspiration pour une pantomime haïtienne.

De même les jeux carnavalesques tels que le «Yaweh» du carnaval Jacmélien, véritable fête des fous au cours duquel un individu revêtu d'une peau de boeuf devient le bouc émissaire de la collectivité.

La pantomime peut aussi s'inspirer des biotypes du tempérament haïtien qui s'expriment dans la crise de possession et qui réfère — selon l'expression de Leiris à un «vestiaire de personnages». Elle peut également prendre pour modèle la mimique des contours pour incarner les personnages de légende.

Il y a là un pont à établir de la tradition à l'art. Il ne saurait être question pour le dramaturge d'avaliser cet enlèvement dans le mysticisme auquel invite des croyances populaires souchées à une explication irrationnelle du monde, dans un contexte mondial dominé par les miracles quotidiens de la science et de la technique.

Il convient, toutefois d'observer que l'affabulation elle-même qui sert de support à ces croyances, dans la mesure où elle aura actualisé sa formulation—en raison de la fonction sociale de celles-ci et dans le sens du progrès de la conscience collective—s'inscrit dans la quête d'une pédagogie de l'initiative historique.

A ce sujet il faudrait également évoquer ces propos de Jacques Roumain aux temps des pires outrances de la campagne des rejetés, publiés dans un pamphlet qui fit grand bruit ; «Ce n'est pas la hache du bourreau, la flamme du bûcher, les autodafés qui ont détruit la sorcellerie, c'est le progrès de la science, le développement continu de la culture humaine et une connaissance chaque jour plus approfondie de la structure de l'univers.» (1)

THEMES HISTORIQUES

Les thèmes historiques, traités dans le théâtre traditionnel avec un culte de l'anecdote historique, agrémenté de discours sur la patrie, ont leur place dans un théâtre populaire, où le peuple recouvre sa propre image de vérité dans la richesse d'affabulation de la culture populaire. Le théâtre à thème historique doit également se donner pour objectif une représentation du passé qui tienne compte de la nature des intérêts en jeu dans la spécificité de leurs déterminations concrètes, à travers les aspirations qui se partagent la période considérée. Tous ces éléments acquis à une approche contemporaine du fait historique, permettront de renouveler la pédagogie sociale ainsi que l'écriture scénique du théâtre contemporain.

Nous croyons fermement qu'ainsi conçu, le théâtre haïtien pourra reconquérir l'estime des foules dans un double mouvement des hommes de théâtre vers un public qu'il convient à la fois d'éduquer et de distraire, également de tous ceux qui pensent qu'à l'unisson de toutes les formes d'éducation et de sensibilisation d'une communauté à ses problèmes, un théâtre, bien orienté peut aider le peuple haïtien à sauvegarder son identité culturelle et ensemercer les voies d'une véritable coumbite de la culture.

(1) — Jacques ROUMAIN : «A propos de la campagne antisuperstitieuse», Imp. de l'Etat Port-au-Prince 1945.

CONSUL - CORTINAS S. W.

En vente à la Maison
LES MOTEURS REUNIS, S. A.



Boîte Postale
No. 746

Prix très avantageux
Rue du Magasin de l'Etat, No. 124 P-au-P., Haiti W. I.

Commerçant, étudiants, résidents, touristes pour vos
voyages, achetez vos tickets à

CAP-TRAVEL SERVICE

Un personnel courtois et entraîné y est à votre entière
disposition.

CAP-TRAVEL SERVICE

Compétence, Sérieux, Rapidité.

Agence de Voyage

15, Avenue Marie-Jeanne

Cité de l'Exposition

Port-au-Prince

RODOLPHE SOEAGES

Propriétaire du

« MARKET ST. PIERRE »

Angle des rues Darguin et Grégoire,

Pétionville

vous offre les articles suivants :

Provisions alimentaires, Poissons,

Volailles, crustacés.

Boucherie --- Charcuterie --- (Self-Service)

A CEUX QUI PARLENT ENFIN.....

par Jean Marie Drot

Avez-vous vu déjà l'ibiscus fleurir sur le béton ?

Avez-vous vu déjà l'abricot ou la mangue

Mûrir sur le mur des prisons ?

Notre ville aujourd'hui s'est engrisée

La cendre recouvre tous nos boulevards

L'eau même est menacée.

Il faudrait creuser loin sous les bitumes

Pour entendre le chant de la terre

ou partir

Beau voyage vers les sables du désert égyptien

Là-bas, les enfants de Wissa Wassef

Tissent des manteaux de paradis

Beau voyage vers la plaine croate
Rabuzin, Lackovic, Vecenaj, Generalic
Avec leurs mains de paysans madrés
Ils ont reconquis la Toison d'Or
D'une enfance qui n'a pas perdu ses yeux

Beau voyage vers les mornes déplumés
D'Haiti

Vainqueurs de Rochambeau les esclaves debouts
Ont trempé leurs bras de souffrance

Dans le rouge
Des victimes expiatoires et des braises
Du Vaudou

Pour peindre ils écoutent le tambour assoto
Dont le nom véritable

Signifie

Battement régulier du coeur

De tout notre cosmos

Les André Pierre, les Normil
Les Saint Brice, les Jasmin Joseph,
Et toute la famille de Philomé Obin
Les Philippe Auguste, les Chéry
Les Préfète Duffaut prince de Jacmel
Et même Charlemagne Bien-Aimé
Qui ne nous donna pourtant qu'un seul tableau,
Je les vois si fiers dans leur peau si noire
Maçons, Charpentiers, peintres éblouis
Tous ensemble ils recommencent
La création du monde.

Normil repousse la barrière
Et nous ouvre toutes grandes
Les portes de verdure
Du paradis terrestre
La femme, une grimelle, pour séduire
L'homme enfin régénéré
(Et rouler le diable dans la farine)
Dédaignera la pomme d'Eve
Pour cueillir les fruits de l'Arbre à pain

Je vois Rigaud Benoît, l'ancien chauffeur
De taxi
Sortir de sa ruelle
Sous son bras gauche une toile presque
Blanche
Une prière à Damballah Oueddo
Le grand Dieu Serpent
Le maître des eaux claires
Les branches même du mapou géant
Se tordent
Pour imiter la couleuvre verte
La nature toute entière est prise
De tremblement
Les rochers s'étirent
Les montagnes ressemblent à des femmes
Couchées
Je les vois tous et toutes qui tentent d'abolir
La distance entre l'homme
Et la terre
Tout sera dans tout
Demain à l'aube
Comme au premier jour du monde.

Extrait du livre à paraître chez
ALBERT SKIRA
«LES PEINTRES DE LA FÊTE ET DU VODOU
EN HAÏTI»

Avant de laisser Haiti ne manquez pas de visiter

« BALIND'JO » SHOP

l'endroit où vous pourrez faire le meilleur usage du dollar

Paille, pite, écaille de tortue, acajou, poupées indigènes,

Nous avons un Service d'emballage, et nous prendrons

soin de l'embarquement, si cela peut vous aider.

FABRIQUE ET MAGASIN

47, RUELLE WAAG, 47

PORT-AU-PRINCE, HAITI.

**Mme. Blémur MAIGNAN,
Directrice.**

LA GALERIE D'ART

«THE RED CARPET»

PETION - VILLE — RUE AMERICAINE — TELEPHONE 7449

PRESENTE EN PERMANENCE

les oeuvres des peintres et sculpteurs les plus célèbres
d'Haiti.

Toute la culture haitienne y est exprimée avec une intensité
rare dans des coloris magiques par des artistes de toutes
les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.

CHAUSSURES

HAITI, S. A.

Bata

AGENCE DE VOYAGES 35, Avenue Marie Jeanne, 35
IBO-TOURS Cité de l'Exposition
Port-au-Prince, Haiti

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour
un service rapide, pour un voyage sans problème
voyez IBO-TOURS cù un personnel courtois et
entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO-TOURS : Compétence Sérieux Rapidité

Société Anonyme Darbouco

185, Rue du Quai, Téléphone : 2-2132 Port-au-Prince, Haiti

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteur Diesel • COCKSHUTT •

Charrues RANSOMES

SEMENCES KEYSTONE

Séchoirs à Café ADS

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement et parois
d'office et de salle de bain, buffets d'évier, dessus de
tables et comptoirs.

Sciences et Développement

DE LA NÉCESSITE D'ORIENTER VERS LA MEDECINE COMMUNAUTAIRE L'ENSEIGNEMENT MEDICAL EN HAITI

par Victor Laroche (*)

Au cours de ces dix dernières années, diverses formules ont été proposées en vue d'une rénovation de l'enseignement médical pour permettre à l'université de pouvoir mieux participer à la planification rationnelle des ressources humaines pour la santé.

Au moment où l'organisation sanitaire fait une place de plus en plus importante à la médecine communautaire, il nous apparaît nécessaire de faire le point sur le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans la formation médicale. Il nous semble que les importantes possibilités de formation dynamique et pratique qu'offrent les Services de Santé intégrés et soutenus par des efforts d'organisation et de développement communautaire, peuvent permettre au futur médecin de compléter sa formation scientifique de base en se familiarisant avec les conditions et les problèmes qu'il connaîtra au cours de sa carrière.

(*) — M. P. H. Professeur de Pathologie infectueuse, de Médecine Préventive, Sociale et Communautaire. Faculté de Médecine Université d'Etat d'Haïti.

NATURE ET IMPORTANCE DES PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE

La connaissance des différents facteurs démographiques, écologiques et socio-économiques qui caractérisent un pays, peut permettre de comprendre la nature et l'importance de ses problèmes de Santé Publique.

La République d'Haiti pour une superficie de 27.700 km², compte actuellement 4.314.628 habitants. Près de 86% de la population vit dans les zones rurales et dans des communautés ayant moins de 2.500 habitants. Une population jeune : 53% est âgée de moins de 20 ans. Le taux de natalité est de 37.28 naissances pour 1.000 habitants. Malgré une mortalité infantile encore élevée (146.1 pour 1.000 naissances vivantes), l'indice d'accroissement annuel de la population est de 2%.

L'économie dépend principalement de l'agriculture qui emploie plus de 80% de la population économiquement active. La croissance du secteur agricole se maintient actuellement aux environs de 2.2% par an. Le taux global annuel d'accroissement économique est de 3,1% et le revenu per capita de 460 gourdes.

Malgré les efforts dans le domaine de l'éducation, les écoles primaires rurales et urbaines n'arrivent pas encore à absorber toute la population d'âge scolaire. Le taux d'alphabétisation est encore faible (20%). On conçoit que sur le plan socio-culturel, le mode de vie du paysan est encore dominé par des préjugés, des croyances et des tabous qui exercent une action néfaste sur la santé des communautés rurales.

Les soins médicaux sont assurés par 196 unités médico-sanitaires, avec un effectif de 3.378 lits d'hôpitaux. Les ressources actuelles en personnel sanitaire ne suffisent pas aux besoins de l'ensemble du pays : 332 médecins pour une population de 4.314.628 habitants. Bien plus, l'un des traits caractéristiques du personnel médical, comme dans beaucoup de pays en voie de développement, est sa mauvaise répartition parmi la population. A Port-au-Prince, la capitale, qui compte près de 500.000 habitants le rap-

port est de 0.6 médecin pour 10.000 habitants ; en zone rurale, il est de 1 médecin pour 50.000 habitants.

En ce qui concerne les autres catégories de personnel, on relève 0.8 infirmière et 1.5 auxiliaire pour 10.000 habitants. En vue de faire face à la pénurie de personnel médical, dans les petites villes et les villages, la résidence rurale a été créée. La loi fait obligation aux médecins, aux infirmières et aux auxiliaires médicales de fournir 2 ans de service au terme des études réglementaires.

Parmi les dominantes pathologiques, nous citons :

- la malnutrition protéino-calorique qui atteint 2/3 des enfants de 1 à 4 ans, dont 7% font le kwashiokor ;
- la tuberculose dont le taux de morbidité est de 1.8% avec un indice d'infection de 20% chez les moins de 15 ans ;
- les maladies diarrhéiques qui entraînent une morbidité élevée chez les nourrissons ;
- le tétanos ombilical qui affecte 10.000 à 20.000 nouveaux-nés par an, soit 5 à 10% des naissances ;
- les parasitoses intestinales dont la prévalence est très élevée.

C'est après avoir été soumis à l'épreuve de ces différents facteurs nutritionnels et infectueux, qui entraînent une mortalité infantile et juvénile élevée, que les chances d'arriver à l'âge adulte deviennent réelles pour l'individu. Alors, les risques se limitent à ceux de la pathologie cosmopolite dominée par les affections du foie, les maladies pulmonaires, gastro-intestinales et cardio-vasculaires. La moyenne de vie est actuellement de 47.5 ans.

DEFINITION DES BESOINS MEDICAUX SANITAIRES

Comme dans tout pays en voie de développement, l'analyse des données démographiques, sanitaires, et socio-économiques, l'inventaire des ressources du Secteur Santé permettent de définir la situation sanitaire comme suit ;

- accroissement annuel significatif de la population ;
- prédominance des maladies transmissibles et de carences nutritionnelles ;

- faiblesse de l'infrastructure sanitaire ;
- insuffisance des cadres techniques qualifiés.

Cette situation sanitaire détermine des besoins qui nécessitent une action directe sur l'homme, la collectivité et l'environnement. Cette action doit viser à :

- la réduction de la mortalité excessive parmi les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans ;
- le contrôle des principales maladies endémiques : tuberculose, tétanos ombilical, diarrhées infantiles, parasitoses intestinales responsables d'une forte morbidité ;
- l'extension de la lutte contre la malnutrition ;
- la protection materno-infantile incluant la planification familiale ;
- l'éducation sanitaire.
- l'extension des sources de soins et de prévention à un plus fort pourcentage de la population en zones rurales.
- l'extension des facilités sanitaires dans les communautés rurales et l'approvisionnement adéquat des populations en eau potable.

Cette action médico-sanitaire ne peut rationnellement se réaliser et donner des résultats significatifs et durables que dans la mesure où elle s'appuie sur la mise en place de services de santé de base, ayant une triple vocation : médecine de soins, médecine préventive et sociale, éducation sanitaire.

Si l'organisation de solides unités médico-sanitaires intégrées réclame un minimum d'équipement en rapport avec les besoins locaux, elle exige également la présence au niveau périphérique d'un personnel de type polyvalent.

Ceci nous amène à considérer les objectifs spécifiques vers lesquels doivent tendre les écoles de médecine d'un pays en voie de développement.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ENSEIGNEMENT MEDICAL

L'objectif traditionnel de l'éducation médicale visait à fournir à l'étudiant les bases scientifiques nécessaires lui permettant de pouvoir exercer sa profession et parfaire sa formation pendant toute la durée de sa vie professionnelle. Cette conception s'est élargie avec l'évolution de la pratique médicale imprégnée du concept de la médecine sociale et communautaire.

Tenant compte des besoins médico-sanitaires, l'enseignement médical s'efforce, de plus en plus, de compléter la valeur scientifique du médecin, d'une formation pratique pouvant lui permettre, après l'obtention du diplôme, de donner les soins nécessaires au maintien et au rétablissement de la santé tant dans la collectivité qu'à l'hôpital. Ainsi, le but de la formation médicale, à l'heure actuelle, est non seulement «d'inculquer aux étudiants les connaissances, les compétences et les attitudes voulues», mais aussi de leur enseigner comment appliquer les acquisitions scientifiques actuelles et la technologie médicale moderne à l'identification et la solution des problèmes médico-sanitaires de la collectivité.

L'ampleur des problèmes de santé publique dans un pays en voie de développement est en fonction des conditions qui y existent, et les mesures qui peuvent être prise pour leur solution. La pauvreté, l'ignorance, la maladie, la dimension de la famille, la pénurie de médecins et autre personnel de santé, les difficultés d'accès aux différentes localités rurales. la dispersion de l'habitat, sont autant de facteurs qui rendent difficiles l'organisation et la distribution des soins médicaux.

Le système de protection médico-sanitaire présente donc des aspects particuliers. D'où la nécessité, parallèlement à la formation normative, d'orienter l'enseignement vers la préparation de «médecin de base» ayant une expérience pratique suffisante pour pouvoir affronter immédiatement les problèmes de santé les plus fréquents dans les régions où il est appelé à travailler.

Le programme de cours doit faire une place beaucoup plus grande aux aspects préventifs, sociaux de la médecine, et permettre ainsi à l'étudiant de pouvoir se familiariser avec des disciplines qui sont fondamentales au niveau de la collectivité (épidémiologie, science du comportement, biostatistique, médecine préventive, éducation sanitaire, assainissement et organisation communautaire). L'enseignement clinique, conçu dans l'optique du malade individuel, doit aussi s'élargir pour considérer les répercussions de la maladie sur la collectivité et les responsabilités du médecin envers la communauté.

Mieux encore, cet enseignement doit particulièrement s'efforcer de donner à l'étudiant une connaissance réelle des conditions existant dans sa propre région, ainsi que l'expérience concrète lui permettant de se faire une idée juste de son propre rôle social dans ses rapports avec l'individu, la famille et la collectivité et de comprendre l'importance des Services de Santé intégrés dans le processus de développement de la Communauté.

MEDECINE COMMUNAUTAIRE

MOYENS DE FORMATION PRATIQUE

Compte tenu des carences et limitations que comportent les établissements hospitaliers et extra-hospitaliers pour une formation pratique adaptée aux besoins médico-sanitaires, la question est de savoir dans quelle mesure le recours à la Médecine Communautaire, dans la préparation du futur médecin est possible, réaliste, justifiable et même souhaitable en matière d'enseignement pratique dans un pays en voie de développement.

Il convient d'abord de souligner l'importance de la Médecine Communautaire comme moyen d'approche des problèmes médico-sanitaires dans des régions encore sous-développées.

La nécessité de planifier des programmes intégrés de santé publique et de développement socio-économique s'impose de nos jours avec une évidence indiscutable. L'organisation rationnelle

des Services de Santé de base devient un élément essentiel du développement communautaire. Dans ce vaste plan d'ensemble, l'agent de santé publique doit travailler en étroite collaboration avec des techniciens d'autres disciplines dont l'action contribue au développement harmonieux de la Communauté.

En 1951, le Dr. JARNSWORTH soulignait déjà que le plein succès de tout programme de santé publique est subordonné à l'étude parallèle et coordonnée des problèmes sociaux, éducatifs et économiques qui se posent dans la région considérée. Une meilleure santé est le corollaire nécessaire d'une meilleure instruction et d'un niveau économique et social plus élevé. Il s'agit en définitive de conjuguer les efforts de tous les organismes intéressés de la région, dans le cadre d'un seul programme d'ensemble.

Ce programme d'ensemble coordonné trouve aujourd'hui sa matérialisation dans la Médecine Communautaire dont les objectifs visent à mobiliser les ressources disponibles, à conjuguer les efforts de la population et des divers services publiques ou privés, selon le concept de la «Communauté organisée», en vue de fournir des services complets de santé tant à l'individu qu'à la collectivité dans son ensemble pour le bien-être de la Communauté considérée. Bien plus, par son concept, ses objectifs, son contenu et son organisation, la Médecine Communautaire offre de vastes possibilités pour l'enseignement pratique et la recherche appliquée.

En effet, elle permet de mettre au point un système d'enseignement capable de susciter chez l'étudiant une tournure d'esprit orientée vers la collectivité. Plaçant non pas l'hôpital, mais la Communauté au centre de toutes les activités médico-sanitaires et sociales, cette nouvelle conception de la pratique médicale stimule l'intérêt du futur médecin pour les problèmes de santé de la collectivité. Elle permet de mieux évaluer les facteurs biologiques, sociaux et économiques qui déterminent le tableau de la morbidité. L'évaluation de ces données, constituant la première étape vers la connaissance des besoins réels de la communauté, ainsi

que vers la recherches des méthodes d'approche, contribue à une prise de conscience globale effective des problèmes de santé et de leur solution.

Le stage pratique organisé aura donc pour but, non seulement de faire mieux comprendre les éléments essentiels de la santé et l'influence de l'action sanitaire et sociale, mais aussi permettra d'amorcer le contact réel avec le malade placé au sein de la collectivité. Ainsi, l'étudiant pourra mieux se rendre compte que l'individu malade est une «entité bio-psycho-sociale» dans un milieu qui influe sur ses réactions, son comportement et sur l'état d'équilibre dynamique qu'est la santé. L'observation des programmes spécifiques de lutte contre les maladies transmissibles et contre la malnutrition, préparera à la fois le futur médecin à traiter ces maladies dans des «cas» individuels et à appliquer les différentes mesures de prévention.

Ainsi, la Médecine Communautaire facilitera la formation du médecin de type polyvalent. Elle constituera de plus, une «plate-forme» pour une formation commune, au coude à coude, de tous les travailleurs de la santé (médecins, infirmières, auxiliaires médicaux, sage-femmes, assistantes sociales, éducateurs de la santé, etc...) appelés à coordonner leurs efforts, à se compléter mutuellement dans leur travail au sein d'une organisation sanitaire dont l'ultime objectif vise au bien-être complet (physique, mental et social) du malade.

Centre de référence, la Médecine Communautaire offre enfin un vaste champ d'action à l'application et au développement de la technologie médicale. Par ce fait, elle facilite les activités créatrices. Elle invite l'étudiant à la réflexion et favorise l'épanouissement de ses facultés d'investigation nécessaire à une formation scientifique complète. Se libérant, au contact de la vie médicale de tous les jours, du cauchemar de la théorie abstraite des premières années et du bachotage des sciences pré-cliniques, l'étudiant peut se livrer à la recherche des causes et des effets.

CONCLUSION

Le problème de la formation des cadres, auquel font face dans de nombreux domaines les pays en voie de développement, se pose avec une acuité particulière pour les Facultés de Médecine.

L'enseignement médical doit pouvoir donner aux étudiants une formation conforme aux normes internationales, et en même temps, les préparer aux différents aspects de la pratique médicale dans leur milieu. De plus, l'organisation de services médico-sanitaires de base intégrés dans un contexte de développement de la communauté, étant l'élément fondamental de l'action sanitaire dans les pays en voie de développement, il devient impératif d'initier les futurs médecins, dans une optique plus large, aux conceptions nouvelles de la médecine communautaire.

L'ampleur et l'urgence des problèmes, et les solutions qui en découlent, justifient ces objectifs spécifiques complémentaires de l'enseignement médical qui doit s'adapter aux besoins locaux pour que la Faculté de Médecine, elle aussi, participe au développement social et économique de la Nation.

**A NEW YORK,
PAN AM MET EN SERVICE L'AEROGARE LE
PLUS**

**EFFICACE DU MONDE :
VOUS NE FAITES QU'Y PASSER.
AVEC L'AEROGARE PAN AM,
VOUS EVITEZ KENNEDY AIRPORT**

**MAISON
N. ACRA FILS & Co.**

**50 années d'expérience au service d'une clientèle
toujours satisfaite, Vêtements sur mesure — Unifor-
mes pour chauffeurs, garçon d'hôtel... etc. Le plus
grand assortiment de chemises, pantalons, pyjamas
et sous-vêtements d'Haiti
NOS CLIENTS NE CONNAISSENT PAS ENCORE
L'INFLATION !**

**LA BOITE A MUSIQUE
RAOUL DENIS**

149, RUE DANTES DESTOUCHES, 149

**Le plus grand choix de musique enregistrée
sur disques, cassettes, cartouches :**

— **Musique Classique : de danse et de folklore et de
variétés (Haitienne, Française, Américaine, Lati-
no-Américaine).**

— **Poésie, Théâtre, Diction**

**Instruments de musique Yamaha : Pianos, Orgues,
Guitares**

Appareils de reproduction sonore de grandes marques

APPROCHE DE LA MEDECINE COMMUNAUTAIRE
ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES ET BESOINS EN SANTE
DE LA COMMUNAUTE

Par P. Pene et A. Rougemont (*)

Quand la texture communautaire est l'élément essentiel de la vie en société (comme c'est le cas en Afrique Noire par exemple), le terme de Médecine Communautaire définit l'orientation des actions de santé à entreprendre.

Ce terme a, depuis quelques années, un grand retentissement dans certains pays, particulièrement en Amérique, en raison des développements et des interrelations des sciences sociales, économiques et éducatives dans leurs relations avec la Santé. En France, si l'enseignement de la Médecine Communautaire n'a pas encore trouvé sa place, il est déjà revendiqué par les spécialistes de l'Hygiène, de la Médecine préventive et sociale, par les épidémiologistes (car il ne peut y avoir de médecine de la communauté sans épidémiologie qui est une véritable médecine des populations), par ceux enfin qui veulent organiser une formation spécifique du médecin de famille, orientée vers la Médecine Communautaire par une spécialisation de 2 ou 3 ans après les 6 années d'études.

(*) — De la Faculté de Médecine de Marseille.

Pour nous, LA MEDECINE COMMUNAUTAIRE N'EST PAS UN TERME, MAIS UNE DIMENSION POUR L'ACTION qui devrait conduire tous ceux qui ont des responsabilités en matière de santé et ce à quelque titre que ce soit, à aborder et à traiter les problèmes de santé collective ou individuelle, en fonction du contexte social et culturel et du développement économique de la communauté. La Médecine Hospitalière qui est hélas le terrain d'application souvent exclusif de l'enseignement médical, ne donne ni la dimension, ni la pratique de la communauté. C'est dire l'importance des terrains de stage, formateurs en dehors des forteresses hospitalières, si on désire promouvoir l'enseignement de la Médecine de la Communauté.

— 1 —

ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES

L'Epidémiologie est indispensable à la Médecine Communautaire et doit servir de guide à ses actions. Les enquêtes épidémiologiques sont nécessaires pour définir les orientations de l'enseignement et de la pratique de la Médecine Communautaire. Elles sont, à ce titre, la base scientifique indispensable de la Médecine Communautaire.

Le domaine de l'épidémiologie n'est plus aujourd'hui limité aux seules maladies transmissibles, mais au contraire élargi à toutes les manifestations pathologiques quelles qu'elles soient, dans le sens qu'aucune n'est distribuée au hasard dans une population déterminée. Le rôle de l'Epidémiologiste sera d'analyser les circonstances d'apparition des maladies définies en fonction d'une série de paramètres et d'en tirer des conclusions, non seulement sur le plan de l'étiologie, mais aussi de la prévention et du contrôle de ces maladies.

Abordant les maladies dans la communauté (famille, école, lieu de travail), l'épidémiologie ne peut pas être hospitalière, (les observations hospitalières ne sont jamais représentatives des conditions morbides de la population générale), mais communautaire.

Nous n'insisterons pas sur l'importance des études épidémiologiques :

- 1o) Etudes transversales qui sont comparées à des instantanés photographiques pour apprécier la **prévalence** d'une maladie (nombre de cas d'une maladie par rapport au nombre de sujets examinés).
- 2o) Etudes longitudinales ou prospectives qui se définissent par la succession d'études transversales à intervalles de temps définis, portant sur le même échantillon qui doit être représentatif de la population qu'on veut étudier. On saisit alors l'**incidence** des maladies (nombre de cas nouveaux survenus pendant une certaine période, rapportés au nombre total de sujets exprimés en pour cent ou pour mille).

— II —

ANALYSES DES BESOINS EN SANTE DE LA COMMUNAUTE

Les besoins en santé de la communauté sont très différents dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement. Ils ont été remarquablement analysés, pour Haiti, par le Professeur Victor LAROCHE.

Nous nous référerons à notre expérience Africaine pour donner quelques exemples.

90% de la population d'Afrique Noire vit en zones rurales. 2 malades sur 3 (surtout parmi les enfants de moins de 5 ans) meurent sans avoir reçu les soins d'un médecin ou d'un auxiliaire médical qualifié.

L'accessibilité aux premiers soins de ces populations est le plus souvent impossible. En effet, il y a, selon les régions 1 médecin pour 30 à 100.000 habitants, alors que 60 à 85 % des médecins sont concentrés dans les villes de plus de 50.000 habitants ou même seulement la capitale du pays.

Bien que les enquêtes épidémiologiques aient fait connaître les besoins en santé de ces populations, les mesures appropriées, et qui sont connues de tous, ne peuvent pas être mises en oeuvre en raison de manque de moyens en hommes (en fait, d'un type de personnel approprié), en équipements pour les Centres de Santé Communautaire des villages, et d'une volonté d'organisation.

Alors, on fait ce que l'on sait qu'il ne faudrait pas faire et ce sur la pression des médecins eux-mêmes : on privilégie la médecine urbaine au détriment de la médecine rurale, la médecine de soins au détriment de la prévention et de l'assainissement. On construit des formations lourdes dans la capitale dont les charges récurrentes vont réaliser une obsolescence importante du budget de la santé entièrement à la charge de l'Etat en l'absence de transferts sociaux. On fait même parfois survivre à grand prix, dans des services de réanimation sophistiqués, quelques privilégiés, alors qu'à 100 kms de la capitale, de très nombreux enfants meurent de técanos ombilical, de rougeole, de paludisme, de diarrhées, de malnutrition, de tuberculose, de pneumopathies, de méningites, sans pouvoir être soignés. Une médecine de premiers soins accessible, une médecine préventive peu onéreuse, des mesures d'assainissement peu spectaculaires mais efficaces, une éducation sanitaire et nutritionnelle facile auraient pu les sauver. C'est dire que les besoins en santé de la communauté doivent déterminer les priorités de la politique sanitaire et que, la mise en place et le fonctionnement, pour 5.000 habitants, de Centres de Santé Communautaire (norme de l'O.M.S.), dont on sait déterminer quelles doivent être les actions prioritaires représenteraient la première mesure à mettre en oeuvre pour apporter à ces communautés rurales une couverture simple et efficace à leurs besoins en santé.

— III —

Il en découle quelques réflexions sur le personnel de ces Centres de Santé communautaire et la formation médicale dans les pays en voie de développement.

Tant que les conditions de vie et de sous-développement des zones rurales de ces pays seront ce qu'elles sont, les médecins formés selon les normes européennes ou nord-américaines, n'iront pas volontairement y travailler (ne parlons pas de contrainte). Par ailleurs, et il faut bien le dire, l'enseignement médical est inadapté à une médecine communautaire de base. Cette constatation a une portée générale ; elle est hélas vraie pour les pays en voie de développement, et peut également être étendue aux pays industrialisés qui auraient, eux aussi, besoin d'enseignants de médecine communautaire. Les médecins sont aujourd'hui formés presque exclusivement par des spécialistes qui n'attachent d'importance qu'à leur spécialité et presque exclusivement partout dans des structures hospitalières. Nous ne nous étendrons pas sur ce problème, mais selon une enquête faite, il y a 6 ans, auprès des étudiants d'une Faculté d'Afrique, 80% d'entre-eux voulaient se spécialiser à l'issue de leurs études.

Il y a là avec d'autres que nous ne détaillerons pas, des raisons qu'on comprend au «brain-drain» des médecins dont plusieurs centaines migrent, chaque année, des pays en voie de développement vers les pays industrialisés. Ils ne trouvent pas chez eux les conditions de l'exercice médical que l'enseignement reçu leur fait considérer comme impérativement nécessaires, ni les conditions financières lucratives légitimement attendues après 7 ans d'études supérieures (ils gagnent parfois moins de 200 dollars par mois dans de nombreux pays)

A ces problèmes il y a, à notre avis 4 solutions :

- 1o) **Former en zone rurale et pour ces zones rurales, sur le terrain, et non dans des hôpitaux, et mettre ensuite en place dans ces zones des auxiliaires médicaux qualifiés qui seront encadrés et supervisés par des médecins.**

Sans aller jusqu'à la solution des «bare-foot doctors» de Chine et des «promodores» du Guatemala, l'O.M.S., dans son rapport technique sur les personnels auxiliaires, a donné toutes les informations nécessaires à ces développements.

- 2o) Ne pas copier, en matière de formations des médecins, les erreurs qui sont faites dans les pays industrialisés.**

Il faut :

Innover en tenant compte des besoins en santé des populations. Les besoins en santé des communautés permettront la définition des objectifs éducationnels, tant institutionnels que spécifiques.

Dire la vérité aux médecins qu'on forme dans les pays en voie de développement, ne pas former un prolétariat médical qui ne peut pas exercer dans son pays (Hindous, Pakistanais).

- 3o) Surtout et immédiatement, donner une situation privilégiée dans la fonction publique aux médecins qui interviendront en zone rurale où ils superviseront les actions des auxiliaires médicaux et des autres professionnels et de leurs auxiliaires qui travaillent au sein d'équipes de santé dans les Centres Communautaires de base définis selon les normes de l'O.M.S. pour 5000 habitants.**
- 4o) Affecter 50% des ressources budgétaires aux actions de Médecine Communautaire fixes et mobiles, rurales et urbaines.**

CONCLUSIONS :

L'épidémiologie est la base scientifique nécessaire pour définir les besoins en santé et dégager les actions prioritaires sanitaires et sociales à entreprendre au niveau de toute communauté.

Il faut adapter la formation des médecins à l'exercice de la Médecine Communautaire et pour cela utiliser les facilités de formation sur le terrain, en dehors de l'Hôpital dont il ne faut pas, surtout dans les pays industrialisés, minimiser les difficultés.

L'efficacité des services de santé communautaire nécessitera, dans tous les cas, une évaluation qui sera fonction de la qualité des personnels, du type d'organisation et des moyens mis en oeuvre.

Les moyens seront, dans tous les cas, infiniment moins onéreux pour des bénéfices très supérieurs comparativement à ceux qui sont indispensables aux formations lourdes de soins, tout comme le sera la formation d'auxiliaires qualifiés pour les Centres de Santé communautaire. La formation d'un auxiliaire médical qualifié est 6 fois moins onéreuse que celle d'un Médecin.

Seule cette catégorie d'actions globales peut apporter des bénéfices réels sur le plan du développement économique et national.

Les Editions de l'Ecole

ont fait paraître dans leur collection

HISTOIRE ET LITTERATURE HAITIENNES

de Jean FOUCHARD :

LES MARRONS DE LA LIBERTE

en librairie \$ 8.00

et

LANGUE ET LITTERATURE DES ABORIGENES D'AYTI

en librairie \$ 5.75

d'Alix MATHON :

LA FIN DES BAIONNETTES

(Prix France-Haiti 1971)

en librairie \$ 5.00

de Fritz PIERRE LOUIS

GEOLOGIE D'HAITI

en librairie \$ 10.20

Ces livres sont en vente dans toutes les librairies
de Port-au-Prince et aux EDITIONS DE L'ECOLE, 11,
Rue de Sèvres, 75 Paris 6e.

VEGETATION ET ECOLOGIE VEGETALE DE L'ILE A VACHE

par **Guy ROBART (*)**

Dans la présente étude, nous avons eu à faire un échantillonnage des espèces végétales rencontrées et à considérer les «facteurs qui conditionnent les milieux de vie» (définition de l'écologiste Haeckel, 1856). La confrontation de ces facteurs avec les principales unités de végétation rencontrées nous a permis de réaliser une synthèse et de faire la cartographie phyto-écologique de l'île.

Des notions générales, sur la géographie, et plus spécialisées sur la géologie de l'île ont été données dans le No 121 (décembre 1973) de la revue *Conjonction* : «Géologie et géographie de l'île à vache» par Alain CHEILLETZ, géologue, en compagnie duquel j'ai séjourné pour la seconde fois sur l'île du 25 février au 3 mars 1973.

CLASSIFICATION :

La végétation de l'île peut se répartir en 4 grandes unités physionomiques :

- Végétation intérieure, fortement modifiée par l'agriculture.
- Végétation littorale (et des flots coralliens).
- Végétation du calcaire corallien pléistocène.
- Les mangroves.

(*) — Professeur agrégé à l'Institut Français d'Haiti.

L'introduction de critères écologiques (géologie, topographie, action anthropologique.....) nous permet de faire des subdivisions :

— Végétation intérieure :

Primitive — sur calcaire éocène

— sur basalte

secondaire : cultures et rudérales

— Végétation littorale :

des plages de sables ou de galets (xérophytique, halophytes)

des falaises calcaires

des falaises basaltiques.

des rebords coralliens (côtes de fer) (xérophytique)

— Végétation des îlets coralliens (Halophytes)

— Végétations des mangroves (eaux saumâtres)

— Végétation aquatique :

marine

mares, étangs et puits

CLIMAT : voir diagramme ombrothermique.

L'insularité dans la baie des Cayes (mer des Caraïbes ou des Antilles), la faible superficie (15 Km. de longueur : ONO-ESE, sur 3 Km. de largeur), et le relief peu accentué (altitude maxima : 71 m. à Gros Morne) font que les facteurs climatiques ne présentent pas suffisamment de variantes pour jouer un rôle important dans la répartition des unités végétales.

N'ayant pas de données (sur de longues périodes) pour l'île elle-même, nous nous baserons sur celles de la Ville des Cayes (Située 10 km. au nord).

— La **Température** moyenne annuelle est de 27 degrés centigrades, avec une amplitude moyenne annuelle de 2,5 degrés.

Les extrêmes enregistrés nous signalent cependant un maximum de 35oc. un minimum de 15oc. (24oc. — 32oc., enregistrés par nous le 28-2-1973 sous abri, à Madame Bernard). Donc une amplitude journalière importante peut se manifester au niveau du sol nu ou de la roche.

— Un facteur non négligeable est l'**action des vents** :

vent d'Est, fortement ressentis sur les côtes, et modifiant la physionomie de la végétation, qui prend un port nain et tordu. vents locaux dus aux jeux de brises de mer et de terre.

vents de fin de journées, résultats de courants de convection, après une forte insolation. De courte durée, ils précèdent généralement de grosses précipitations.

— **Précipitations** : La pluviosité annuelle est importante et dépasse 2000 mm. Le diagramme ombrothermique nous montre 2 saisons pluvieuses au cours de l'année : en Mai et en Octobre, alternant avec 2 saisons sèches : Juillet et Décembre-Janvier.

Cependant nous ne pouvons parler véritablement de saison sèche, si nous ne considérons que les facteurs **Précipitations** et **Température** :

La nature du sous-sol, l'absence de sol, la topographie (qui, même si elle est faible, n'en est pas moins accentuée), le défrichement, ont un rôle sur la rétention de l'eau et l'évaporation, et peuvent expliquer l'aspect xérophytique de certaines unités de végétation.

Ces données climatiques, et les coordonnées géographiques (73°40' ouest — 18°05' nord) ont fait placer, dans la Classification de L.R. Holdridge. (1964 — OEA), l'Ile à vache dans la Zone de Forêt Humide de la Zone Sous-Tropicale (Fh-S)

FACTEURS EDAPHIQUES

La diversité des Unités végétales rencontrées paraît être en rapport direct avec la nature des sols sur lesquels la végétation se développe.

L'installation des sols est conditionnée par l'origine, la composition chimique minérale et la texture des roches mères du sous-sol (voir étude géologique — Conjonction No. 121). Leur étude physico-chimique n'a pas été faite sur l'île.

Dans le Rapport de l'OEA — 1972 — sur HAITI, les sols ont été relevés, selon leur vocation et leur productivité, en 3 classes :

— Classe 100

VIII_d

Comprenant les marécages côtiers, mais aussi pénétrant plus ou moins profondément à l'intérieur ; présentant des problèmes de drainage ; improductifs sur le plan agricole. Ces zones, qui couvrent le 1/3 de l'île, intéressantes comme réserves d'oiseaux et d'espèces aquatiques sont actuellement déboisées pour la fabrication du charbon de bois.

— Classe 246

III_{pr}

Constituée de sols cultivables, développés sur calcaire éocène (topographie bosselée) au N-O et sur basalte (topographie ondulée) au centre-ouest.

— Classe 246

IV_{pr}

Avec des sols peu profonds ou de nature rocailleuse, ne permettant qu'une culture limitée et l'élevage.

Les observations nous ont permis de contrôler cette classification, en apportant, par ailleurs, un complément dans la description de certaines coupes de sols. (voir planche ci-joint)

ACTION ANTHROPOGENE :

La population de l'île s'élève à 6.000 habitants, pour une superficie de 45 km², soit plus de 100 habitants au km².

Cette population, assez forte quand on sait que le 1/3 de l'île est inhabitée (mangroves et calcaires coralliens de l'ouest), a une action fondamentalement destructrice sur la végétation.

Elle est évidente dans l'intérieur, sur les mornes cultivés, où la végétation primitive disparaît par suite de l'arrachage des arbustes et buissons pour la mise en culture. Cette végétation ne subsiste que sur quelques versants d'accès difficile où l'action de l'homme se manifeste encore par la coupe des arbres et des arbustes. Elle prend alors un aspect buissonnant, ayant pour origine les rejets des souches demeurées en terre.

La végétation se développant sur calcaire corallien, dans la zone ouest, est aussi soumise à la coupe, dans le but de faire du charbon de bois, alimentant principalement les grandes villes du pays.

A l'actif de l'homme, il faut cependant signaler la présence d'arbres fruitiers conservés ou introduits : Manguiers, Avocatiers, Nois cajou, Cocotiers, Arbres à pain... disséminés çà et là, surtout dans les vallées et autour des habitations (sans oublier les Figuiers rituels), mais résumant, souvent dans l'intérieur, la seule strate arbustive de l'île.

VEGETATION ET ZONES ECOLOGIQUES :

Placée dans la forêt fort humide de la zone sous-tropicale de la Classification d'Holdridge (Fh-S), la végétation doit présenter un certain nombre d'arbres indicateurs :

Manguier, Palmier royal, Chêne, Frêne, dans les vallées ou à flanc de colline.

Acajou ou Tavernon, bois de fer sur les pentes.

Bois d'orme sur basalte, Campêche sur sols pauvres.

Noix d'acajou et buissons microphyllés avec Brya sur les sommets.

Les cultures sont : Banane, Millet, Mais, Pois d'Angole (pois congo), patates, Tabac ; un sol profond permettant la canne à sucre, un sol pauvre, le Sisal (Pite).

En réalité, si nous avons rencontré la majorité de ces espèces, une étude détaillée nous a permis de subdiviser la végétation de l'île en plusieurs zones, qui sont — comme nous l'avons signalé précédemment — en rapport étroit avec le sol et la topographie.

VEGETATION AQUATIQUE :

Nous devons distinguer 3 biotopes assez distincts :

1. Une végétation côtière, marine, constituée de **Phanérogames immergés**, formant un herbier sous-marin, développé sur un substrat meuble, sable ou vase.

THALASSIA testudium Konig. (Hydrocharidacées) (1, 15, 16, 28.)

CYMODOCEA manatorum Aschers (Potamogetonacées) station 1.

et d'algues, thallophytes, fixées sur des galets ou débris coralliens de côtes basses sableuses (1 : Grand Sable, 11 : Plage la Hatte 28 ; Nan l'Est), sur des trottoirs coralliens plus ou moins larges, s'étendant dans la zone de balancement des marées (16 : Figuier), ou sur la base de falaises basaltiques, encombrées de blocs issus d'effondrement des pentes de celle-ci (18 : La Source.

Sur les plages de sable et de galets, les algues arrachées se déposent sous forme de «laisses» à la limite supérieure des marées et pourrait constituer un excellent «fumier».

Algues rouges :

Amphiroa sp. (Corallinacées Cryptomeniales) (Station 1)

Melobesia sp. (Corallinacées formant une croute calcaire sur les feuilles de *Thalassia*) (1, 16)

Laurencia sp. (Rhodomelacées Céramiées) (1)

Acantophora spicifera Borg. (Rhodomelacées Cérámiales)
 sur trottoir immergé (11)
Digena simplex Wulf. (16)
Laurencia papillosa (15, 16)
Ceramium sp. (épiphyte) (16)
Centroceras sp. (épiphyte sur *Laurencia*) (15, 16)
Gracilaria cornea J. Ag. (Gigartinales) (15, 16)
Gelidiella acerosa (Gelidiales) (15, 16)
Galaxaura subverticillata Ejell, (15)
Bryothamnion sp. formant une croûte calcaire sur la base
 de la falaise (15)

Algues brunes :

Sargassum natans L. J. Meyen (Fucales) recouverte de Bryo-
 zoaires (1, 28)
Sargassum platycarpum Mont. (15)
Turbinaria tubinata (15, 28)
Dictyota divaricata Lam. (Dictyotales) (15, 16)
Dictyota cervicornis Kj. (15, 28)
Dictyota dentata (1)
Padina sanctae-crucis Borg. (15, 28)

Algues vertes :

Caulerpa cupressoides C. Ag (Caulerpacées) (15, 16)
Caulerpa sertularioides Howe (15, 16)
Caulerpa racemosa J. Ag. (15)
Penicillius lamourouxii Dec. (1)
Acetabularia calyculus (Dasycladacées) (15, 16)
Udothea petiolata (Udotheacées) (1)
Halimeda tuna Sol. (Udotheacées) (1, 15, 16)
Hamelida oputia Lamx (15, 16)
Dictyosphaeria favulosa en petites sphères verruqueuses (1)
Enteromorpha flexuosa (Ulvacées) (11)
Enteromorpha sp. (1)
Chaetomorpha linum (15)
Chaetomorpha clavata Kg. sur d'autres algues (1)

Chladophoropsis membranacea enrobées de sable (11, 15, 16)
Chladophora utriculosa sur d'autres algues (11, 15, 16)

2. Une végétation de Marais et Mangroves, s'étend dans des dépressions, sur deux types de substrats : calcaire éocène dans la partie N-O, calcaire corallien pleistocène dans l'ouest. Dans cette dernière zone, un biotope particulier se présente par une frange étroite de mangle rouge, en bordure de côte.

Ces mangroves pénètrent assez profondément à l'intérieur. Elles sont alimentées, en majorité des cas, par des ravines sèches dont l'écoulement, irrégulier, gêné par surélévation de l'embouchure (rebord de galets ou de sable), s'étale ou forme des goulets étroits (Bouchies).

Ces dépressions sont colonisées par le Manglier rouge et la flore accompagnatrice (5, 6, 7, 12). La dépression de CaCoq, la plus importante, renferme une surface d'eau libre en son centre (10, 12) La zonation de la végétation rencontrée est classique.

Mangle rouge à racine échasses immergées, mélangé au Mangle blanc un peu en retrait, puis sur un substrat plus solide.

Mangle noir à racines pneumatophores, enfin saline plus ou moins envahie par une végétation herbacée halophyte.

Palétuvire et Mammiers se rencontrent à l'état isolé.

De grandes touffes de la belle fougère dorée se rencontrent dans la zone immergée.

Bananiers et Cocotiers sont plantés à proximité (Voir Transect 10)

Les mangroves développées sur calcaire corallien occupent le fond de dépressions, souvent intérieures, mais en rapport plus ou moins large avec la mer. Des zones de salines, dépourvues de végétation arborescente, sont des voies de passage (sentiers). A la périphérie, on observe l'interpénétration, avec celles de la mangrove, d'espèces xérophytiques développées sur calcaire dur, non

inondé, et sol lithomorphe (27 : l'Etang, 28 : Nan l'Est, 19 : Cocotier). Sur la côte, la population de Manglier rouge se développant sur le trottoir corallien, est pure, accompagnée parfois de quelques Palétuviers ou Mangliers noirs. (28 : côte N-O et Est)

Mangrove rouge : *Rhizophora mangle* (Rhizophoracées)
(5, 6, 7, 11, 22, 28)

Mangrove noire : *Avicennia nitida* Jacq. (Verbénacées)
(2, 5, 10, 19, 18)

Mangrove blanche ; *Laguncularia racemosa* Gaertn. (Combretacées)
Palétuvier : *Conocarpus erecta* Gaertn. (18, 19, 28)

Mammier = Cachiman tiobeck : *Annona glabra* L. (Annonacées) (5)

Fougères : *Acrostichum aureum* (10, 11)

Dryopteris hastata (6)

Graminées : *Oriza sativa* L. (Riz, cultivé) (6)

Sporobolus littoralis (10-19)

Cypéracées : *Dichromena colorata* (6)

Fimbristilis glomerata (10)

Chenopodiacées : *Atriplex littoralis* L. (16, 19)

Amaranthacées : *Phyloxerus vermicularis* (10)

Verbenacées : *Lippia nodiflora* Rich. (fleur la cigale) (10, 28)

Aizoacées : *Sesuvium portulacastrum* L. (pourpier lan mer)

et des rudérales (voir chapitre particulier).

3. Une végétation de mares et d'étang, d'eau douce ou légèrement saumâtre, est encore rencontrée sur calcaire éocène (en amont d'une mangrove, à Soulette : 5, sur la côte nord), et dans des dépressions peu profondes, sur calcaire corallien (22 :

Anse à canot, 27 ; l'Etang). Ces points d'eau servent d'abreuvoir aux animaux.

Cette végétation hygrophyte s'est manifestée également autour de certains puits, creusés et entourés d'une margelle en

pierre, destinés à alimenter la population en eau douce (20 : Pradel, 7 : Nan Prévost, au S. E. d'Anse à l'eau).

La configuration du plan d'eau en arrière d'une mangrove, accompagnée d'un transect (voir planche : 5), se présente comme un cul de sac, limité, à l'amont par un flanc de morne habité et cultivé, à l'aval par une zone en communication étroite avec la mer, et envahie par des mangliers. La végétation y est d'eau douce, avec les espèces suivantes :

Hydrophytes :

Spirogyra (Chlorophycées conjugales) (7)

Nymphaea ampla P.DC. (Nymphaeacées) (5)

Heleocharis capitata (Cypéracées) (5)

Heleocharis cellulosa Tor. (5, 20)

Cyperus flavescens (7)

Cypérus ferax (20)

Echinodorus cordifolius Griseb. (Alismatacées) (5)

Annona glabra L. (Mammier, Cachiman tiobeck — Annonacées) (5)

Pelouse avec Hygrophytes et rudérales (présence humaine)

Ammania coccinea Rottb. (Lythracées) (5)

Herpestris monnieri (Scrofulariacées) (5)

Malachra capitata L. (Malvacées) (5)

Paspalum vaginatum (Graminées = zherbes) (5)

Paspalum simpsoni (5)

Phyloxerus vermicularis (Amaranthacées) (5, 10)

Lippia nodiflora (Verbenacées) (7, 10)

Sporobolus littoralis (Graminées) (10)

Spiranthes urens (Composées) (7)

Stachytarpheta jamaicensis (Verbenacées, Verveine violette) (5)

Euphobia parciflora Urb. (Euphorbiacées) (5)

Malvastrum spicatum A. Grey (Malvacées) (5)

Malvastrum corchorifolium Urb. (Herbe à balais) (5)

Sida glomerata Cav. (Malvacées) (5)

Trichomanes alatum et *Adiantum melanolencum* (Felicinées) (7)

Au pied du morne cultivé :

Cocotiers : *Cocos nucifera* (5, 10)

Bananiers : *Musa paradisiaca* (5, 10)

Canne à sucre : *Saccharum officinarum* (5, 10)

Arbre à pain : *Artocarpus incisa* L.F. (Moracées) (5)

Le flanc du morne porte des restes d'une végétation primitive que nous verrons dans un autre paragraphe.

Un biotope similaire, quoique moins inondé, a été décrit sur la côte sud (voir Transect 10)

Sur calcaire corallien, les Mares-Etangs, selon l'importance de leur superficie, stagnent sur un fond rocheux peu profond, où la température de l'eau peut devenir très élevée. La végétation hygrophile et environnante n'est qu'herbacée (22 : Anse à Canot, 27 : l'Etang).

A Anse à Canot, un rebord sableux littoral forme barrière avec la mer (voir transect 22). La végétation herbacée, par suite de la proximité de la côte, soumise à de forts vents dominants, est rase, en rosettes courtes.

Au lieu-dit l'Etang, la dépression envahie d'eau de précipitations, s'étale sur une plus grande surface, au milieu d'une prairie herbacée, propice à l'élevage.

Hydrophytes :

Euglena sp. (Eugléniens) donnant une forte coloration verte à l'eau (27)

Jussiaea leptocarpa Nutt. (Oenotheracées) (27)

Jussiaea suffruticosa L (27)

Eclipta alba Hassk. (Composées) (27)

Panicum geminatum Forsk. (Graminée) (27)

Lippia nodiflora L.C. Rich. (Fleur la cigale, Verbena-cées) (27)

Hygrophytes :

- Heliotropium curassavicum L. (Borraginacées) (22)
- Philoxerus vermicularis P. Beauv. (Amaranthacées) (22)
- Malachra capitata L. (Mauve, Malvacées) (27)
- Hemidiodia ocymifolia E. Schrum (Rubiaceées) (22)
- Cyperus rotundus L. (Afió, Cypéracées) (27)
- Macroptilium lathyroides (petit arbrisseau Papilionacées) (27)
- Stylosanthes hamata Taubert. (— — —) (22)

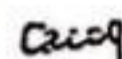
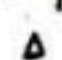

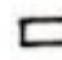

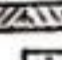
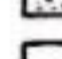
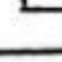
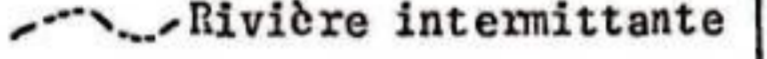


Pelouse et rudérales :

- Spilanthes urens Jacq. (Bouton d'or, Composées) (22)
- Cynodon dactylon Pers (Chiendent) (22, 27)
- Tribulus cistoides L. (Fleur câpre, Zygophyllacées) (22)
- Amaranthus spinosus (épinard piquant, Amaranthacées) (22)
- Euphorbia serpens H. B. K. (Euphorbiacées) (22)

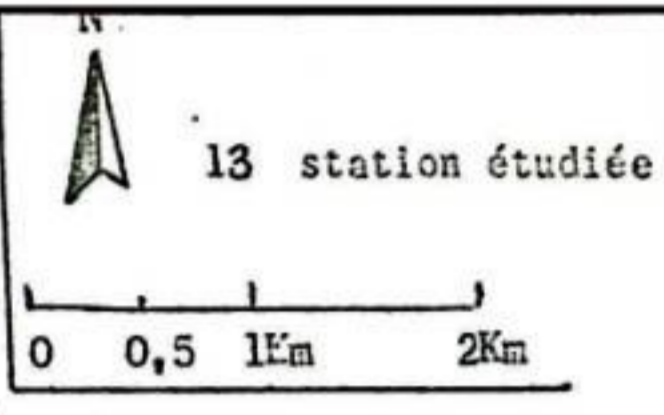
(à suivre)

LEGENDE

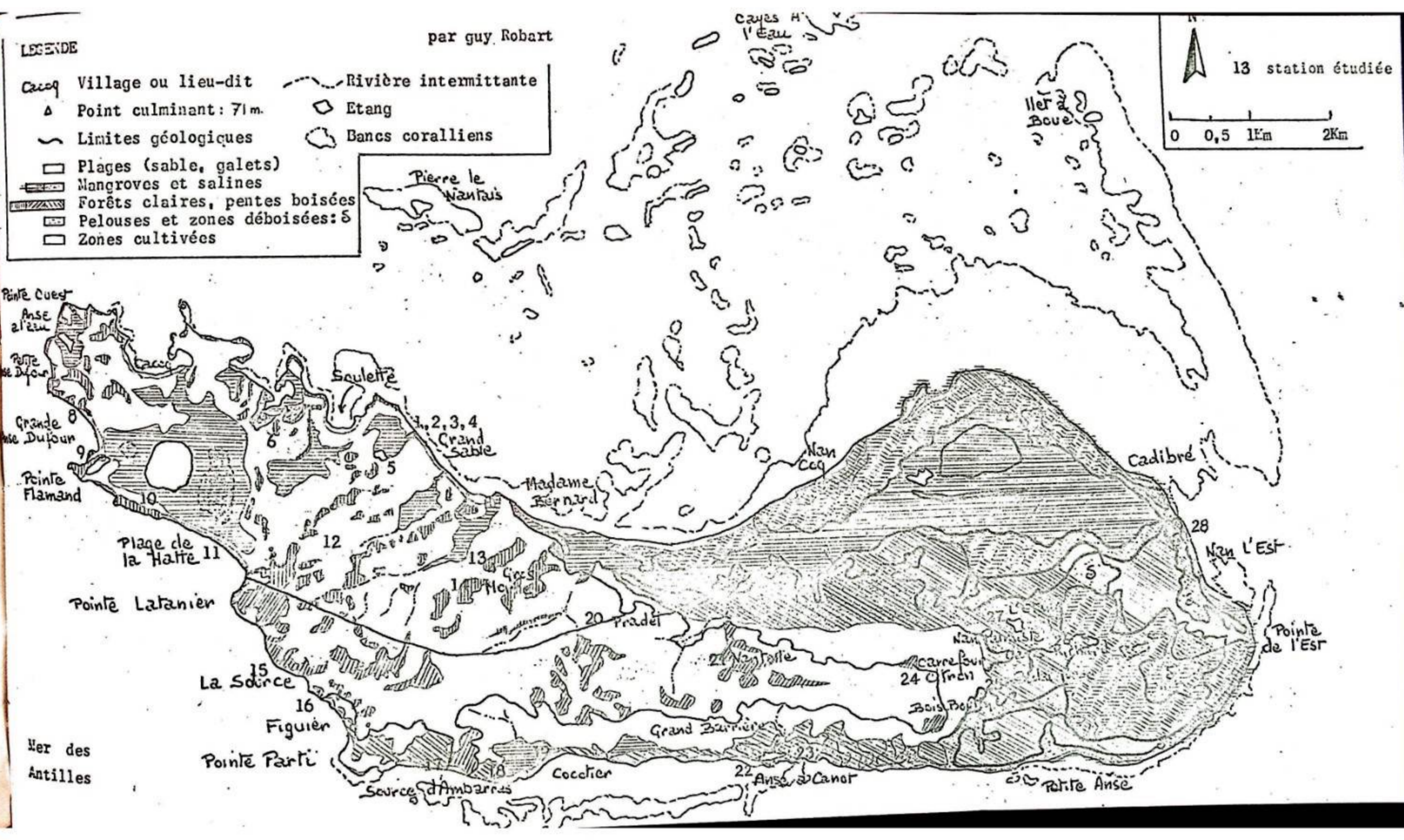
par Guy Robart

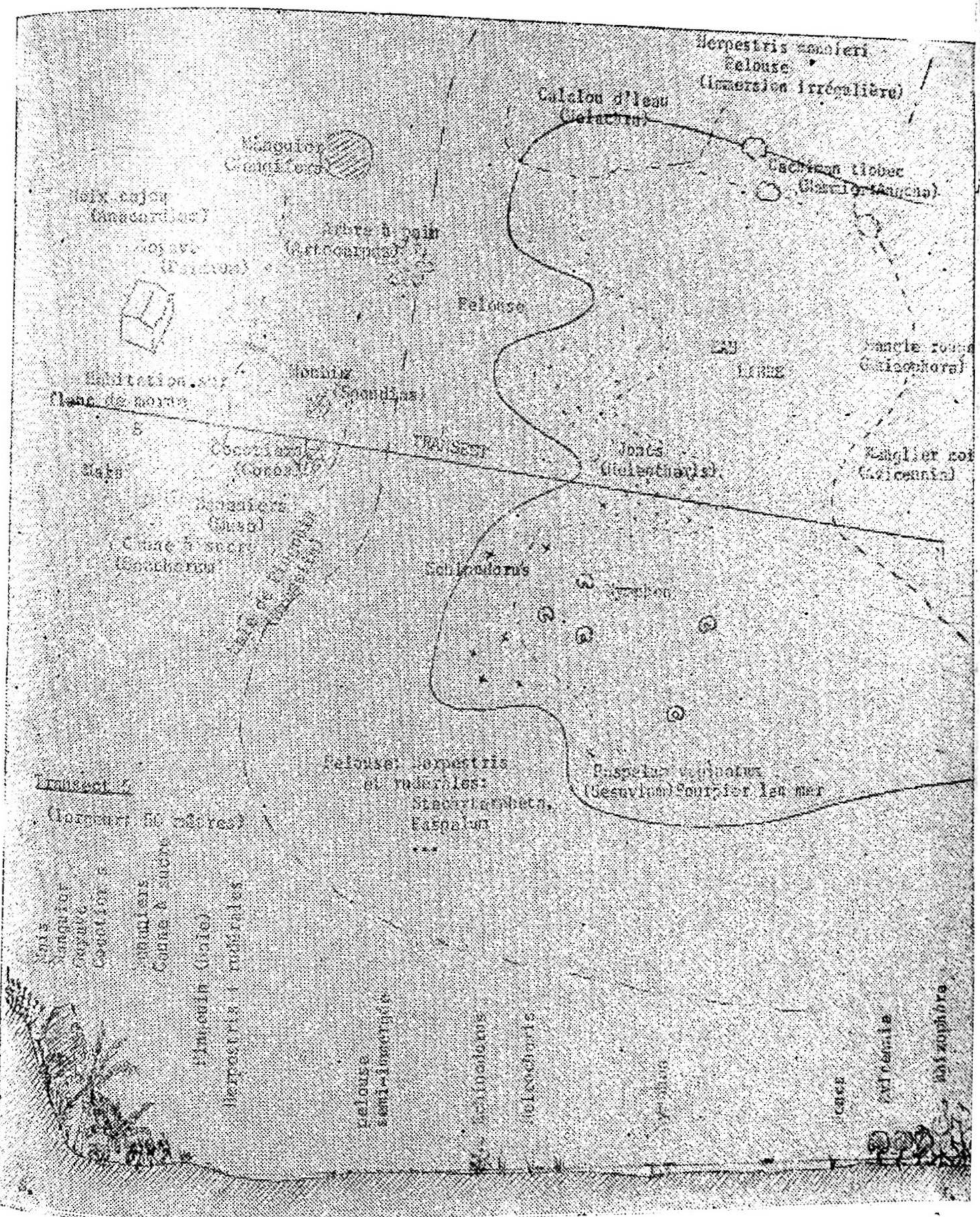
-  Village ou lieu-dit
-  Point culminant: 71m.
-  Limites géologiques
-  Plages (sable, galets)
-  Mangroves et salines
-  Forêts claires, pentes boisées
-  Pelouses et zones déboisées: 5
-  Zones cultivées
-  Rivière intermittente
-  Etang
-  Bancs coralliens

13 station étudiée



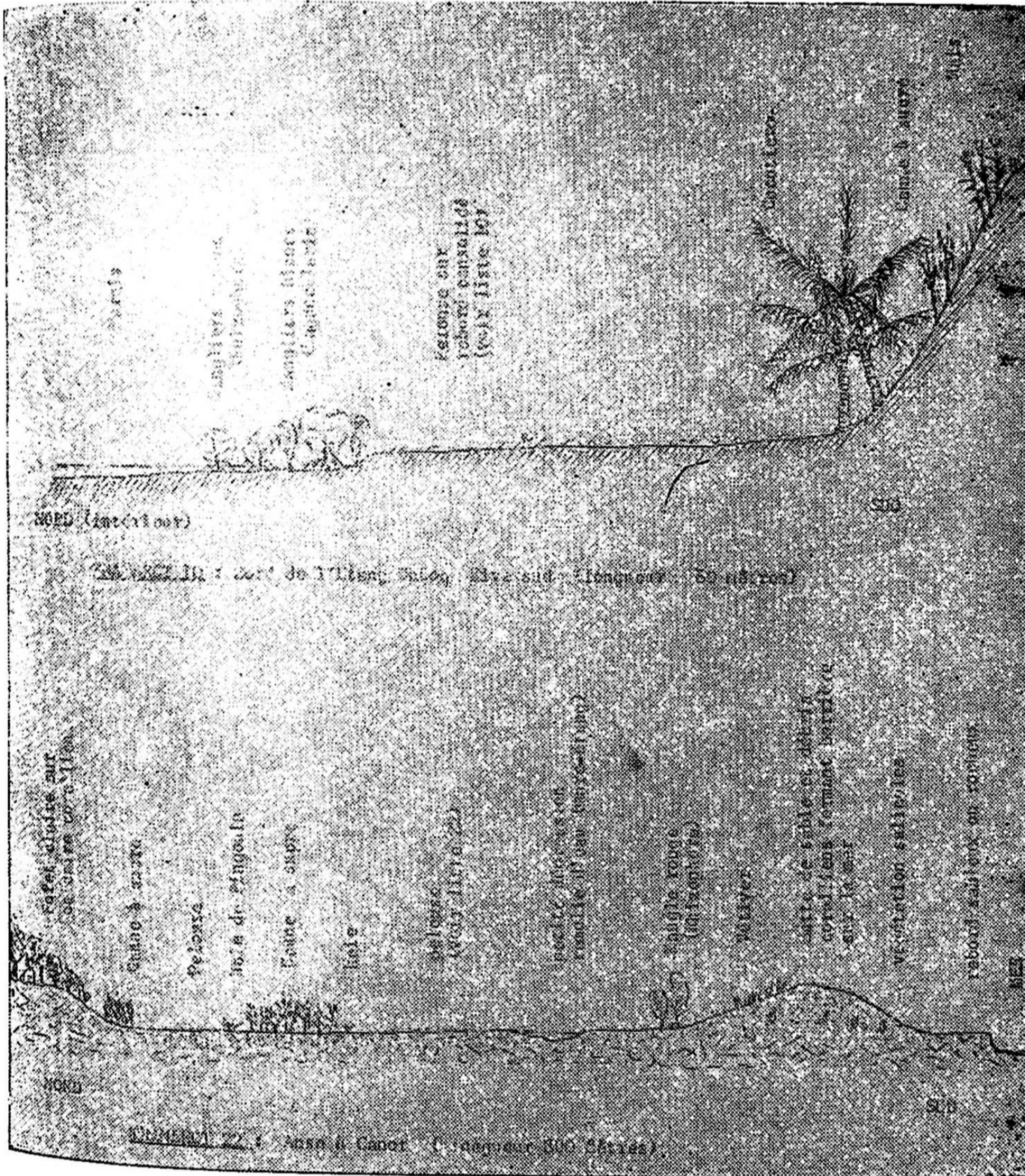
0 0,5 1Km 2Km





Transect 5

Transec 10



Transect 22

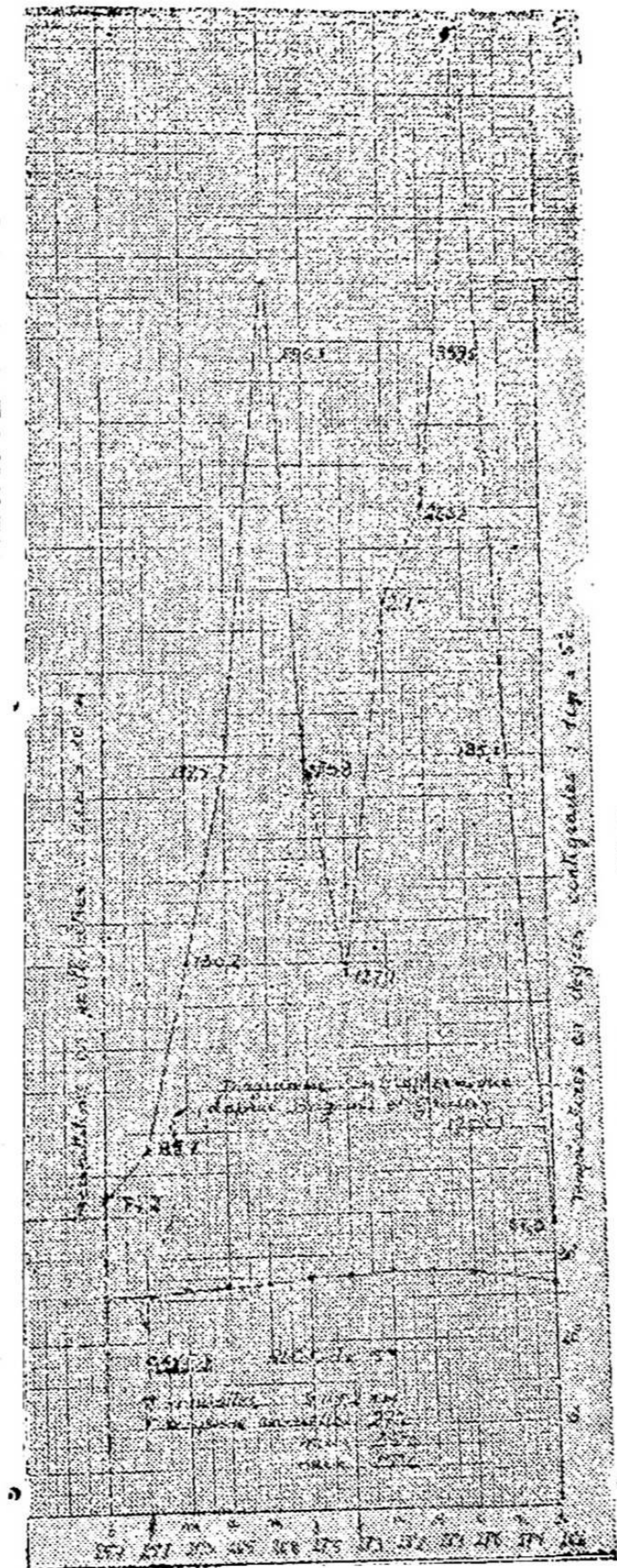
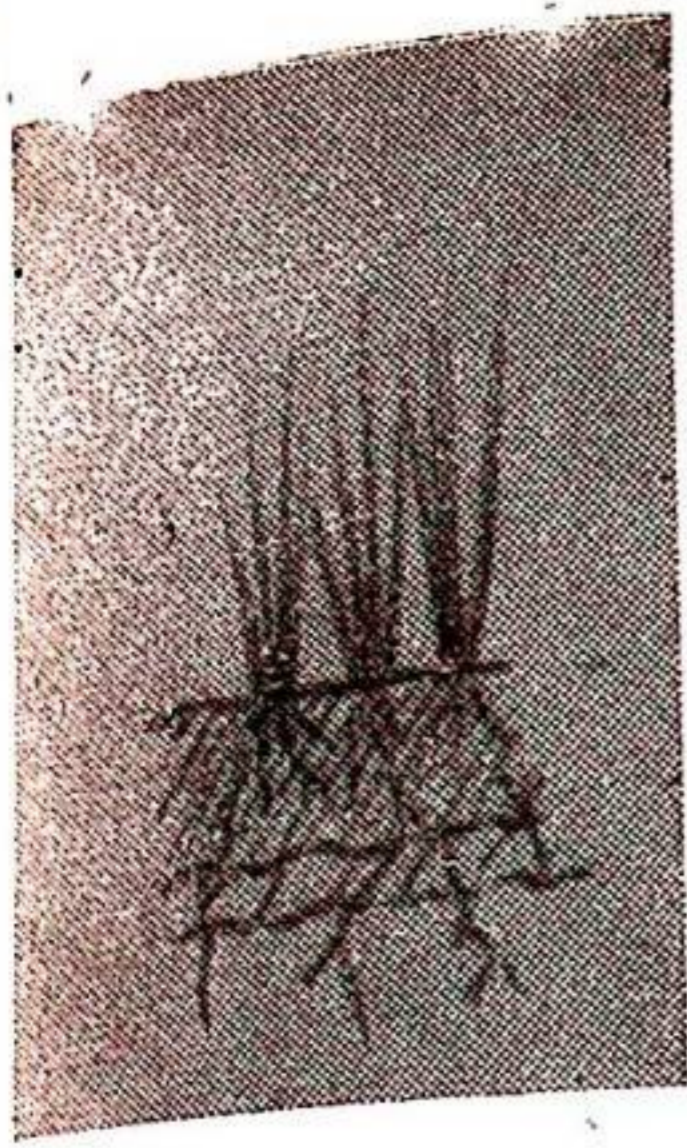


Diagramme
Ombrothermique

Description des Sols de l'Île à Vache



— Sur Basalte — (arrêts entre 14 et 15)

246/IIIpr

- A1 — (25cm.) — Vétiver (cultivé)
- horizon brun-noir, humifère (épaisseur : 20 à 40cm.)
- A2' — (5cm.) — horizon plus clair (épais. 5 à 10cm.)
- C — horizon de la roche mère, gris-brun verdâtre



— Sur Calcaires éocène — (arrêts 13-14)

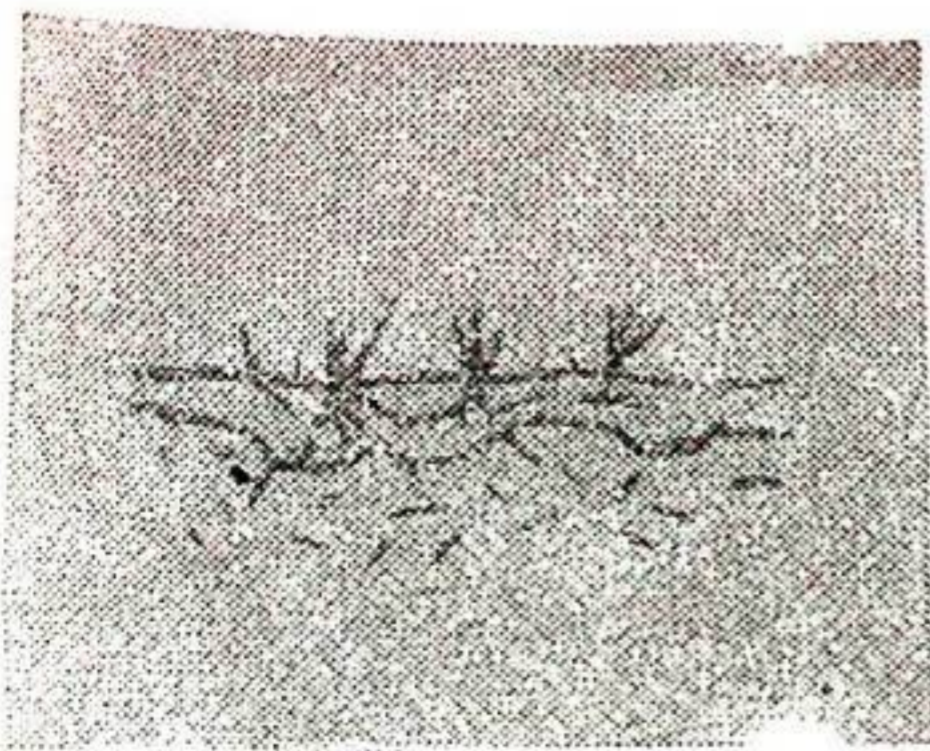
246/IIIpr

- A1 — patates (cultures)
- horizon brun-verdâtre, humifère, assez épais dans le fond des vallées, érodé sur les mornes.
- A2c — horizon contenant des morceaux de la roche mère désagrégé.
- C — horizon de la roche mère ; calcaire blanc, un peu crayeux.

Sur calcaire corallien pleistocène — arrêt 25)

246/IVpr

Sol lithomorphe support d'une végétation arbustive (forêt claire limitant les mangroves) ou herbacée (arrêts 26-27).. Se réduit à un lithosol sur les falaises du bord de mer : côtes plates érodées (Côtes de fer) soumises à l'influence des embruns, et sur lesquelles se développe une végétation arbustive xérophytique, parfois précédée d'une bande herbacée lorsque le rebord est plat.



- A Horizon A humifère, rougeâtre épais de 5 à 10cm.
- C Horizon C calcaire dur zoogène



— Sur Sable Corallien (arrête 22)

246/IVpr

- Ao — végétation herbacée, rase
- A1 — horizon sableux, humifère, brun-gris, épais de 20cm.
- C — Sable corallien blanc

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES S. A.

est fière de présenter au public haitien

Good Year

GOOD YEAR, une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

GOOD YEAR, le pneu dont la caresse est en cordes de Polyester, ceinturé de fibre de verre.

Exigez GOOD YEAR, le pneu de durée imbattable

Exigez GOOD YEAR, à la société Haitienne d'Automobile.

L'ATELIER

INSTITUT DE DESSIN ET DE PEINTURE

33, Rue José Marty et Bellevue, 33

Boîte postale 181 — Port-au-Prince, Haiti W.I. — Téléphone : 2-4525

GALERIE D'ART — Studio NEHEMY

Cours de Dessin, de Peinture et d'Histoire de l'art

Ouvert tous les jours de 8 h à 6h p.m.

Dimanche et jours fériés sur rendez-vous

Tableaux des meilleurs artistes du pays

Epicerie Rigaud

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :

**Vins, Conserves, Provisions alimentaires
toutes sortes de produits de beauté.**

PRIX AVANTAGEUX

**« Belle femm, cé bel malheu »
dit le proverbe créole**

**mais celle qui sort de l'Institut de Beauté Paule Duncan
est heureuse... et rend heureux**

**Institut de Beauté
Paule Duncan**

**61 Avenue des Dalles (Petit Four)
Port-au-Prince**

Coin d'Art Paintings

Exposition Permanente

Travaux d'Art en tous genres

Joseph JACOB — Dir. Propriétaire

Artiste Peintre

Documents

UN OFFICIER DU REGIMENT DE FOREZ A SAINT-DOMINGUE EN 1764

par Gabriel Debien

L'on connaissait le baron Gabriel-François Brueys d'Aigalliers comme officier des plus aimable et poète à ses heures ou plutôt à celles des dames doit il désirait le sourire. L'on savait qu'il avait été député de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes aux Etats généraux, et c'était tout.

La bibliothèque de Versailles a acquis en 1952 les volumes I et VII des Oeuvres choisies qu'il a laissées (G 278 et G 279). Le premier se rapporte à sa jeunesse ; le volume VII aux temps de sa députation. Il y présente sous forme de journal des réflexions très générales sur le mouvement révolutionnaire, mais aucun écho d'événements précis ou des débats. La partie la plus intéressante est ce qu'il dit de la suppression de la noblesse et de la constitution civile du clergé. Ni ses oeuvres, ni d'être le frère aîné du vice-amiral Brueys tué à Aboukir, n'ont conduit Aigalliers à la postérité. Ce n'est pas une injustice.

Cependant dans le premier volume au milieu de poésies légères et sous la forme d'épîtres mondaines est une description très intéressante de la colonie de Saint-Domingue ou d'Aigalliers avait séjourné plusieurs années. Ces pages sont à faire connaître.

Longtemps elles nous avaient semblé inédites. Après d'assez longues recherches j'ai appris qu'en 1895 le comte Régis de Gâtinmel, arrière-neveu d'Aigalliers, avait offert à la Bibliothèque de Nîmes un exemplaire des **OEUVRES CHOISIES DE G. F. BRUEYS D'AIGALLIERS, ANCIEN MAJOR DU REGIMENT D'ANGOUMOIS, MEMBRE DES ACADEMIES DE NIMES, DE CAEN, DES ARCADES DE ROME ET DES RICOVENTI DE PADOUE** (A Nîmes, de l'imprimerie de la veuve Belle, 1805, in-16) où l'on voit la description de Saint-Domingue. Ce petit livre non mis dans le commerce, ce semble, est rarissime. On peut donc tenir les pages de la description comme inconnues.

Aigalliers était né le 28 février 1743, dit-il, — ses états de service disent 1740 — à Uzès de Gabriel de Brueys et de Marguerite de la Bouvière. Son père, né et mort à Uzès (1715-1789) avait servi au régiment de Forez. Son grand-père avait été trente-six ans capitaine aux grenadiers de Bourbonnais ; un de ses grands-oncles, capitaine au même régiment. Le chevalier Gabriel de Brueys, son oncle fit toute sa carrière, de 1735 à 1765, dans Forez : ses papiers ayant été dispersés (1) les grandes lignes de sa vie nous sont données par ses états de service (2). Il fut vingt-deux ans au régiment de Forez (1756-1778) puis sept dans Angoumois (1778-1785) quand ce régiment eut absorbé Forez. A 13 ans enseigne, il se retire le 29 décembre 1785 comme major avec une pension de 950 livres.

Après quelques mois de pluie, de faim, de privations, puis d'hiver à l'armée de Soubise (août 1761-février 1762), son régiment fut embarqué à Saint-Malo pour Saint-Domingue le 10 janvier 1763, Aigalliers tint garnison dans le Sud aux Cayes. Il fut ramené à Léogane en avril 1765 (3), puis en France le 4 juin 1767. Il séjourna donc deux ans dans le Sud, et deux ans près de Port-au-Prince. Retiré en 1786, il accepta du prince de Monaco le gouvernement de sa principauté, qu'il ne garda pas longtemps. Il revint à Uzès où il épousa Madame Tempié, née Surville.

Le 2 mars 1789, la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes l'élut aux Etats Généraux où il ne parait s'être manifesté qu'en deux circonstances. A son retour en Languedoc il se laissa choisir comme maire de Nîmes. Il n'y resta que quelques mois, mais il n'émigra point vivant dans un état voisin de la pauvreté, du meilleur de son jardin. En l'an XI il fut un des fondateurs du Lycée du Gard, qui était une manière de cercle et d'académie. Il mourut le 2 avril 1806, sans enfants. En 1898 son portrait était encore au château de Fontarêches, près d'Uzès.

Nous publions deux lettres de 1764, l'une à son père, l'autre à Mlle Vicaire, de Caen (4). Elles font l'effet d'un arrangement de passages de plusieurs lettres pour former un ensemble bien composé. Le texte a dû être frisé. Cela pose la question de la date de ce remaniement. Le morceau sur l'esclavage doit être de 1789. Il est un écho direct des nombreux écrits que les Amis des Noirs publièrent alors. Puis en 1764, un an après son arrivée à Saint-Domingue le jeune officier ne pouvait avoir une grande expérience du monde colonial. Ces pages, pour l'essentiel, ne seraient-elles pas postérieures à son retour ? Il y eut au moins une lettre à Mlle Vicaire, mi-prose, mi-vers, qui fut reçue en 1764, car la demoiselle enchantée du bouquet s'empressa de le montrer. Elle en remercia d'Aigalliers très élégamment :

«Je n'ai pu résister au plaisir de faire admirer la légèreté et la délicatesse d'esprit de mon ami... Vous me rendez toute glorieuse. Un de nos savants a jugé que votre ouvrage méritait d'être lu à notre académie. Je m'y suis refusée. J'y aurais consenti si vous l'aviez fait pour une autre (5).

Content de son morceau, notre auteur le montra, Mme de Montval lui écrit le 18 avril 1804 en le lui renvoyant :

Votre relation, Monsieur,

est un heureux assemblage
D'esprit de légèreté,
De raison, de vérité,

**Tout respire en votre ouvrage
la finesse et la gaîté
Avec la sévérité
Du jugement d'un vrai sage.**

Après vous avoir lu il reste le regret que ce que vous avez si agréablement peint ne soit plus qu'un amas de ruines, inondées de sang... (6)

Ce n'est pas leur côté léger et mondain que nous en retiendrons mais ce qu'elles nous disent de Saint-Domingue car d'Aigalliers sait observer et mettre les nuances à leur place. C'est la société créole qu'il entend décrire avant tout et ses particularités. Sa description est bien de 1764, excepté le passage sur l'esclavage, au lendemain de la guerre de Sept Ans où il n'était pas encore question de la grande extension du café qui allait apporter dans le Sud le début de la richesse.

*** ***

De Saint-Louis, (7), 26 mars 1764

P. 109

Je ne saurais, mon très cher père, vous donner des détails bien étendus sur ce païs, ne m'étant point encore attaché à le connoître de manière à en pouvoir faire la description. Cependant pour ne pas entièrement frustrer votre attention, après vous en avoir dit ce qu'il n'est pas possible d'ignorer aussitôt qu'on y a mis le pied, je vous ferai part du peu d'observations que j'ai eu l'occasion de faire sur les mœurs des gens qui l'habitent. Je ne vous réponds point que ces observations soient bien justes, mais je vous les garantis sincères. Ainsi, si vous n'avez point ce qui est, vous aurez du moins ce que j'écris qui était ...

La bande du Nord (8) est la plus florissante. Le Cap François est non seulement la capitale de cette bande, mais même de toute la colonie française. C'est là que réside le préfet apostolique (9), que siège une des deux cours souveraines qui administrent ici la justice sous le nom de conseils supérieurs et que se fait le plus gros commerce...

La bande du Sud enfin est la moins considérable des trois. J'entends même dire qu'elle perd chaque jour au lieu de gagner. Les Cayes, (10) où quatre compagnies du régiment commandées par mon oncle (11) sont en garnison ; Saint-Louis, d'où je vous écris et où sont nos cinq autres compagnies avec l'état-major et Aquin, très petit endroit, sont les seules villes qu'on trouve dans cette bande...

Les villes que je viens de vous nommer sont toutes sur le bord de la mer. Ce sont comme autant de clefs de plaines qui s'étendent derrière elles à la distance de deux ou trois lieues au moins et de sept à huit au plus, au bout desquelles s'élèvent les mornes, pour parler comme on fait ici, c'est-à-dire des montagnes extrêmement hautes (12), mais dont les plus basses et les plus voisines des plaines sont ordinairement cultivées et habitées.

Des négociants, des ouvriers en petit nombre et les divers employés du gouvernement peuplent les villes. Les agriculteurs se tiennent dans les plaines ou dans les mornes. Ce sont eux qu'on nomme plus particulièrement habitans et dont les maisons (13) portent le nom d'habitations proprement dites. Les habitans des plaines sont les plus riches parce n'est que là que se fait le sucre qui est la denrée la plus précieuse du païs, l'indigo, le café, et le coton ne se cultivent ordinairement que dans les mornes.

La vie que l'on mène dans les villes de la colonie est à peu près la même que celle des bonnes villes de France. Aussi presque tous les blancs qu'on y voit sont-ils nés en Europe (14). Les habitans blancs (15) dont la plus part au contraire, quoiqu'Européens d'origine, sont créoles, c'est-à-dire nés dans le païs, se donnent continuellement de grands repas les uns aux autres et reçoivent aussi avec beaucoup de plaisir et de politesse les habitans des villes, qui viennent les visiter ou changer d'air chez eux. Je ne sais trop comment cela se fait, mais avec de très riches possessions et quoique tout leur train n'ait rien de magnifique, il en est peu qui n'ayant des dettes et dont la fortune fût bien liquide s'ils vouloient compter exactement. Ce ne seroit également point sans une grande diminution qu'ils entreprendroient de la réaliser et de la transporter en Europe.

Il n'y a guère plus d'exercice de Religion parmi eux que parmi les peuples les plus sauvages du nord de l'Amérique. Mais il y a cette différence, qu'autant on dit que ceux-ci sont superstitieux, autant les habitans de Saint-Domingue sont éloignés de toute superstition. L'esprit de liberté qui règne ici, le petit nombre des églises, et la vie peu réglée de la plupart des (p. 113) prêtres font que les Colons, tant ceux des villes que les habitans proprement dits entendent à peine sept à huit messes par an ; encore est-ce plus par occasion ou pour profiter d'une espèce de rendez-vous commun, qu'en vue de remplir un devoir religieux qu'on les voit ainsi se rendre quelquefois à l'église. Mais quoiqu'ils vivent de cette manière comme ayant pour ainsi dire point de foi, je doute qu'on s'exprimât proprement en disant d'eux qu'ils sont incrédules. Il seroit plus sûr de les regarder comme ne songeant point à

la religion, que comme y ayant renoncé, et tout portés peut-être qu'ils seroient à se croire des esprits forts, je penserais qu'il y a dans tout leur fait à cet égard plus d'insouciance que d'abandon, et plus de libertinage que de philosophie.

Ils ne cultivent pas davantage les belles lettres. Ce n'est pas qu'il y ait ici beaucoup de bous d'esprit. Il est même rare d'y trouver ce qu'on appelle précisément des gens bêtes. Mais les affaires ou les plaisirs les détournent de l'étude. Ils trouveroient même des obstacles réels à s'y appliquer. Premièrement, on ne pourroit lire ici autant qu'en Europe, ni avec la même attention. On seroit à peu près sûr d'être pris d'un violent mal de tête au bout d'une heure ou deux d'une lecture sérieuse. En second lieu on ne peut y conserver des livres. Il s'y met au bout de fort peu d'années une sorte de vers dont on n'a pas encore trouvé moyen de se garantir, et qui les gâtent au point de ne pouvoir bientôt plus s'en servir.

Il vient pourtant de s'établir une imprimerie au Cap François (16) et cet établissement a tout aussitôt donné naissance, sous le nom de **Gazette de Saint-Domingue** à une feuille périodique que celui qui est rédacteur (17), apparemment faute de nouvelles ou de pièces plus intéressantes, n' a jusqu'à présent farci que des vers qu'on lui a adressés de tous les coins de la Colonie. Il y en a d'extrêmement mauvais et les meilleurs ne valent pas grand chose ; ainsi je ne vous en copierai aucuns.

p. 113

Je ne m'étendrai pas davantage sur un Païs que je n'ai point encore assez étudié pour en bien parler. Il se pourroit seulement que dans une de mes premières lettres, je cherchasse à vous donner une idée des femmes qui l'habitent.

p. 114

à Mademoiselle X

aux Cayes Saint-Louis, décembre 1764

...Vous me demandez le tableau de cette île. Vous exigez même que j'entre dans le détail du genre de vie qu'on y mène... Ma des-

cription va détruire l'idée que vous avez de ce séjour. Mais ne soyez point surprise de vous en être formée une image agréable. Mille choses que vous avez pu en entendre dire étaient bien propre à vous prévenir favorablement...

Nos bois en sont pleins (de fruits) et nos haies ne sont guère formées que de citronniers (18). On voit aussi dans nos jardins des orangers mêlés à d'autres arbres fruitiers, également chargés en tout temps de fleurs et de fruits...

[sur les arbres fruitiers et les fruits de la colonie]

p. 117

Nos forêts au premier coup d'oeil ne vous paraîtraient pas moins agréables que nos vergers. On n'en voit point dans les plaines susceptibles de culture, qui presque partout ont été défrichées. Mais elles couronnent nos montagnes et renferment outre beaucoup d'orangers qui, comme je l'ai dit, y croissent naturellement, des arbres dont on recherche le plus en Europe le bois ou les productions...

p. 119

L'accès de nos forêts est très difficile. Plusieurs sortes de plantes qu'on nomme lianes, toutes plus grosses et plus fortes que vos lierres y entrelacent les arbres de cent manières différentes, s'accrochent à tout ce qu'elles rencontrent, embrassent tout ce qu'elles atteignent montant jusqu'aux branches les plus élevées, passent de là à de nouveaux rameaux ou retombent jusqu'à terre pour y prendre racine et produire ainsi de nouvelles plantes qui s'attachent, s'entortillent, s'élèvent, descendent et se renouvellent de la même manière, ce qui en mille endroits forme entre les différents arbres des barrières aussi difficiles à rompre que l'aspect en est varié et bizarre.

[animaux, oiseaux]

p. 125

...Nous ne profitons point de la fraîcheur des soirées et des nuits comme nous faisons en France pendant les grandes cha-

leurs : le serein plus nuisible ici que partout ailleurs occasionne les plus grandes incommodités à ceux qui s'y exposent et donnent même souvent des maladies mortelles ...

p. 127

... Non seulement les Européens qui abordent à Saint-Dominique, mais les créoles mêmes qui y reviennent après une longue absence éprouvent les influences de cet air meurtrier. On dit de ceux qui réchappent de l'attaque qu'ils en essuyent à leur arrivée, qu'ils ont payé le tribut. Mais s'il est vrai qu'on soit moins sujet alors à d'aussi violentes secousses, il n'est du moins point de jour sous ce ciel de fer où l'on jouisse d'une santé parfaite et où l'on ne ressente quelque incommodité. Votre sexe a de ce côté un grand avantage sur le nôtre en ce pays. Les femmes y sont rarement malades et elles y vivent ordinairement plus longtemps que les hommes. Aussi rien n'est plus commun que d'y voir des femmes à leur second ou à leur troisième mari, tandis qu'il est bien rare qu'un homme y passe à de secondes noces...

p. 132

...Aussi les plus sages prirent la précaution de faire élever les leurs en France. Un soin si nécessaire et d'un autre côté le commerce perpétuel de la colonie avec la France, l'aisance dans laquelle se trouvèrent bientôt les colons ; les établissements et les mariages que formèrent dans le pays les gouverneurs, les intendants, les officiers des troupes, les magistrats et les autres employés de toutes espèces que le gouvernement y fit passer, tout cela a contribué à introduire la politesse dans l'île et à faire des habitans de Saint-Domingue un véritable peuple de François (p. 133) à quelques particularités près qui distinguent encore ceux-ci du François d'Europe.

En France l'on tire avantage
De l'éclat du sang, du courage
Du savoir, des biens ou du rang :
Mais pour se croire un personnage
Laisant là tout cet étalage,
Il suffit ici d'être **Blanc**

C'est le titre par excellence. Blanc et Nègre sont les états distincts, les deux seules conditions des hommes qui habitent cette terre. Il n'est pas d'autres pays où la différence du blanc au noir pût être mieux sentie.

Ces blancs, si fiers de l'être, sont de deux sortes : les habitants proprement dit, qui se tiennent habituellement dans les possessions qu'ils ont à la campagne, lesquelles, tant les champs mêmes que les maisons, s'appellent ainsi plus particulièrement habitations et les Blancs qui demeurent toujours à la ville. Ces derniers vivent peu en société entre eux et ne se trouvent bien ensemble qu'à la Comédie, sorte de divertissement, encore toute nouvelle dans la colonie et introduite seulement dans les deux ou trois principales villes de la partie française. Mais, mon Dieu, quelle comédie !

Le rebut de l'histrionage
Las d'être ailleurs, hué, sifflé,
Vient s'étaler sur cette plage,
Toujours ou plat ou boursouflé,
Et toujours à voix haute à chaque vers soufflé,
Acteurs dont l'amour-propre égale l'ignorance,

p. 134

Se croyant sottement dignes d'être applaudis,
Ils sont sans naturel, sans grâce, sans aisance,
De Melpomène enfants maudits ;
Et d'un ton cadencé manquant à la césure ;
Des grands vers leur emphase accourcit la mesure,
Et leur courte mémoire alonge les petits.

Ce n'est guère, comme je l'ai dit, que pour entendre d'aussi misérables Comédiens que les Blancs qui demeurent dans les villes se rassemblent. Quelques uns officiers civils ou militaires, passent à la campagne chez les habitans de leur connaissance les moments dont leurs fonctions leur permettent de disposer à leur gré. Quelques autres, négociants ou plutôt, facteurs chargés de vendre aux habitans les marchandises et les nègres apportés dans l'île par les vaisseaux d'Europe qu'ils chargent en retour des denrées

de la colonie, s'occupent continuellement de ces échanges. Les derniers enfin, artisans, c'est-à-dire gens ayant en propriété des nègres auxquels ils ont fait apprendre le métier qu'eux-mêmes faisaient en Europe, surveillent et dirigent les travaux de ce qu'en France on nommerait leurs garçons, mais qu'ici ils appellent leurs commis. Un commis de cordonnier ! Vous avez quelque peine à vous faire à cette manière de parler. Que voulèz-vous !

Tel est l'usage en ce pays,
Un garçon se nomme commis ;
Un commis est un secrétaire ;
L'écrivain de vaisseau se nomme commissaire ;
Le moindre commissaire est monsieur l'intendant ;
Et ne possédât-on que deux arpents de terre,
On n'en prendrait pas moins le titre d'habitant !

p. 137

Des récoltes, en même temps si riches et si utiles ou si agréables n'auroient fait qu'ajouter aux autres douceurs de la vie, si les moyens de se les procurer n'étoient autant d'outrages faits à l'humanité. Je vous ai dit que la terre était cultivée par des nègres esclaves. La nature est révoltée de la dureté de leur condition. En vain assure-t-on qu'ils sont paresseux, menteurs et pleins de malices ; ces vices, si communs chés les hommes blancs ne pourroient l'être davantage chez les nègres que par l'effet même de leur esclavage et ce seroit alors bien plus sur ceux qui les y réduisent que sur eux-mêmes, que devrait tomber le reproche et la honte de leur plus grande perversité. En vain regarde-t-on comme une nécessité de prévenir par la crainte, en des esclaves trente fois plus nombreux que leurs (p. 138) maîtres, tout sentiment de cette supériorité de force de leur part. Quelque vérité et quelque justice qu'il puisse y avoir dans ces accusations et dans ces vues, on ne peut envisager sans pitié et sans indignation le sort des hommes qui en sont l'objet. Car, sans parler même de la disproportion et du trop de rigueur des châtimens qu'ils essuyent pour de véritables fautes, ils sont en outre exposés au caprice et à l'injustice d'un maître absolu, qui dans un mou-

vement de colère peut se porter contre eux aux derniers excès de la cruauté. Louis XIV, il est vrai, a déterminé par des réglemens insérés dans ce qu'on appelle le Code Noir, les peines qui peuvent leur être infligées : mais il est si aisé au maître de violer la loi ; et l'esclave a si peu de moyens de la réclamer en sa faveur que celle dont je parle n'est ni un frein pour l'un ni une sauvegarde pour l'autre, et que chés un habitant en qui l'humanité a cessé de se faire entendre, on ne voit que nègres déchirés à coups de fouet ou chargés de fer, ou même qu'on mutile, comme il arrive en certains cas, celui par exemple où ils auraient en fuyant tâché d'échapper à quelques châtimens ou tenté de mettre fin à leur servitude (19).

Hélas notre délicatesse
Est la source de tant de maux.
Pour fournir à notre molesse
Quelque aise, quelques mets nouveaux,
Une foule de misérables
Sous des maîtres impitoyables,
Souffrent mille tourmens affreux :
Songés, mortels insatiables
Que vos vêtements, que vos tables,
Sont teints du sang des malheureux.

p. 139

A Dieu ne plaise que je veuille faire regarder tous les habitans comme coupables de cette dureté envers leurs nègres. Il en est même un grand nombre qui pleins de douceur à leur égard ne sont occupés que de rendre leur esclavage supportable. J'ajouterai même que chés ceux-là un nègre laborieux et fidèle peut vivre heureux, puisqu'il a sa subsistance assurée et qu'il peut compter dans ses maladies sur des secours dont nos pauvres paysans manquent quelquefois. Mais enfin il existe des maîtres que ni réflexion ni bonté naturelle ne retiennent et des esclaves desquels la vie n'est qu'un triste et douloureux mélange de craintes et de souffrance ; et vingt hommes pareils seulement dans la colonie suffiraient pour faire déplorer à tout ce qui ne leur ressemble pas que les Européens se

soient fait autant de besoins de mille superfluités qu'ils ne peuvent se procurer qu'aux dépens de tant d'autres humains.

Les habitations, je veux dire les maisons des habitans, ne sont ni grandes, ni jolies, ni commodes (20). La cuisine et les autres dépendances du ménage forment un, quelquefois deux bâtimens, séparés de celui qui fait le corps de logis. Ce dernier, de même que les précédents, n'est qu'à un étage. Des huit à dix pièces en tout qui le composent, une seule est commune. Aucune n'a de plancher d'en haut, et les cloisons qui séparent les unes des autres ne s'élèvent qu'à la hauteur de la naissance du toit ; de sorte qu'en montant sur une échelle, on pourrait de la première lancer une pomme jusques à la plus éloignée ; et de chacune, voir ce qui se passe dans celles qui l'avoisinent.

p. 140

Là donc, non seulement, comme en tous autres lieux

Les murailles ont des oreilles ;

Mais les toits mêmes ont des yeux.

Et cependant ici, plus d'un conte joyeux

Prouverait tant l'amour sait faire des merveilles.

Qu'on peut tout comme ailleurs, en des chambres pareilles

Mettre en défaut les curieux.

Aussi n'est-ce point uniquement, je crois, le désir de satisfaire leur curiosité qu'on a eu en vue en adoptant ce genre de construction. On a bien voulu plutôt par là que l'air pût circuler d'un bout de la maison à l'autre et empêcher que la chaleur ne se renfermât dans les appartemens ; mais surtout on a cherché à rendre ainsi moins multipliés et moins funestes les effets des tremblemens de terre qui sont fréquents à Saint-Domingue. Le toit qui de la manière qu'on vient de dire, sert de plancher commun aux différentes pièces, n'est que de bagasse, c'est-à-dire de cannes à sucre séchées au soleil après qu'on en a eu extrait le jus (21). Nulle tapisserie, peu ou point de sièges garnis d'étoffe, soit dans le salon, soit dans les chambres ; et cela de crainte des ravets, sorte de scarabée, de la grosseur du hanneton, qui se glis-

sent partout et indépendamment du dommage qu'ils causent, sentent fort mauvais.

Ce manque de meubles dans des maisons presque entièrement construites en bois et couvertes de chaume, achève de leur donner un air assez rustique. Il y a plus de recherche, quoiqu'aussi peu de luxe apparent, dans le vêtement des colons. Les femmes ici portent peu d'étoffes de soie. Un mouchoir autour de la tête leur sert presque en tout temps de coiffe, et toute leur (p.141) magnificence consiste dans la beauté des toiles peintes ou unies dont elles font leurs robes et leurs déshabillés et dans la finesse de leur linge de corps. Les hommes y sont toujours en veste de toile, ne mettant d'habit qu'au moment d'entrer dans les maisons où ils vont en visite de cérémonie, et pour le temps seulement qu'ils mettent à saluer les personnes qu'ils vont voir : car le premier compliment qu'on reçoit dans ces sortes de visites, est une prière de se mettre à son aise ; invitation que s'empresse de faire le gouverneur de la Colonie comme le moindre habitant, à laquelle personne ne se refuse et qui avec la permission de quitter son habit, renferme aussi pour les hommes qui portent perruque, la liberté de s'en débarrasser, ce que l'on fait en mettant, en place, un bonnet de toile ou de batiste.

Ainsi la vanité d'une riche habitante
Ou d'un opulent sucrier,
Loin d'étaler aux yeux un luxe financier,
Comme vous voyez se contente
Du leste accoutrement d'un galant cuisinier ;
Ou des atours dont use, habile en son métier,
Une blanchisseuse élégante.

La vie qu'on mène dans les habitations ne saurait être plus uniforme. L'ardeur du soleil, le danger qu'il y aurait à essuyer un orage ou à s'exposer au serein ; le défaut d'emplacement tout cela fait que la chasse, la pêche, les longues promenades, les comédies de société, en un mot la plus part des divertissements auxquels vous vous livrés dans vos maisons de campagne, sont

des plaisirs pour ainsi dire inconnus aux habitans de Saint-Domingue. Ils y suppléent du mieux qu'ils peuvent par les festins (p. 142) qu'ils font à l'occasion d'un mariage, de la naissance ou d'un baptême d'un enfant, ou du retour dans la colonie de ceux qu'ils font élever en France. Ces grands repas, presque toujours suivie d'un bal, car on danse beaucoup ici malgré la chaleur, sont une sorte de fête continuelle, chaque habitant en donnant ou en rendant de semblables, à chacune de ces occasions que j'ai dit qui y donnaient lieu. Un autre sera plus hardi que moi peut-être à qualifier le goût qui préside à l'apprêt des mets; quant à celui qui en règle la quantité.

La table même où fut jettée
La Pomme qui causa de si sanglants débats,
Ne ploya point sous plus de plats
Que dans cette terre écartée
On en prodigue en ces repas.
Pour fournir à cette abondance
Au mouton le plus gros s'accolent par avance
Le porc le plus pesant et le veau le plus gras.
Tel Abraham ou tel Achille
Exerçant l'hospitalité
Fondaient sur les tributs de maint troupeau fertile
La pompe d'un repas digne d'un tel asile,
Et par eux-mêmes apprêté.
Nos colons aussi magnifiques
S'abstiennent seulement, moins saints ou moins héros
D'égorger de leur main ces pauvres animaux,
Laisant également à des bras domestiques
La fatigue et l'honneur de les cuire à propos.

On s'attendroit en vain à voir la table un peu allégée au dessert. Cent différentes compotes qui à tout prendre (p. 143) ne sont les uns comme les autres que du sucre bien cuit, s'y serrent à côté d'autant d'assiettes de fruit d'une assez belle apparence, mais à la saveur de la plupart desquels on a besoin d'être accoutumé, pour avoir envie d'y goûter une ou deux fois au plus dans

toute une année. L'ananas est pourtant au nombre de ces fruits. Mais quelque supériorité qu'il ait pour la beauté et pour le parfum, non seulement sur ceux qui l'accompagnent ici, mais même sur tous les fruits du monde, il n'est guère moins négligé que les premiers, la chair en étant si filandreuse, qu'on la rejette d'ordinaire après l'avoir sucée et le jus si acide, que quoique moins aigre au goût que celui du citron, l'usage trop fréquent de l'un serait peut-être encore plus nuisible à l'estomac que celui de l'autre.

On joue peu dans les habitations si ce n'est à des jeux de hasard et entre hommes seulement (22).

Les femmes, dont il me reste à vous parler, préfèrent au plaisir de jouer ou de travailler, celui de demeurer à ne rien faire.

Leur figure n'a rien de particulier. On voit de fort belles, de moins bien, et de très laides. Brunnes et blondes comme chez vous. Il y en a même qui ont la peau de la plus grande blancheur, ce qui peut paraître étonnant sous un ciel aussi brûlant. Mais si la chaleur de l'air ne suffit point à les noircir, elle a pourtant la puissance de leur décolorer entièrement le teint. Nos dames se mettent peu en peine de cacher ce défaut, et ce n'est guère qu'aux jours de fêtes et de grandes parures qu'elle suppléent par un rouge artificiel à celui que le climat leur refuse.

p. 144

Que vous dirai-je de leurs manières et de leur caractère ? J'aurais désiré pouvoir me dispenser de vous en entretenir, mais c'est principalement de ce côté que vous avez voulu les connaître ; il faut donc essayer de vous les peindre.

Une assés sotté gravité
Chés elles tient lieu de décence.
Elles prennent pour dignité
Le ton hautain de l'opulence
Pour réserve un froid affecté,

L'amour de soi pour la bonté,
 La nonchalance pour des graces ;
 L'air de mépris pour la fierté,
 L'emportement pour la gaîté,
 Et pour des mines, des grimaces.
 De ces erreurs de leur esprit
 On leur passeroit la sottise
 Si leur coeur était mieux instruit
 Mais, d'une pareille méprise,
 Coquetes sans raffinement,
 Jalouses sans attachement,
 Voluptueuses sans tendresse,
 Elles n'ont rien du sentiment
 Qui seul excuse une foiblesse ;
 Et tels sont leurs bizarres coeurs
 Qu'on obtient plutôt leurs faveurs
 Que l'aveu du feu qui les blesse.

Ajoutée à cela, peu de goûts pour les talents, aucun pour la lecture beaucoup en revanche pour tous les plaisirs bruyants, au milieu desquels cependant elles conservent l'air le plus indolent, voilà quels sont nos femmes.

Je ne vous parle pas de ces créoles que leur peu de fortune retient dans les petites habitations qu'elles ont dans les mornes, c'est-à-dire sur les (p. 145) montagnes peu élevées de l'île. Celles-ci ridicules aux yeux mêmes de leurs concitoyens, ont été élevées avec si peu de soin, et sont si ignorantes, que les traits que je pourrais citer de leurs manières et de leurs discours, vous paraîtroient avoir été faits à plaisir.

Vous me demanderés sans doute si dans la classe aisée, les habitantes ressemblent toutes au portrait que je viens d'en faire. Non, certainement. A cela comme à tout, il y a des exceptions, et nous avons ici des femmes qui n'ont fourni aucun trait à mon tableau.

J'en connais de qui la sagesse,
La sensibilité, le maintien et le ton,
Même en d'autres climats pourraient faire leçon,
De conduite et de politesse.
Sans doute qu'à leurs pas on m'eût vu m'attacher,
Si mon cœur poursuivant une image si belle,
Sans aller au loin la chercher,
N'en eut d'abord en vous reconnu le modèle

Je crois même que si l'on peut reprocher au plus grand nombre les défauts qui m'ont paru les déparer, on ne doit l'attribuer qu'au peu de soin qu'on a pris de leur éducation ; car celles qu'on n'a pas ainsi négligées ont acquis, soit dans le pays même, soit dans le séjour qu'elles ont fait en France, tout ce qui distingue vos plus aimables Françaises.

Voilà à peu près, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de plus particulier à ce pays, en laissant de côté tout ce qui est relatif, esclave à part, à ces créatures à peau noire, ou plus ou moins basanée, qu'on méprise ici aussi longtemps qu'elles offrent aux yeux (p. 146) ou qu'il reste dans la mémoire quelque trace de leur origine, et avec lesquelles on ne pourroit faire alliance sans se couvrir d'opprobre. Me taisant donc sur le libertinage qui, à raison même peut-être, de l'avilissement où on les tient, règne parmi les femmes de cette espèce ; libertinage qui ne les diffame point, et dont au contraire elles tirent vanité. Et sans parler non plus du fatal penchant qui porte les hommes blancs de ce pays à préférer leur commerce, dangereux de plus d'une façon ; il me suffit de vous avoir fait connaître les principales productions d'une terre si étrangère à celle que vous habitez, et de vous avoir donné une idée de la manière dont elle est peuplée et des habitudes de ceux dont le genre de vie avoit excité votre curiosité.

Peut-être, et je le crois, les habitans ne tarderont pas à se défaire de quelques coutumes bizarres ou déraisonnables qui les distinguent encore à leur désavantage des Français d'Europe. Par exemple il est d'usage parmi eux qu'une négresse couche dans

la chambre même où le mari et la femme reposent ensemble pendant la nuit. Leurs enfants ne sont baptisés qu'à l'âge de cinq à six ans, c'est-à-dire, beaucoup trop tard ou beaucoup trop tôt. Ils se servent dans leurs voyages de chaises (23) qu'ils nomment à une place et demie, parce qu'effectivement ces voitures sont trop larges pour une personne seule et trop étroites pour deux. S'ils ont des relais (24) ils les font courir avec eux. Ils achèveront aussi, vraisemblablement, d'épurer leur langage, beaucoup trop semblable encore à celui des hommes de mer ; comme dans ces mots : larguer pour lâcher, amarrer pour attacher, être à la dérive pour être bien malade ; et une infinité d'autres dont quelques uns, regardés ailleurs comme peu honnêtes, sont pourtant le nom de (p. 147) plusieurs quartiers de la colonie et par là sortent fréquemment de la bouche même de nos dames ; de sorte qu'il est dangereux pour ceux qui ont l'oreille délicate de demander à un créole quel est le lieu de sa résidence.

J'ai tâché de ne mettre ni humeur ni prévention dans la description que je viens de vous faire, et je pense que ce serait d'autant plus injustement qu'on me feroit un reproche de ce que j'ai quelquefois parlé désavantageusement soit de ce pays-même, soit de ceux qui l'habitent, que les inconvénients du sol et du climat doivent être regardés comme ces défauts naturels du corps dont une personne raisonnable qui s'en sait affligée ne se sent point humiliée, et que ce qu'il peut y avoir de reprehensible dans les moeurs et dans les manières des habitants peut aisément se corriger, qu'on le voit en effet s'affaiblir chaque jour et que la trace même ne tardera pas sûrement à s'en effacer entièrement. On me feroit du moins grâce en faveur des restrictions qui accompagnent chaque détail. En tout cas je dirais à ceux qui se refuseroient à d'autres excuses :

Loin de ce qui vous intéresse
Quand on a perdu la santé
Tout déplaît, tout choque, tout blesse ;
Et le coeur ainsi tourmenté,
Qui croit me faire en sa détresse

Que se plaindre avec liberté,
Blâme souvent avec rudesse
Ce que, peut-être, en sa tristesse
Il juge avec sévérité.

Oui, peut-être n'ai-je écouté pour vous parler de Saint-Domingue que le chagrin de vivre si loin de vous ; quoi qu'il en soit

Les objets les plus délectables
Y naitroient en vain sous mes pas.
Le moyen de trouver aimables
Des lieux que vous n'habités pas

De l'emploi que les habitans de Saint-Domingue font de leurs revenus

On ne parle que de la richesse des habitans de la partie françoise de Saint-Domingue et cependant ils n'ont ni luxe dans leurs ameublements ni magnificence dans leurs vêtements, ni faste dans leur train de vie. Que font-ils donc de leurs revenus ? Ils les emploient à payer leurs dettes. Leurs dettes ! Eh ! Comment, vivant de cette manière ont-ils des dettes ? C'est ce qu'il est aisé d'éclaircir.

Les colons sont riches, il est vrai ; ceux au moins qui font du sucre. Une sucrerie bien montée et sur laquelle il y a seulement 200 nègres, passe pour rapporter cent mille livres de rente. Il est encore vrai que toute la dépense des habitans, se borne, quand à ce qui leur est personnel, à l'entretien de leur garde-robe et à l'achat des grosses provisions de bouche ; leurs troupeaux et leur basse-cour fournissant de reste à tout ce qui est nécessaire pour la table et malgré cela presque tous ont des dettes.

Les uns doivent le prix de leur habitation qu'ils ont achetée toute défrichée, bâtie et garnie de nègres à d'autres habitans qui

se sont retirés en France. D'autres sont débiteurs envers les négociants de ce que ceux-ci leur ont avancé pour en établir une, c'est-à-dire pour défricher un terrain, le couvrir de bâtiments et le peupler de nègres. Il en est dont presque tout le revenu passe à acquitter les intérêts de la dot de leurs filles qu'ils ont mariées en France, ou les frais de l'éducation de leurs autres enfants qu'ils y font élever. Quelques uns acquittent péniblement dans le cours de huit à dix années la dépense d'un seul hiver passé à Paris et qui leur coûte, si ce n'est même davantage, deux, trois et jusqu'à cinq années de leur revenu. Et à ce propos il est bon de savoir qu'un voyage à Paris est pour les habitans des îles ce que le voyage à la Mecque est pour les Mahométans. Le désir d'aller étaler des richesses (p. 150) vraies ou prétendues (car il est de faux riches en Amérique comme de faux nobles en France) est à un créole ce que la dévotion à Mahomet est à un Musulman.

A ces causes particulières il s'en joint fréquemment de générales qui mettent pour plusieurs années de suite les Créoles à l'étroit. Souvent un ouragan ravage leurs plantations. On a vu à Saint-Domingue des tremblements de terre détruire des villes entières et ruiner dans les campagnes les moulins à sucre, et tous les autres bâtiments d'exploitation. La petite vérole ou d'autres épidémies leur emportent quelquefois les nègres par centaines et suspendent tous les travaux dans les habitations. La guerre avec l'Angleterre surtout lorsqu'elle est malheureuse pour la France, les met également dans la détresse tout le temps qu'elle dure en forçant les habitans soit à emmagasiner leurs denrées jusques à la paix, soit à les vendre à vil prix pendant la guerre, soit en payant l'assurance portée alors à un taux absorbant presque l'entier montant du produit.

Voilà comment il se fait que les habitans, ces Américains qu'on croit et qui se donnent pour être si opulens, ont presque tous des dettes, et qu'avec des fonds de terre plus précieux que les mines les plus abondantes, ils ne sont pour la plupart et pour toute leur vie, que des riches mal aisés (25).

* *
*

Dans le manuscrit G. 279 des années de la Révolution, il n'est fait aucune allusion au voyage à Saint-Domingue ni aux affaires des colonies, même au temps de la Constituante où d'Aigalliers a dû prendre part en octobre 1790 aux débats qui furent si vifs autour des députés de l'Assemblée Coloniale dite de Saint-Marc, et en avril 1791 au sujet de l'égalité des gens de couleur libres avec les blancs.

Nous n'avons pu relever que ces deux passages :

p. 71

18 mai 1790

Lorsqu'un député en opinant prononçait le mot gentilhomme, quelques-uns du côté gauche, tous émus, ne manquoient pas de crier, «Il n'y en a plus». Sur quoi quelques-uns du côté droit qui se figurent que la noblesse est en eux une espèce de second, ou plutôt de premier baptême, paroisseoient aussi surpris qu'ils le seroient si, au cas que l'Assemblée abolit un jour l'esclavage dans nos colonies, ainsi qu'on lui propose de le faire, ils entendraient les nègres s'écrier, «Il n'y a plus de blancs».

P. 115

21 juillet 1791

Parmi les nègres esclaves, dans nos colonies, il en est de certains qu'on nomme commandeurs, et dont l'emploi est de surveiller les autres. Esclaves eux-mêmes, comme je l'ai dit et dans la dépendance la plus absolue de leurs maîtres, qui peuvent les vendre, les châtier, les mutiler même, tout ce qui les distingue des nègres qu'ils surveillent, c'est qu'armés d'un long fouet, ils peuvent en appliquer cinq coups à ceux de ces derniers qu'ils voient mettre de la molesse ou de la négligence dans les travaux qui leur sont imposés.

Tout à coup le bruit se répand que l'esclavage vient d'être aboli ; et que tous les nègres, commandeurs et autres, sont libres. Que croit-on qui arrive ? Les commandeurs s'indignent contre cette loi. En vain leur représente-t-on qu'elles les soustrait à une autorité souvent capricieuse, quelquefois cruelle et toujours arbitraire ; en un mot à la puissance d'un maître. Ils se cachent ces avantages, se plaignent amèrement des Législateurs et cherchent par toute sorte de moyens à faire rétablir l'esclavage (p. 116) comptant pour rien les mauvais traitements auxquels ils se trouvent de nouveau exposés, pourvu qu'ils restent dans leur titre de commandeurs, qu'ils puissent toujours distribuer quelques coups de fouet aux autres nègres esclaves, et que ceux dont ils avaient la surveillance ne soient plus en droit de se croire leurs égaux, et de les traiter comme tels.

NOTES

(1) Le comte de Balincourt, («Un académicien militaire au siècle dernier, le major Brueys d'Aigalliers, 1743-1806», Revue du Midi, juin 1898, p. 528-547) dit qu'ils étaient conservés chez le colonel d'Entraigues descendant d'une soeur d'Aigalliers au château de Fontarèdes près d'Uzès et chez le comte de Régis à Nîmes.

(2) Aux Archives de la guerre : un dossier réduit aux états de service de Gabriel-François Brueys d'Aigalliers, et un autre état dans le travail d'inspection du 20 août 1784. Aucun dossier aux Archives nationales dans : Colonies E.

(3) Il a laissé un bref journal de sa traversée des Cayes à Léogane sur le chébec LE RUSE du samedi 13 au samedi 20 avril 1765.

(G. 278 p. 151-158).

(4) Devenue Mme Le Doux de la Faverie (cte. de Balincourt, p. 536).

(5) Cte de Balincourt, p. 531.

(6) G. 278 p. 55.

(7) Saint-Louis du Sud, à 25Km à l'Est des Cayes, appelé ainsi par opposition à Saint-Louis du Nord qui est en face de l'île de la Tortue.

(8) Expression venue du XVII^e siècle, qui désigne les quartiers du littoral de la partie du Nord.

(9) Il y avait deux préfets apostoliques à Saint-Domingue, l'un pour le Nord qui jusqu'en 1764 fut choisi parmi les jésuites, et ensuite parmi les capucins, et l'autre pour l'Ouest et le Sud que desservaient les dominicains.

(10) Chef-lieu de la partie du Sud.

(11) Le chevalier François Brueys d'Aigalliers, qui était lieutenant-colonel quand à la fin de 1763, le chevalier de Montreuil le détacha avec quatre compagnies du régiment de Forez aux Cayes. Il ne repassa pas en France avec son régiment. Il s'était marié à Saint-Domingue. En 1776 il sera lieutenant de roi aux Cayes.

(12) A la vérité, ce mot désignait aussi bien des collines que d'assez hautes montagnes.

(13) Qu'on appelait grand'cases, cases principales ou à demeurer, jamais maisons.

(14) Très exagéré. Les créoles étaient nombreux à Saint-Domingue. Se contredisant, d'Aigalliers le dit dès la ligne qui suit.

(15) Nous sommes à la fin du XVIII^e siècle, où le mot habitant au sens de colon propriétaire se double du sens où nous l'entendons en France. D'Aigalliers passe d'un sens à l'autre.

(16) Antoine Marie, imprimeur à Nantes, qui s'était fixé au Cap au mois de décembre précédent (Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française de Saint-Domingue, Philadelphie, 1797-1798, 2 v. in 4o, I 354.

(17) Monceaux, avocat au Conseil supérieur du Cap, qui avait obtenu le privilège de la GAZETTE DE SAINT-DOMINGUE le 10 janvier 1764. Le premier numéro est du mercredi 1^{er} février 1764. Elle était hebdomadaire.

(18) Qui formaient les plus belles haies, mais il en était aussi d'orangers sauvages et de bois de campêche.

(19) Communément on ne punit leur fuite que par le fouet, mais quand on va jusqu'à les mutiler, c'est en leur coupant les oreilles ou les jarets (Note d'Aigalliers).

(20) G. Debien, «Les grandes cases des plantations à Saint-Domingue au XVIII^e siècle», ANNALES DES ANTILLES, 1970, no. 15, p. 1-39.

(21) Qu'on appelait vesou.

(22) Bien des témoignages assurent le contraire, en particulier celui de Mme J. Millet, «Une Nantaise à Saint-Domingue, 1782-1786» in REVUE DU BAS-POITOU, no. de novembre-décembre 1972, p. 413-426. Mais ils paraissaient relatifs à la partie du Nord, alors que d'Aigalliers parle du Sud.

(23) Voitures très légères, donc rapides.

(24) Des chevaux de relais.

(25) Cette analyse est très juste.

G. D.



EN SOUSCRIPTION
de GABRIEL DEBIEN
LES ESCLAVES AUX ANTILLES FRANÇAISES
XVII^e — XVIII^e SIECLES)

1 volume / 528 pages

Ouvrage édité en commun par la Société d'Histoire de la Martinique et la société d'Histoire de la Guadeloupe, sur la vie des esclaves.

Les sources principales de l'auteur n'ont pas été les correspondances administratives ou les témoignages des voyageurs et des colons, mais les papiers qui nous font revivre l'activité des plantations : leurs comptes, les inventaires généraux avec listes des esclaves, les rapports et correspondances des gérants avec les colons, les instructions des planteurs à leurs gérants, les plans d'habitation, les journaux de travaux... etc.

Dans cet ouvrage, on verra l'esclave débarquant en nos îles, travaillant, mal nourri, malade, mourant. Les différents chapitres concernent les origines africaines des esclaves, l'organisation du travail, la nourriture, le logement, le vêtement, la situation sanitaire, naissance et décès, religion, les empoisonnements, le marronnage, les affranchissements et, pour conclure : y a-t-il eu adoucissement de la condition des esclaves à la fin du XVIII^e siècle. ?

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je. soussigné :

Adresse :

.....
déclare souscrire :

— à.....exemplaires numérotés sur papier chiffon (\$ 30)

— à.....exemplaires sur papier ordinaire (\$ 15)
de l'ouvrage de M. GABRIEL DEBIEN

LES ESCLAVES AUX ANTILLES FRANÇAISES (XVII^e - XVIII^e SIECLES)

Je verse la somme dedollars par chèque
bancaire ci-joint

établi à l'ordre de la Société d'Histoire de la Martinique (1)
la Société d'Histoire de la Guadeloupe (1)

et adresse le présent bulletin à

la Société d'Histoire de la Martinique
Boîte postale 571, Fort de France
la Société d'Histoire de la Guadeloupe
Boîte postale 74, Basse Terre

Date.....

Signature :.....

(1) Rayer la mention inutile

Pour faire

bonne

Impression

rien

ne

vaut

L'IMPRESSION

HENRI

DESCHAMPS

Téléphone : 2-2215

2-2216

Le Centre d'Art

BERCEAU DE L'ART HAITIEN

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et
d'objets d'Art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D'AVANCE, BIENVENUE A TOUS.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITTE PROSTATTE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau
toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.

Distributeur Exclusif

REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

VEVEY

PALME

POPULAIRE

CREME

CHRONIQUES :

EPHEMERIDES DE LA FRANCOPHONIE

Depuis la parution de nos derniers numéros, une série de visiteurs de qualité sont venus en mission en Haïti, démontrant par leur présence la place de plus en plus éminente qu'occupe ce pays au sein de la francophonie :

— Du 23 janvier au 3 février 1974 l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F) a effectué une mission d'information. Elle était présidée par le député français Jean-Paul PALEWSKI et comprenait dix parlementaires des pays suivants : Belgique — Canada — France — Côte-d'Ivoire — Gabon — Iran — Laos — Luxembourg — Niger. Elle a étudié les perspectives d'une aide accrue de l'Agence francophone de coopération culturelle et technique. Il s'agissait de la première visite en Haïti d'une telle délégation depuis la création de l'A.I.P.L.F., en 1967.

— Du 18 au 22 février 1974 s'est tenu à Port-au-Prince, le 14^e congrès des médecins de langue française de l'hémisphère américain. Le congrès a rassemblé pendant 4 jours 395 médecins francophones (américains, canadiens, haïtiens, français etc...

Les trois thèmes à l'ordre du jour furent les suivants : la médecine communautaire, la planification familiale, la nutrition.

De l'avis de la grande majorité des congressistes ce 14^e congrès, qui s'est déroulé dans les nouveaux bâtiments de la Faculté de médecine, récemment construit par le gouvernement haïtien, a été un indiscutable succès.

En marge du congrès le service culturel de l'Ambassade de France avait organisé une importante exposition de livres médicaux français. Ces ouvrages furent officiellement remis ensuite

au doyen de la Faculté, par S.E. Monsieur Bernard Dorin, Ambassadeur de France, et M. Jacques Janvier, Conseiller Culturel et de coopération technique.

— Du 1er au 6 mars 1974 les membres du groupe sénatorial France-Amérique latine ont effectué une mission de «bonne volonté» en Haiti. Ce groupe était présidé par le Sénateur Jean de BAGNEUX. Les sénateurs français ont eu de nombreux contacts à Port-au-Prince, aux échelons les plus élevés, et ont également visité le Cap Haitien et la province du nord.

— Les 2 et 3 avril 1974 s'est réunie à Port-au-Prince la commission mixte franco-haitienne chargée de faire le point, tous les deux ans, dans le cadre de l'accord de coopération culturelle et technique franco-haitien, des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre les deux pays. La partie haitienne était présidée par S.E.M. Edner Brutus, Ministre des Affaires Etrangères, tandis que M. Jean Binon, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Conseiller technique du Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, présidait la partie française.

*

* * *

En marge de ces visites il n'est pas inutile de relever les deux informations suivantes :

— C'est un haitien, M. Jean FOUCHARD, qui a obtenu le Grand Prix littéraire des Caraïbes, décerné à Paris le 8 décembre 1973 par l'Association des écrivains de langue française, pour son ouvrage «Les marrons de la liberté»

— Le 1er mars 1974 a été créé en Haiti, une filiale du «Conseil de la vie française en Amérique». Le but de ce Conseil, que préside M. Florian Carrière venu alors en mission en Haiti, est de «renforcer les liens des pays américains à vocation française par la langue et la culture» — le Professeur Jean Baptiste Romain, Doyen de la Faculté d'ethnologie, a été nommé Président de la nouvelle institution.

NOUVELLES DE L'INSTITUT FRANCAIS D'HAITI

Le nouvel auditorium de l'Institut, conçu et réalisé par l'architecte Fritz BENJAMIN est achevé. De l'avis unanime il est élégant et confortable. Sa capacité est de 320 sièges. Entièrement climatisé, il est entouré par une belle galerie où peuvent être exposées une centaine de toiles.

Il a été inauguré le 8 février 1974. Ce soir là le Directeur de la Compagnie Air-France, M. Bernard CHIGNARD, présentait un spectacle audio-visuel de qualité : «Icitte en Haiti» réalisé par M. BASTIN, qui fut suivi d'une soirée «Vins et fromages de France», très appréciée des amateurs.

Depuis l'inauguration les activités culturelles de l'Institut ont repris sur un rythme rapide. C'est ainsi que du 1er mars au 30 juin ont été organisées cinq soirées musicales, six expositions, huit conférence-débats, quatorze séances de cinéma, et dix-huit soirée théâtrales... L'Institut français a ainsi repris la place qu'il occupait traditionnellement sur la scène de la vie culturelle animée de Port-au-Prince.

— oOo —

Une Mission du Fonds d'Aide et de Coopération fonctionne maintenant auprès de l'Ambassade de France. Ses bureaux sont situés 102, Avenue Brown, Port-au-Prince (téléphone 2-39-25).

Le Chef de Mission est M. Jean SABLAYROLLES, administrateur civil, arrivé en Haiti le 8 octobre 1973 pour une mission préliminaire et installé définitivement depuis le 8 janvier 1974.

M. SABLAYROLLES a occupé divers postes au Cameroun (1950-1959), au Dahomey (1960), puis au Ministère de la Santé Publique à Paris jusqu'en 1963. A cette date il est appelé en Côte-d'Ivoire par le Ministère ivoirien de la Santé dont il est le directeur de cabinet jusqu'en 1967. Il est alors nommé Conseiller à la mission du F.A.C. à Tananarive (Madagascar), poste qu'il quitte en 1973 pour Port-au-Prince.

Utilisez les chaises THONET de qualité supérieure,

en vente à la

TIPCO

Place Geffrard.

**Achetez à la SHEICA ou
à la TIPCO : Mosaïques,
Céramiques, les plus jolis
coloris.**

**Machines à coudre LA
MADONA parmi les tou-**

tes meilleures sur place.

**Plus de « black out »
grâce aux Lampes à Ke-
rosene 200, 350, et 500
bougies en vente à la TIP-
CO, Place Geffrard.**

La Pharmacie de la Santé

Vend ses produits à bon marché

Très disposée

A vous aider

Toujours avec célérité

Au 113 de la Rue Pavée

PORT-AU-PRINCE, HAITI

Tel. 2-2086



L'ILE DU SOLEIL
 QUI JOINT
 AU CHARME DU VIEUX MONDE
 TOUT LE PITTORESQUE
 INCOMPARABLE DES TROPIQUES

Des vacances agréables
 Une cure de repos près de la mer
 ou à la montagne
 Des excursions toujours intéressantes :

HAITI

LA REPUBLIQUE DE LANGUE
 FRANCAISE DU
 NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :
 Le Département du Tourisme
 Port-au-Prince, Haïti



CABLE ADDRESS **VALERIO CANEZ & CO.** P. O. BOX 243
VALCANEZ PORT-AU-PRINCE, HAITI TEL 2-0636

DISTRIBUTOR FOR :

GENERAL  ELECTRIC
PRODUCTS

INTERNATIONAL
GENERAL ELECTRIC CO. INC.

E. I. DUPONT DE NEMOURS
& CO. INC.

Radios

Hi-Fidelity

Freezers

Réfrigérateurs

Cuisinières Electriques

Chauffe-Eau

Moteurs

Appareils à Air Conditionné

Ampoules Electriques

Appareils de Rayons-X

Appareils Thérapeutiques

Stérilisateurs

Metabolor

Tables & Lampes d'Opération

Matériel Electrique

Lustres & Appliques Electriques

Films de Rayons-X

Produits Chimiques

BLAUPUNKT-WERKE

Radio-Phono- Radio Auto

WINPOWER Mfg. Co.

Générateurs-Diesel & Gasoline

THE PERMUTIT Co.

Appareils de Purification d'eau

ALPEX CORPORATION

Stereophonic Tape Recorders

UN STYLE UNE DIMENSION
A LA MESURE
DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE
LES REFRIGERATEURS
GENERAL ELECTRIC
QUALITE SUPERIORITE SATISFACTION
VALERIO CANEZ & Co.
DISTRIBUTEUR POUR HAITI

ABONNEMENT ANNUEL

4 Numéros

Haiti \$ 5.00

Etranger \$ 7.00

Vente au numéro

Haiti : \$ 1.50

Etranger : \$ 1.75

Les étudiants peuvent sur présentation de leur carte d'étudiant obtenir le numéro pour \$ 1.00 à la bibliothèque de l'Institut Français. Conjonction est en vente dans les librairies de Port-au-Prince et à la bibliothèque de l'Institut. Un nombre limité des numéros précédents : 116, 117, 118 et 119 peuvent être obtenus à l'Institut. Les demandes d'abonnements par voie postale doivent être réglées par chèque bancaire à :

Institut Français d'Haiti B. P. 131
Port-au-Prince
Haiti

Articles et manuscrits, de même que toute demande de publicité doivent être adressés à Michèle Montas à l'Institut Français. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Découper ici

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....

Adresse.....

Ville.....

Pays.....

désire souscrire (nombre d'abonnements) :

à **CONJUNCTION**

à compter de :

Règlement par chèque bancaire à l'Institut français B. P. 131

Port-au-Prince, Haiti.

Signature :.....

Date :.....

WINTHROP PRODUCTS

ARALEN	— antimalarique
BRYREL	— antihelminthique
CREAMALIN	— antiacide
NOVALDIN	— analgésique — antipyrétique
PHISOHEX	— Détergent — bactéricide

SEL

ANDREWS

ANTIACIDE EFFERVESCENT

ET

RAFRAICHISSANT CONTRE LES MALAISES

D'ESTOMAC

